VENDREDI 18 AVRIL 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1830
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Élevage : un printemps d'espoirs et de craintes



Mise à l'herbe, situation sanitaire, engraissement, disponibilité des animaux… Ce printemps qui commence est traversé par de multiples enjeux qui touchent l'élevage régional, en particulier pour les bovins. La mise à l'herbe se présente plutôt sous de bons auspices mais elle peut aussi être facteur de circulation des infections pour les différents variants de FCO, alors que les vaccins manquent. En parallèle, des initiatives pour promouvoir l'engraissement se développent, et les commerçants en bestiaux craignent, eux, de manquer d'animaux.

PAGES 04, 10 ET 11



TEMPS FORT P.03

Agrivoltaïsme // l'alliance du quotidien et de l'expérimental



PRODUCTIONS *Cultures* P.12

Plaine dijonnaise // Irrigation, c'est parti !



Krone

DOSSIER *Machinisme* P.14

Récolte de l'herbe // Les groupeurs à vis pour faucher et andainer





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SUITE DE LA RENCONTRE: PRÉOCCUPATIONS POUR L'AVENIR

.05 ENSEIGNEMENT: LES PREMIERS PAS DANS LE MONDE DU TRAVAIL

.06 TRAVAIL COLLECTIF: CONVIVIALITÉ, TECHNICITÉ ET AUTONOMIE

.07 DONZY: RENDEZ-VOUS À LA FOIRE DE PÂQUES

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 SYNDICALISME: STÉPHANE SAUCE, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA FRSEA BFC

.09 ÉQUARRISSAGE: UN MODÈLE MUTUALISÉ SOUS TENSION

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 SEMAINE DE L'ENGRAISSEMENT: UN LEVIER À CONSIDÉRER

.11 MISE À L'HERBE: ÇA, C'EST FAIT

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 PLAINE DIJONNAISE: IRRIGATION, C'EST PARTI!

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.13 RENCONTRE ENTRE PRODUCTEURS ET RESTAURATION COLLECTIVE: DE LA VOLONTÉ À LA RÉALITÉ

DOSSIER // MACHINISME

.14 RÉCOLTE DE L'HERBE: LES GROUPEURS À VIS POUR FAUCHER ET ANDAINER SANS TROP DE PUISSANCE

.16 RÉCOLTE DE L'HERBE: LES NOUVEAUTÉS

RURALITÉ // TERRITOIRES // SANTÉ

.19 ENSEIGNEMENT: LE FUTUR DES MFR SUR LES RAILS

.20 PRÉVENTION: LES RISQUES LIÉS AU SOLEIL

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 PRODUITS LOCAUX: 20 SUR 20 EN CHAMPIGNONS !

.31 FÊTE DÉPARTEMENTALE: VOUS ÊTES INVITÉS

.32 MANUFACTURE TONNELIÈRE LA GRANGE: CERCLER SON AVENIR



// LE DESSIN

// EN BREF

Égalim 4 Pas de loi avant l'été, selon Annie Genevard

La ministre de l'Agriculture Annie Genevard a écarté l'idée de pouvoir faire voter une loi Égalim 4 avant l'été, selon une déclaration faite à nos confrères des Échos. *« Il faut s'assurer que nous ayons de quoi aboutir »* avant de proposer une nouvelle loi au Parlement, explique-t-elle au quotidien économique, sachant qu'un *« encombrement législatif magistral »* crée une impossibilité d'avancer rapidement sur un calendrier. *« Je pense que, sur ces questions, il faut continuer de se réunir. Il faut mener davantage de discussions avec les parlementaires et les principaux intéressés à la fois de la production, de la consommation et de la distribution »*, explique Annie Genevard. Elle a toutefois identifié plusieurs sujets, comme les négociations commerciales – qu'elle veut *« simplifier et raccourcir »* – et le contournement de la législation française grâce aux centrales d'achat européennes. La locataire de la Rue de Varenne souhaite aussi *« favoriser le regroupement et éviter le contournement des organisations de producteurs »*. L'examen de la PPL sur le SRP+10 (seuil de revente à perte +10 points) portée par Stéphane Travert a montré que le parcours législatif d'un texte pouvait subir de nombreux changements au gré des amendements. Une expérience qui n'incite sans doute pas la ministre à se lancer dans un texte de grande ampleur.

Contrôles Les 10 propositions de l'OFB pour sortir de la crise

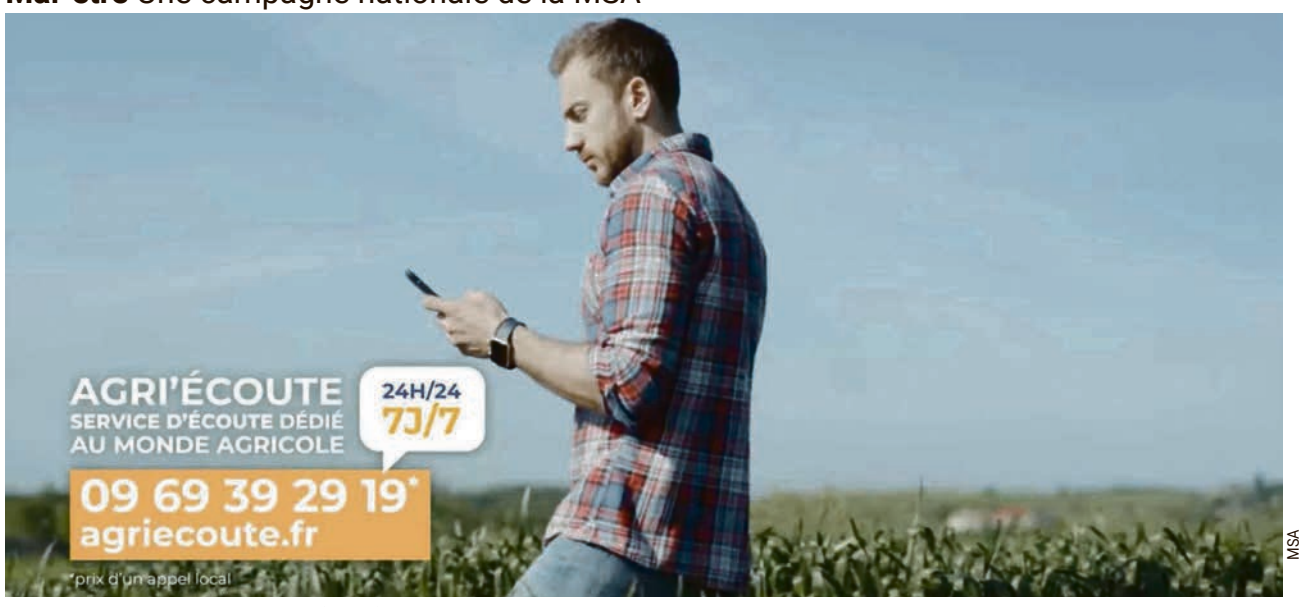
Les 10 mesures de sortie de crise avec le monde agricole proposées par l'Office français de la biodiversité (OFB), validées par Matignon il y a plusieurs semaines, seront dévoilées par les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture le 17 avril dans les Yvelines, apprend-on de sources concordantes le 11 avril. Cette liste, qu'Agra Presse a pu consulter, prévoit la mise en place d'un *« guichet ou adresse mail »* pour alerter sur les contrôles *« qui se passent mal »*. En corollaire, elle propose la création d'une *« inspection générale des services au niveau national, au sein de l'OFB »* pour *« enquêter sur ces interventions problématiques »*, une idée qui figure également parmi les recommandations de la mission interministérielle flash publiées le 19 mars. L'OFB valide le *« déploiement du port d'arme discret »* pour les contrôles administratifs, sachant toutefois qu'un recours a été déposé au Conseil d'État. L'établissement public propose d'inscrire *« dans la loi »* l'habilitation pour ses agents de porter une caméra-piéton *« dès avis de la commission nationale de l'informatique et des libertés »*. L'OFB propose aussi d'organiser chaque année une journée de *« contrôles à blanc »* à *« visée pédagogique »* sur une thématique environnementale.

Taxes américaines Bruxelles négocie avec Washington, mais se prépare en cas d'échec

La Commission européenne a adopté, le 14 avril, l'acte juridique instituant ses contre-mesures en réponse aux surtaxes annoncées par les États-Unis. Mais ces derniers ayant décidé de les suspendre pendant 90 jours, Bruxelles a adopté le même jour un second acte suspendant toutes ces mesures européennes jusqu'au 14 juillet. La Commission européenne espère ainsi négocier dans l'intervalle un accord acceptable, tout en se préparant dans le cas où ces négociations devaient échouer. Le commissaire européen Maros Sefcovic était à Washington le 14 avril pour entamer ces pourparlers avec ses homologues américains. Les États-Unis imposent des droits de douane de 25 % sur les importations d'acier, d'aluminium et de produits dérivés et menacent le reste des importations en provenance de l'UE de taxes à hauteur de 20 %. Au total, les contre-mesures, en suspens, de l'UE couvriraient, elles, 21 Md€ d'exportations américaines. Des produits agricoles, comme la volaille, les œufs, la viande bovine, les tomates, le miel, les agrumes, les céréales, le maïs, le sucre, ou encore le soja et les amandes, seraient progressivement taxés à hauteur de 25 %.

// EN IMAGE

Mal-être Une campagne nationale de la MSA



La Mutualité sociale agricole (MSA) a lancé une campagne de communication pour *« mieux faire connaître »* son service d'écoute en ligne Agri'écoute. Agri'écoute est un numéro d'appel gratuit – 09 69 39 29 19 – accessible 24 heures/24 et 7j/7 qui permet à tout ressortissant agricole ainsi que leur famille de dialoguer anonymement avec des psychologues formés à la gestion du mal-être dans le milieu agricole. Le service est également accessible en ligne, sur https://agriecoute.fr/. En 2024, Agri'écoute a enregistré 4 408 appels. 3 454 d'entre eux ont donné lieu à un entretien avec un psychologue. Le spot de 20 secondes appelé *« On a tous besoin d'être soutenu un jour ou l'autre »* est diffusé sur YouTube[1].

(1) www.youtube.com/watch?v=LED_IOzWTqY

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 125 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ÉNERGIE

21

Agrivoltaïsme : l'alliance du quotidien et de l'expérimental

À Verdonnet, en Côte-d'Or, la société TSE a implanté un démonstrateur agrivoltaïque qui suscite beaucoup de curiosité. Il fonctionne depuis fin 2023. L'entreprise organisait le 3 avril une visite destinée à faire prendre conscience de ce que peut représenter l'agrivoltaïsme au quotidien, mais aussi à mettre en valeur son approche expérimentale et partenariale.



La canopée installée par TSE à Verdonnet est fixée sur des piliers de 5,50 mètres de hauteur.



Cette vue montre le principe « d'effacement » de certains panneaux, afin de privilégier l'intérêt agronomique ou la production d'électricité. À gauche, les panneaux sont « effacés » et laissent passer le soleil alors qu'à droite, la culture se trouve plus ombragée.



Le démonstrateur agrivoltaïque de Verdonnet a donné naissance à un partenariat entre TSE et Alliance BFC (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Terre Comtoise) pour une durée de 9 ans qui permettra d'observer les interactions entre cultures et panneaux solaires.

Échanger avec ceux pour qui l'agrivoltaïsme est déjà une réalité concrète, c'est ce que proposait TSE, le 3 avril sur son site démonstrateur de Verdonnet, en Côte-d'Or. Les agriculteurs curieux de ce type de production énergétique étaient conviés à découvrir l'installation et à poser toutes les questions qu'elle peut susciter chez eux. Il faut souligner que ce site est particulièrement innovant et traduit une réflexion poussée dans l'approche de l'agrivoltaïsme. Il se présente sous la forme d'une canopée, avec des panneaux solaires orientables et installés à une hauteur de 5,50 m au-dessus d'une parcelle, permettant le passage d'engins agricoles. Le démonstrateur de Verdonnet est une vitrine de ce que peut être l'agrivoltaïsme, mise en place en partenariat avec la Coopérative Dijon Céréales et Alliance BFC, (regroupement de trois coopératives : Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise).

Parcelles comparées

La parcelle sur laquelle est installé le démonstrateur agrivoltaïque est implantée en blé bio et exploitée par la SCEA des Tours. L'installation occupe 3 hectares avec un taux de couverture des panneaux photovoltaïques de 40 %. À cela s'ajoutent 2 hectares « témoins », non recouverts de panneaux solaires, mais cultivés de la même façon et qui fournissent des éléments de comparaison, afin de mesurer les effets bénéfiques de la canopée sur la culture menée en dessous. L'installation s'organise en 6 travées de 27 mètres d'écartement entre les rangées. L'écartement entre les poteaux en latéral est de 11 mètres. Quant à la canopée, elle est constituée de 648 tables photovoltaïques qui pèsent chacune près d'une tonne. La structure repose sur des pieux forés, indispensables sur un sol peu profond (15 à 20 cm de terre) où la roche est vite atteinte. L'idée est aussi de pouvoir tout retirer à la fin de l'exploitation de la centrale agrivoltaïque, prévue d'ici 40 à 50 ans. Les pieux du milieu de l'installation sont enterrés sur 3 mètres de profondeur et ceux de l'extérieur, sur 6 mètres. À cela s'ajoutent des haubans ancrés au sol par des micro-pieux de 15 mètres. Des blocs béton posés au sol permettent de solidariser les ancrages et la structure aérienne. La construction de la centrale a demandé six mois. Elle a pris fin en septembre 2023 avec le raccordement au réseau électrique qui s'est fait à Asnières-en-Montagne, commune située à 3,5 km.

Centrale pilotée

Une première culture a été récoltée en 2024 et le site attaque à présent sa seconde campagne. Les panneaux fonctionnent selon un système de tracking qui leur permet de suivre le soleil. Le site est aussi équipé d'une station météo qui permet d'adapter la position des panneaux. En cas de pluie, ils peuvent être positionnés à la verticale afin de permettre à l'eau de couler directement sur le sol. En cas de gel, au contraire, ils sont mis à plat dans le but de protéger les cultures en dessous. Jean-François Cortot, l'un des agriculteurs associés de la SCEA des Tours, a déjà observé que, sur des gels de printemps, sous la canopée, la culture n'était pas affectée alors que c'est le cas hors de la zone protégée par les panneaux. *« La nature de notre parcelle, très séchante,* poursuit l'agriculteur, *avait de très grosses incidences sur la qualité et la quantité de nos productions. L'effet d'ombrage que nous proposait l'installation de TSE permettait d'atténuer l'évapotranspiration. La réalisation du site a été relativement rapide et au niveau de l'acceptation de la part des voisins, tout s'est bien passé. »* L'installation ne change pas l'exploitation de la parcelle : elle est pleinement compatible avec le passage des engins agricoles. Le pilotage de la centrale est indexé sur la réalité du rayonnement solaire perçu. Des capteurs mesurent le niveau de rayonnement actif, utile à la culture, et cela permet de voir si elle dispose de suffisamment de lumière. Un bilan hydrique est régulièrement opéré sur la parcelle. C'est à chaque fois par des partenariats, avec Dijon Céréales ou l'Institut Agro Dijon, que TSE parvient à renforcer en permanence l'évaluation complète de l'effet des panneaux. L'intérêt est scientifique, technique, il sensibilise à la manière de concilier production énergétique et nourricière pour contribuer à une plus grande autonomie énergétique régionale. Le suivi du comportement des cultures, assuré par Dijon Céréales (voir encadré) sur une période de 9 ans contractualisée avec TSE, permettra de valider ou d'invalider certains choix. Afin de faire de ce quotidien agrivoltaïque en marche un terrain d'expérience enrichissant pour l'avenir.

Berty Robert

Une parcelle réservoir d'enseignements

Martin Lechenet est responsable data chez Alliance BFC : *« Avec ce démonstrateur,* **reconnaît-il,** *TSE a conçu pour nous un outil qui permet de faire des comparaisons à une échelle véritablement agricole. »* **Deux variétés de blé, semées au 27 décembre, sont comparées : sur les 4 premières travées, est cultivée la variété Prestance et les deux autres sont en variété Lennox. Les mêmes sont présentes sur la parcelle « témoin » voisine.** *« Nous avons cartographié les sols de manière à avoir une vue sur leur potentiel et pour éviter une confusion entre l'effet des panneaux et celui des sols. Avec TSE, on cherche à faire évoluer nos pratiques : pendant 9 ans, nous allons apprendre de nos erreurs sous le démonstrateur et renforcer notre compréhension technique du fonctionnement des panneaux. »* **En 2024, l'année a été difficile avec peu d'ensoleillement et beaucoup d'eau.** *« Pour la campagne 2025,* **précise Martin Léchenet,** *nous testons, sur les bandes 3 et 4, un effacement des panneaux (ils sont placés parallèlement aux rayons du soleil et n'ont plus d'ombre portée), de 9 heures à 15 heures sur l'une, puis de 15 heures à 19 heures sur l'autre. Cette durée d'effacement prend en compte le fait qu'à certains moments de la journée, il peut être coûteux d'injecter du courant dans le réseau alors que celui-ci est déjà saturé. TSE nous a fait cette proposition d'effacement de panneaux, en cohérence avec une volonté parallèle d'effacement de production électrique sur le réseau. Au niveau agronomique cela paraît cohérent pour qu'on puisse comparer les effets sur les cultures avec des parties où les panneaux sont à la verticale et d'autres en position plus protectrice. TSE parvient à orienter les panneaux de certaines travées, par rapport à l'angle du soleil afin de disposer d'un « effacement » parfait sur les bandes où l'on veut faire des observations. »* **Alliance BFC a une personne qui assure le suivi au quotidien des bandes. Aucun écart n'est constaté sur le nombre de pieds entre la partie sous canopée et la parcelle « témoin ». Il n'y a pas eu d'impact sur la levée,** *« en revanche,* **note Martin Lechenet,** *on commence à constater un léger écart de stade de développement. Toutes les étapes du développement de la culture vont être suivies afin d'évaluer l'effet des panneaux sur son rendement. »*

// SUITE DE LA RENCONTRE

58 Préoccupations pour l'avenir

Comme évoqué dans notre dernière édition, d'autres préoccupations furent au centre des échanges de la rencontre du 1er avril, à Saint-Aubin-les-Forges.

Après avoir évoqué la gestion quotidienne de la FCO dans les élevages, d'autres inquiétudes furent déclinées lors de la rencontre du 1er avril à l'EARL Mussier (La Forêt à Saint-Aubin-les-Forges) initiée par la FDSEA 58. Pour rappel, elle s'est tenue en présence de Fabienne Decottignies, préfète de la Nièvre, de la DDT 58, de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, du GDS 58 et des JA 58 ainsi que des coopératives et exploitants intéressés pour participer. Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, s'appesantit sur son inquiétude face au futur : *« Les exploitants en place depuis longtemps peuvent, pour certains, faire face économiquement et psychologiquement à ces coups durs. Mais, qu'en est-il pour les jeunes installés ? En effet, avec des installations au capital parfois très élevé, les jeunes se retrouvent seuls dans une voie compliquée avec des issues dramatiques et catastrophiques pour certains. Il faut prendre la mesure de cela, car ils sont tout de même l'avenir de notre métier mais aussi l'avenir du pays tout court »*. Sur ce point de la détresse humaine, Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, détaille : *« la MSA, par exemple, octroie des soutiens pour l'acquisition de parc de contention – indispensable pour effectuer les vaccinations dans de bonnes conditions – mais il n'est pas normal que cela ne soit pas demandé par les éleveurs car ces aides sont peu ou pas connues. D'ailleurs, cette problématique de la communication des leviers se retrouve pour nombre d'organismes. C'est pour cette raison que les exploitants en difficulté, économique ou psychologique, ne doivent pas rester seuls. Si chacun reste dans son coin, nous aurons du mal à maintenir les élevages et donc toutes les professions qui gravitent autour ; en somme, préserver et pérenniser la vie rurale dans son ensemble »*. Si le paysage ébauché durant la rencontre du 1er avril ne semble pas bien reluisant, les acteurs présents ont tout de même esquissé quelques pistes de solutions.



Fabienne Decottignies, préfète de la Nièvre discutant avec Valérie et Christophe Mussier.

Des positions à acter

Emmanuel Bernard émet une ébauche possible : *« nous devons gérer les maladies sur le plan sanitaire car nous n'avons pas la main sur la réglementation commerciale – notamment pour l'export. En parallèle, je suis convaincu que certains peuvent trouver des clés pour sortir de cette dépendance commerciale, avec notamment l'engraissement (contractualisé) »*. Sur cette question de la préservation des ateliers, Cyrille Forest poursuit : *« le photovoltaïque peut offrir quelques pistes pour permettre aux exploitations – et donc aux exploitants – de souffler un peu. Mais, là encore, l'État doit faire des efforts. Parmi eux, plusieurs sont à prendre en compte comme les prix de revente de l'énergie »*. Sur ce point, Valérie et Christophe Mussier s'indignent : *« Les prix de revente fondent comme neige au soleil et, en plus, nous voyons des aberrations réglementaires qui restreignent le nombre de kilowatt-crête (kWc) par projet. À cause de cela, il faut remplir plusieurs dossiers, avoir plusieurs interventions d'experts ou de techniciens etc. Le pire, c'est que l'État prône l'autonomie énergétique mais ne semble rien faire pour nous aider dans cette tâche. Je rappelle tout de même que cela peut apporter un revenu supplémentaire aux exploitations ; intéressant parfois pour encaisser les coups durs comme nous l'avons connu pour la campagne »*. Suite à cela, Cyrille Forest poursuit son propos : *« En plus, il faut parler du coût du désamiantage exorbitant, qui bloque parfois l'engagement de travaux pour des jeunes – ou moins jeunes – pour avoir un outil de travail sain »*. Là, Emmanuel Bernard complète : *« La profession agricole est l'une des seules où les anciens bâtiments servent encore et parfois permettent de maintenir une activité pour payer les nouveaux bâtiments. Souvent lorsqu'une entreprise construit, c'est pour abandonner l'ancienne structure ; ce n'est pas notre cas, ni notre mentalité. En effet, conserver les anciens bâtis est aussi une question de préservation du patrimoine rural, car les fermes recèlent des merveilles qui sont uniquement entretenues par les exploitants. Mais, il faut bien avoir conscience que le maintien de cette richesse a un coût, pour les exploitants en place et a fortiori pour les jeunes qui reprennent car ils devront investir afin de les moderniser. Car, ne rêvons pas, le marché et la réglementation leur en demanderont toujours plus en matière de productivité (donc de robotisation) ou de règles structurelles et sanitaires. Des solutions existent pour offrir de l'oxygène au monde agricole, mais l'État doit se positionner clairement sur nombre de sujets »*. De leur côté, Valérie et Christophe Mussier concluent : *« Nous allons continuer la désinsectisation, les apports de seaux à lécher complémenté à l'ail ainsi que l'ajout de minéraux dans les rations afin de développer les défenses des animaux. Je ne sais pas si tout cela va changer quelque chose, mais nous faisons ce que nous pouvons pour préserver nos cheptels. En attendant, j'espère que l'État a pris conscience de la situation pour l'élevage nivernais et français. Sinon, nous courons à la catastrophe. Je pense que Madame la Préfète aura plus de poids pour se faire entendre, à l'image des autres élus, que nous, seuls dans nos exploitations. De ce fait, je pense que cette rencontre a été utile »*. La rencontre se clôtura sur une visite de l'exploitation.

Chloé Monget

Réponses de l'État

Après le panorama dressé, la préfète de la Nièvre, Fabienne Decottignies, répond : *« Je n'ai pas de solution toute faite à vous apporter aujourd'hui. Mais, je vous assure : l'État est bien conscient de vos attentes ; preuve en est Madame la Ministre qui devrait faire quelques annonces sous peu. Cela étant dit, la meilleure anticipation face aux maladies vectorielles reste la vaccination mais nous sommes d'accord, pour cela il faut des vaccins disponibles au bon moment. En parallèle, il faut lever les doutes que certains ont encore sur lesdits vaccins tout en leur présentant les aides déjà existantes qui peuvent les aider à faire face. Il est actuellement indispensable que les éleveurs, et les autres exploitants, sachent où s'orienter en cas de problème. Je ne dis pas que parler résoudra tous leurs problèmes mais cela peut leur donner une vision nouvelle de leur situation et pourquoi pas cibler certains leviers pour les extirper d'une impasse. Le but étant de les sortir de l'isolement afin qu'ils ne se retrouvent pas dans des situations catastrophiques économiques ou humaines. L'État ne veut laisser personne sur le bord de la route, et nous sommes en train d'élaborer des actions pour prévenir tout cela. J'en profite pour réaffirmer que l'État porte une grande importance à la profession agricole et aux vétérinaires, car, pour ces derniers, vous êtes nos capteurs du terrain lorsque les difficultés se font ressentir, et nous ferons tout pour conserver votre profession. Nous entendons également la demande particulière pour les jeunes installés car ils ont des difficultés supplémentaires. Ils sont l'avenir et nous avons bien conscience de l'importance de leur apporter un soutien spécifique. L'avenir est à construire et consolider et nous ferons tout pour faire remonter les problématiques que vous avez soulevées aujourd'hui »*.

// CHASSE

58 « Vous représentez un loisir, nous nourrissons la population »

À la suite de la parution, en mars, d'un édito de Bernard Perrin, président de la Fédération de chasse de la Nièvre, Pierre Bobin, membre du Comité technique local 07 et de la FDSEA, fait part de sa réaction dans une lettre ouverte.

« Dans le numéro 98 de mars 2025 de La chasse en Nivernais, votre édito intitulé « Jeu de dupes » m'a profondément choqué ainsi que le monde agricole que je côtoie régulièrement. Vous êtes à la tête de la Fédération de chasse de la Nièvre et je n'avais aucun doute sur votre façon de penser ou de gérer, seulement cette fois, vous avez été trop loin. Jetant en pâture la profession agricole qui aurait plus besoin de soutien que de propos mensongers. Vous parlez de l'OFB, je pense qu'il y a beaucoup plus de chasseurs mécontents que d'agriculteurs, vous vous comportez comme un citoyen qui observe et qui dénonce, merci ! En fait vous mélangez tout, les talus nivelés, le drainage, l'arrachage des haies et le forage ? Un joli bouillon de culture dans votre puissance chimique personnelle. Je tiens à vous rappeler que vous représentez une activité de loisir et moi une activité de travail qui sert à nourrir la population, tout en respectant les agents de l'OFB, et cela réciproquement. Tout ça pour nous faire porter la responsabilité de la disparition du petit gibier alors pourquoi ne pas empêcher la circulation des voitures pour sauver les lièvres ? Je vous informe que les agriculteurs s'entendent plutôt bien avec les chasseurs dans le Morvan, tous les petits propriétaires cèdent gratuitement les champs et les bois qui permettent d'établir les plans de chasse puisque, rappelons-le, votre rôle primaire est la régulation. La page 19 de votre journal cite le nom de 13 agriculteurs concernés par des dégâts de sangliers, auquel vous réclamez le remboursement partiel ou total des frais d'expertises. Monsieur Perrin, n'avez-vous pas honte de citer le nom des agriculteurs donnant gratuitement leur domaine aux chasseurs qui sont, pour bon nombre, voisins et échangeant régulièrement sur les dégâts de sanglier tout en essayant d'en éliminer dans les zones les plus critiques ? J'ai tenté d'organiser une rencontre avec Emmanuel Berlo, administrateur, et Florent Ortu, directeur de la FDC 58, celle-ci m'a été refusée, mais quel courage ! J'espère que ce courrier vous fera réagir pour enfin trouver des compromis équitables avec la profession. Je reste bien sûr à votre disposition pour échanger, j'ai évidemment des propositions à vous soumettre, à vous de bien vouloir les entendre ».

Pierre Bobin, membre du CTL 07 représentants les agriculteurs non-chasseurs FDSEA 58

Un édito qui crée forcément du débat...

Dans son édito, Bernard Perrin, observait que *« l'OFB bashing est à la mode. Il cristallise aujourd'hui la colère d'une partie du monde agricole (…) Faire reposer le malaise du monde agricole sur les épaules de l'OFB plus que sur les traités de libre-échange qui créent une concurrence internationale inéquitable et que sur la politique agricole commune qui profite toujours plus à l'agro-business mondialisé, voilà une manœuvre politique discutable (…) Face à un certain modèle agricole qui s'acharne à niveler, drainer, arracher et forer, tout en abusant de sa chimie toute puissante, une police de l'environnement est-elle nécessaire ? Je le crois ardemment(…) »*.

// ENSEIGNEMENT

89 Les premiers pas dans le monde du travail

Jeudi 10 avril, le marché couvert d'Avallon a accueilli une quarantaine de structures dédiées à la formation. Trois d'entre elles étaient spécialisées dans le secteur agricole. Retour sur le forum.

« Je viens d'avoir des élèves du collège de Chaumes et franchement ils étaient intéressés ! », constate Éric Prestat, proviseur du Lycée Forestier de Crogny. *« Mon objectif, même si mon établissement est situé dans l'Aube, c'est de sensibiliser les jeunes de l'Yonne aux métiers de la Forêt, d'autant plus qu'il n'y a aucune formation dans ce département. C'est un secteur qui recrute énormément »*, affirme avec prudence l'ancien directeur du lycée Agricole la Brosse. *« Nous proposons également des formations en biologie et en écologie. Pour préparer les élèves aux forêts, nous en avons créé une, à visée pédagogique. Qui dit forêt, dit faune. Nous sommes en lien avec les chasseurs, ce sont des alliés indispensables pour réguler, pour créer des équilibres naturels. Nous essayons de réaliser des prises de conscience chez les élèves. Près d'un élève sur deux de notre établissement est soit chasseur, soit pêcheur, donc nous y sommes forcément confrontés »*, ajoute le proviseur du Campus des Terres de l'Aube. Juste à côté de lui, l'Anefa, les Jeunes Agriculteurs et l'EPL des Terres de l'Yonne sont également là pour représenter le travail agricole.



Les stands agricoles au forum de l'orientation

Découvrir les métiers du rural

« Les collégiens sont un peu timides lorsqu'ils viennent à notre stand, mais ils posent plein de questions. On est là chaque année et avec le recul, on sait que plusieurs élèves viennent d'Avallon ou de Tonnerre. Donc on se dit que c'est utile », conviennent Nathalie Portat, chargée de communication de l'EPL des Terres de l'Yonne, Marion Renut, formatrice au CFA de l'Yonne ainsi que Laetitia Le Bail, directrice adjointe de l'EPL des Terres de l'Yonne de Champ. *« On propose des mini-stages d'une journée, pour leur permettre de découvrir nos formations. À terme on voudrait leur dédier une journée complète pour qu'ils soient vraiment accompagnés »*, ajoute Laetitia Le bail. Quant aux Jeunes Agriculteurs et à l'Anefa, l'objectif est de sensibiliser aux métiers de l'agriculture. *« Le jeu des graines qu'on a sur notre stand, les attire et permet d'engager la conversation »* confie France Lahutte de l'Anefa. *« Combien de litres produit une vache par jour ? »*, questionne une collégienne. *« Devine, à ton avis ? Combien pourrait-elle produire ? »*, questionne à son tour Tania Pereira Oliveira, animatrice des JA de l'Yonne. *« Je dirais, 12 »*, pendant que l'animatrice la regarde dubitative, la collégienne change d'avis, *« 30 litres ? »*, se reprend-elle. Un sourire s'affiche sur le visage de l'animatrice. *« Au moins j'aurais appris quelque chose aujourd'hui »*, convient la jeune avallonnaise.

La matinée s'achève et c'est l'occasion pour une des classes d'Avallon de s'en aller, en rang, pour retourner à la cafétéria du collège. *« J'ai appris pleins de trucs sur le métier d'agriculteur. C'était super intéressant »*, conclut Alaël, un collégien d'Avallon.

Charlotte Sauvignac

// LYCÉE LA BROSSE

89 L'inquiétude s'exprime

Lundi 31 mars, les enseignants du lycée la Brosse ont mené une action « coup de poing » pour réagir à la baisse de la dotation horaire globale imposée par la Région.

« Nous savons que nous allons avoir des fusions de classe mais ça ne représente pas le total des heures qui nous sont enlevées, donc on voudrait comprendre pourquoi on se retrouve avec 1 500 heures de dotation en moins. Depuis le mois de janvier, les syndicats demandent d'où viennent ces heures et on n'a pas le détail du calcul. Même notre direction n'a pas tous les détails », alerte Jean-Philippe Garcia, représentant syndical des enseignants du lycée La Brosse. *« Même si on nous enlève ces 1 500 heures, on ne veut pas être sanctionné, on veut continuer de travailler dans de bonnes conditions »*, ajoute le professeur de mathématiques. Effective l'année prochaine, cette baisse de dotation horaire globale inquiète profondément les enseignants. *« Une baisse de 1 500 heures est prévue à la prochaine rentrée et impacterait sérieusement l'avenir de certaines de nos filières, avec des classes fusionnées, des seuils restreints limitant notre recrutement à venir, des postes d'enseignants menacés à terme, des conditions d'apprentissage dégradées pour nos élèves. Le LPA de Champs-sur-Yonne est également concerné par cette baisse de moyens »*, déclare le syndicat des enseignants.

« L'action du 31 mars a été très bien accueillie par les parents d'élèves. Notre but n'était pas de faire un blocage mais de ralentir les personnes pour leur donner des tracts et leur faire part de la situation. Nous étions une trentaine d'enseignants pour faire cette manifestation », informe Jean-Philippe Garcia. Avoir une réponse, c'est primordial pour comprendre. *« Il y a des ouvertures de classes qui ont été faites dans la Région, et ça ne nous dérange pas, mais il ne faut pas qu'on s'habitue à toujours déshabiller Pierre pour habiller Paul. On ne veut pas être les dindons de la farce »*, ajoute-t-il, décidé à mettre en avant l'enseignement agricole. *« Il faut qu'on recrute davantage dans l'enseignement agricole, sinon on va manquer d'agriculteurs. Nous, on veut continuer d'accueillir les élèves qui veulent venir chez nous »*, affirme Jean-Philippe Garcia, professeur de mathématiques.

L'action coup de poing a résonné au sein de la Région. *« Concernant la capacité d'accueil, ils ont accepté la décision sur le nombre d'élèves qu'on souhaitait. L'action a eu un impact, puisqu'on peut recruter jusqu'à 54 élèves en seconde. Au niveau des moyens, j'ai besoin de davantage de précisions. C'est comme un élève qui arriverait à un résultat sans m'expliquer comment il l'a obtenu… »*, conclut le représentant syndical des enseignants du Lycée La Brosse.

Charlotte Sauvignac

// SYNDICALISME

58 Prédation : une double peine insupportable

Depuis toujours, l'élevage nivernais tant à préserver son environnement puisqu'il est son outil de travail. Mais, la prédation met en péril ce système…


Pour la période du 31 décembre 2024 au 28 mars 2025 : 47 constats ont été réalisés par l'OFB dont trois en attente de résultat, cinq déclarés « loup écarté », 4 causes indéterminées et le restant déclaré LNE.

Être gardien de la biodiversité est un des piliers du travail quotidien des éleveurs nivernais. Cela se traduit concrètement par de nombreux éléments : fauche retardée, conservation des zones de jachères, pâturages et préservation des zones sensibles, etc. Pour les éleveurs, ces engagements vont bien au-delà d'un simple aspect professionnel et réglementaire mais constitue un engagement pris depuis de nombreuses années, afin de préserver leur environnement et les paysages qui le composent, tout en proposant une activité agricole pérenne et de qualité.

Or, dans la Nièvre, ce système tremble face au risque de prédation. En effet, comment perpétuer cette conduite vertueuse au risque de tout perdre à cause d'une physionomie de territoire impossible à protéger contre un prédateur ingérable ? La demande est faite aux éleveurs de toujours s'adapter en respectant la réglementation environnementale – ce qui est normal – mais qu'en est-il en retour ? Pourquoi les règles ne se modifient pas lorsque la prédation met en péril le modèle agricole voulu par les institutions et donc par la réglementation ? Il est nécessaire de rappeler que pour la prédation, les éleveurs sont à la fois les victimes et responsables puisque le poids de la protection retombe sur leurs épaules. Les éleveurs subissent donc une double peine, ce qui est incohérent et injuste.

Vérité du terrain

Aujourd'hui, la profession ne peut plus accepter d'injonctions contradictoires, car elle n'a plus ni les moyens financiers ni la force psychologique pour les supporter. Si l'État désire atteindre la fameuse autonomie alimentaire tant vantée, et la belle agriculture à la française également tant mise en avant, l'État doit les défendre et stopper des promesses vides ou des éco-réglementations hors-sol. Les échanges stériles doivent s'arrêter pour aboutir à de véritables mesures : déclarer le département comme non-protégeable et autoriser les tirs de défense simples voire renforcés dans tout le département. Dans le cas contraire, l'élevage nivernais deviendra mortifère à la fois pour les troupeaux et les éleveurs. Une réponse concrète est attendue.

FDSEA 58



// TRAVAIL COLLECTIF

58

Convivialité, technicité et autonomie

Le Groupement de développement agricole (GDA) Centre Nivernais a changé de bureau. L'occasion de faire le point avec le nouveau président.

Pour le Groupement de développement agricole (GDA) Centre-Nivernais, ce début d'année a été marqué par le renouvellement total du bureau. Il se compose désormais d'Étienne Gauthier, président, Louis Mathé, vice-président, et d'Alexis Pouyé, trésorier. Étienne Gauthier, 53 ans et exploitant à Aglan (Bona), stipule : *« je succède à Emmanuel Plessis avec plaisir »*. Il poursuit en détaillant *« Je prends le relais durant trois ans mais pas plus, car les plus jeunes ont aussi de nouvelles idées pour l'avenir et nous tenons absolument à ce qu'ils poursuivent l'investissement »*. En attendant, il espère *« maintenir le nombre d'adhérents et pourquoi pas accueillir de nouveaux visages, car plus nous sommes nombreux plus le partage d'expérience peut être diversifié ; une richesse pour chacun »*.

Regroupant actuellement une cinquantaine d'exploitants, le GDA Centre-Nivernais est pour Étienne Gauthier une plus-value indéniable. *« Nous sommes et serons toujours des apprentis dans notre métier car nous travaillons avec du vivant. De ce fait, je pense que nous apprenons constamment des autres. De plus, la multiplicité de pratiques que nous rassemblons au sein du groupe ouvre nos horizons tout en restant dans des problématiques et des enjeux locaux. D'ailleurs, cet ancrage local se retrouve dans les essais menés ou encore les tours de plaine organisés régulièrement. En plus de l'implication des membres, nous avons l'appui précieux de la Chambre d'agriculture, ce qui permet d'avoir accès à un conseil technique adapté à notre terroir et neutre. De par cette neutralité, les échanges sont détendus, conviviaux et francs »*.

Toujours en lien

Outre ces éléments, Étienne Gauthier rappelle également que le lien ne s'arrête pas à la fin des réunions : *« nous disposons d'un groupe What's App qui nous permet d'échanger instantanément, nous disposons également de flashs techniques hebdomadaires envoyés par mail ou encore du Guide Cultures ; très précieux à mes yeux. Tout cela nous permet de revenir au but premier du GDA qui est de rendre les agriculteurs autonomes afin qu'ils aient tous les éléments pour juger et adapter leurs pratiques que ce soit dans leur choix d'approvisionnement, de variétés ou de produits. En somme, avec le GDA nous gagnons en expérience au fil des rencontres et des informations prodiguées »*. S'il fallait une raison supplémentaire aux indécis pour adhérer, Étienne Gauthier sourit : *« En plus, la 1re année de cotisation est offerte ! »* et ajoute : *« il ne faut pas hésiter à venir partager un moment avec nous, pour vous faire votre propre idée. Au plaisir donc de vous rencontrer au prochain rendez-vous qui sera un tour de plaine le mardi 22 avril, avec un accueil prévu à 13 h 45 à l'EARL Cornu (le Petit Meuré, La Collancelle), où nous ferons un point d'actualité technique sur les cultures d'hiver. Puis nous irons dans les parcelles de l'EARL De Baye pour aborder les cultures de printemps »*.



Cédric Zambotto

Rencontre d'une partie des adhérents du GDA Centre Nivernais le 4 février 2025 pour un tour de plaine en sortie d'hiver à Beaumont-Sardolles.

Chloé Monget

Renseignements auprès de Cédric Zambotto, conseiller Grandes cultures à la Chambre d'agriculture de la Nièvre sur le secteur, au 06 77 15 59 81.

Pour mémoire, la Bourgogne Nivernaise dispose également d'un GDA (contact : Yoann Marin au 06 08 62 85 30).

// CUMA

89

Des pellets pour réchauffer les vignes

Vendredi 28 mars, Total Énergies a effectué une livraison de pellets à quatre Cuma de l'Yonne. Un moyen de chauffer les vignes et les prémunir du froid.



Éolienne et tour de brassage dans les vignes.

Ce sont les Cuma des Pierrettes, des Chaumes, de Morennes et de Garennes qui ont reçu vendredi 28 mars au matin des livraisons de pellets pour pouvoir alimenter leurs tours de brassage. *« En 2023, le parc n'était pas encore opérationnel à 100 % »*, raconte Pierrick Laroche de la Cuma des Pierrettes. Dès huit heures du matin, TotalEnergies arrive, avec plusieurs camions, et commence sa livraison de 56 tonnes de pellets conditionnées en palettes, aux quatre Cuma de Maligny.

« C'est pour qu'on puisse alimenter notre tour de brassage, ça peut nous permettre de faire une différence de 2 à 4 degrés », ajoute-t-il. Cette livraison de pellets intervient donc dans un système qui permet de protéger les vignes des gels. *« Les tours permettent de pallier des gels moins violents comme l'année dernière, ça a plus d'efficacité ! »*, constate Bruno Di Blas, président de la Cuma des Chaumes. Avec près de 4 hectares et demi à protéger, les vignerons de Maligny ont recouvert leurs parcelles de tour de brassage, avec un moteur semblable à ceux des avions. *« Mon Dieu, le bruit que ça fait, c'est impressionnant ! »*, commente Christophe Maurin, responsable relation clientèle de Total Énergies. *« C'est pour ça que lorsqu'on les allume, on pense à bien se protéger avec un casque et à s'éloigner pour éviter des soucis sonores »*, répond Bruno Di Blas.

Mais alors, comment ça marche ? Pour survivre aux gels de début d'année, les pellets jouent un rôle indispensable dans le circuit de chauffage. *« La combustion des pellets permet de réchauffer l'air, brassé par de petites éoliennes afin d'uniformiser les températures entre l'air chaud en altitude et l'air froid au niveau du sol et des pieds de vignes »*, conclut Pierrick Laroche, autour de ses vignes.

Charlotte Sauvignac

// PRÉVENTION

21

Jamais trop prudents

La FDSEA de Côte-d'Or et la MSA ont organisé une journée de prévention sur les travaux en hauteur, le 8 avril à la ferme de Tart-le-Bas.

Un premier rendez-vous en novembre dans l'Auxois, un second la semaine dernière dans la plaine dijonnaise : la FDSEA et la MSA ont reconduit leur journée préventive sur les travaux en hauteur à Tart-le-Bas. *« Avec le même programme, le même principe et les mêmes intervenants ! L'idée était de divulguer le même message dans un autre secteur du département »*, présente Jennifer Asdrubal, animatrice à la FDSEA de Côte-d'Or. Ce message, tout le monde le connaît, mais tout le monde ne l'applique pas forcément : la sécurité n'a pas de prix et on ne « rigole pas » avec les travaux en hauteur.

Témoignage

Laurent Garnier, agriculteur retraité à Épernay-sous-Gevrey, était venu s'informer sur l'éventuelle utilisation d'une nacelle. La présence d'un spécialiste de la question – Hervé Barras de la société CSPE – lui a été très utile. Laurent Garnier partage avec nous ses différents échanges : *« Je me suis chargé, pour le compte de mes deux fils Bastien et Ghislain, de commander des luminaires par le biais d'un dispositif de la FNSEA, qui prend intégralement en charge le coût de ces équipements. Pour les installer, c'est beaucoup plus compliqué : quatre lampes vont aller à huit mètres de haut, sous notre hangar, alors je voulais des informations sur les choses à faire et surtout à ne pas faire pour ne pas avoir d'accident ! »*.

Une nacelle, pas d'échelle

Une nacelle, au contraire d'une échelle, est faite pour travailler. *« Un document se trouve dans chaque engin : j'ai été invité à le consulter en cas de location pour voir si tout est en conformité, c'est le premier point à ne pas négliger. L'une de mes interrogations était le coût : la journée serait généralement facturée aux environs de 200 euros. Pour quatre lampes, c'est un peu beaucoup, mais encore une fois, la sécurité n'a pas de prix. Malgré tout, afin d'amortir la note et rendre plus pertinente cette location, Hervé Barras m'a conseillé de réaliser d'autres travaux dans la même journée. C'est vrai, il y a toujours un toit à démousser, des chéneaux à vérifier et éventuellement un coup de peinture à mettre sur une fenêtre… Louer la nacelle entre plusieurs agriculteurs est une possibilité »*. Une autre contrainte est à prendre en compte, celle de la logistique : *« effectivement, une nacelle ne se déplace pas comme cela. Celle en démonstration à Tart montait à 16 ou 18 mètres et pesait neuf tonnes… Il faut donc un porte-char en conséquence »*.



La classe de Première CGEA de la MFR de Quetigny avait fait le déplacement.

AG

// DONZY

Rendez-vous à la Foire de Pâques

Comme tous les ans, le week-end de Pâques est synonyme de festivités pour Donzy avec sa traditionnelle foire dédiée. Explications avec les JA de Pouilly-Donzy-Cosne.

Le week-end de Pâques se conjugue toujours avec festivités à Donzy, avec une 25e Foire au programme très complet. Morgane Ravery, secrétaire des JA de Pouilly-Donzy-Cosne et présidente de l'association Avenir de la ruralité (créée en janvier), détaille : *« nous espérons réunir agriculteurs et habitants pour partager un beau moment de convivialité »*.

Pour commencer, les JA proposeront une restauration et buvette à partir de 18 heures, le samedi 19, avant d'engager leur bal (à partir de 21 heures à Donzy) durant lequel se tiendra l'élection de la reine. Le dimanche, il faudra se lever tôt pour déambuler dès 6 heures dans les allées de la brocante organisée par le Comité des foires de Donzy. Le même jour, à partir de 19 heures, les JA retiendront une buvette et ils seront accompagnés par des food-trucks afin de patienter jusqu'au concert de Panic Station à 21 heures. Le lundi aura lieu une foire agricole avec marché d'une dizaine de producteurs, mini-ferme et exposition de matériels avec une dizaine de concessionnaires, le tout complété par une fête foraine et une restauration orchestrée par les JA.

Moment d'échange

Face à tout cela, Morgane Ravery explique : *« Il y a eu de grandes évolutions dans notre milieu professionnel pour toutes les productions. Cet événement permet de les évoquer avec le grand public, de les expliquer et de briser certains préjugés qui peuvent perdurer. Pour nous, il est important d'utiliser un environnement festif car les échanges sont plus simples et détendus entre les gens. Il faut aussi en profiter pour rappeler que l'agriculture et les exploitants sont des piliers de la vie rurale et de la vie tout court puisqu'ils nourrissent, par leur labeur, la population. Il faut aussi insister sur le fait que l'acte d'achat est important pour faire vivre les producteurs et par découlement toute la vie de la campagne puisque comme on dit souvent : derrière un agriculteur, il y a dix personnes qui en dépendent. Nous sommes fiers de notre profession mais il est certain que nous devons engager le dialogue afin d'ouvrir les esprits. Sur cette question, cela sera aussi le moment de montrer aux plus jeunes que les évolutions permettent d'avoir des conditions de travail plus aisées qu'autrefois, ce qui pourrait attirer des nouveaux visages dans notre milieu et pourquoi pas engendrer des installations »*. Si les JA de Donzy-Pouilly-Cosne avaient pu s'arrêter là dans leur engagement pour la vie rurale, il n'en est rien. En effet, Morgane Ravery développe : *« La relance du dynamisme de notre territoire tient à cœur aux JA, mais seulement. Ainsi, sur l'impulsion du groupe, une association a été créée afin de réunir tous les publics dans cette cause commune : faire vivre notre campagne. Nous l'avons baptisée "Avenir de la ruralité" »*.

Chloé Monget

Renseignements : pour la brocante au 06 28 82 65 22 et pour la foire et pour les JA au 06 59 75 47 03.



JA Donzy-Pouilly-Cosne

L'équipe des JA de Pouilly-Donzy-Cosne engagée pour la foire de Pâques de leur canton et la fête de la ruralité qui aura lieu le 23 et 24 août.

// MÉRITE AGRICOLE

Un poireau particulier

Le 3 avril, à la Préfecture de la Nièvre se tenait la remise de médailles de l'Ordre du Mérite Agricole.

Distinction nationale oblige, c'est en présence de Fabienne Decottignies, préfète de la Nièvre que s'est déroulée la remise de médailles aux nouveaux distingués ou promus à l'Ordre du Mérite Agricole ou parfois appelé plus symboliquement *« avoir le poireau »*, le 3 avril. Si ce dernier terme peut faire esquisser des sourires, les distingués eurent une joie non dissimulée lors de l'événement. Ainsi, les neuf médaillés reçurent la distinction épinglée par la préfète et à chaque fois, Guy Marcher, président de l'Association de l'Ordre du Mérite Agricole de la Nièvre (Amoma 58), détailla leurs parcours.

Des parcours significatifs

Ainsi, Michel Catard est promu au grade d'officier, suivant sa nomination en 2001 au grade de chevalier. *« Il a travaillé 35 ans au Crédit Agricole de la Nièvre et à la Caisse Régionale de Centre-Loire, comme cadre dirigeant. Après sa carrière, il a rejoint l'Amoma 58 où il a œuvré pour renforcer les liens entre le milieu agricole et la société et a collaboré avec l'enseignement agricole »*, souligne Guy Marcher. Puis, ce fut au tour des chevaliers de recevoir les honneurs, ici dans l'ordre cérémoniel énoncé par Guy Marcher : *« Jean-Luc Bongard a commencé son activité dans l'entreprise familiale « Bongard-Bazot » - travaux publics et agricoles – en 1973. Il a été P.-D.G. de l'entreprise de 1994 à 2017. Marie-Jeanne Brossard a travaillé comme assistante vétérinaire de 1985 à 2020. Depuis 1998, elle est agricultrice (bovins et ovins) et a participé à la création d'un magasin de producteurs en 2022. Très impliquée, elle occupe plusieurs postes à responsabilité dans des associations locales et agricoles. Isabelle Chopin est exploitante agricole et cogérante d'une entreprise de travaux agricoles. Elle est membre du bureau de la Caisse locale de Groupama depuis 2001 et depuis 2004 elle est présidente de la Caisse locale des Bords de Loire ainsi qu'administratrice de la FDCL. Enfin, elle est présidente du Comité d'audit des comptes, membre de plusieurs commissions nationales, administratrice de Groupama Gan Vie et élue à la Chambre d'agriculture pour 2018 à 2024. Dominique d'Été est fils d'agriculteur et s'est installé en bio en 1995. Il est également actif dans le bénévolat occupant des postes de vice-président, secrétaire et président dans diverses associations agricoles. Alain Gresle a travaillé pour les Cuma de drainage de la Nièvre, puis au bureau d'études de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Il a quitté ce poste pour devenir exploitant et a obtenu le titre d'expert foncier agricole et immobilier. Dominique Joyeux, est née dans une ferme familiale et a obtenu une maîtrise en géographie rurale à l'Université de Dijon en 1971. Elle a enseigné en Algérie, à Chalon-sur-Saône, à La Machine et Saint-Saulge jusqu'en 2008. Mariée à un agriculteur d'Achun, elle a collaboré à l'exploitation. Elle a été conseillère de la Communauté de communes du Bazois, présidente de la Communauté de communes Bazois-Loire-Morvan et maire d'Achun, avec un engagement centré sur l'agriculture et le monde rural. Nicolas Saillard a commencé ses activités agricoles en 1990 dans le Cher avec son frère. En 1998, il reprend la ferme familiale en individuel à Cosne-Cours-sur-Loire. Il a été président cantonal du CCJA de 1993 à 2001. Depuis 2017, il est administrateur et membre du bureau de la FDSEA 58, ainsi que membre de la CDPENAF. Il est également membre du Gufa de la Nièvre et président cantonal de la FDSEA depuis deux ans. Depuis 2022, il représente la Nièvre au conseil d'administration de l'AGPB. Enfin, Denis Thollé, agriculteur retraité est adhérent de la Coordination rurale 58 depuis 1995 et membre du conseil d'administration depuis 2002. Depuis 2001, il représente ce syndicat à l'Adasea et depuis 2004 au comité départemental de protection animale. Il est assesseur suppléant au TASS depuis 2007 et titulaire depuis 2013. Il est élu cantonal MSA depuis 2010 et représentant la CR 58 à la CDEPENAF depuis 2014 »*. Pour conclure, Fabienne Decottignies a salué l'engagement fort et honorable de chacun pour cet univers agricole indispensable à la vie. La réception s'est terminée sur une note empreinte d'amitié et de convivialité où les nouveaux décorés ont pu faire connaissance avec les anciens.

Chloé Monget

Retrouvez les promotions de 2015 à 2025 sur : https://agriculture.gouv.fr/obtenir-le-poireau-ou-recevoir-lordre-du-merite-agricole



La cérémonie s'est déroulée en Préfecture à Nevers, avec au centre Fabienne Decottignies, préfète de la Nièvre.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// SYNDICALISME

FRSEA BFC : Stéphane Sauce, nouveau président

Suite à la démission de Christophe Chambon, le conseil d'administration de la FRSEA BFC a élu, à l'unanimité, l'agriculteur du Doubs Stéphane Sauce comme nouveau président.



Stéphane Sauce, (à gauche) agriculteur du Doubs et nouveau président de la FRSEA BFC, à côté de Christophe Chambon, auquel il succède, et Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.

C'est le 8 avril que Stéphane Sauce, 42 ans, a été élu président de la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Une élection survenue à la suite de la démission de Christophe Chambon. Ce dernier, impliqué à la FNSEA et responsable de plusieurs dossiers stratégiques comme la relance syndicale ou des dossiers techniques avec la présidence du Fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE), avait souhaité alléger sa charge et être remplacé à la présidence de la FRSEA BFC. L'ensemble du conseil d'administration a remercié Christophe Chambon, pour son implication en faveur de l'agriculture régionale, sa volonté de travailler en équipe et de trouver des réponses concrètes aux difficultés des agriculteurs. Son sens de la négociation a permis de faire reprendre plus de 1 700 dossiers Feader par les DDT, et éviter, ainsi, que les agriculteurs ne puissent pas bénéficier des aides européennes suite à des lourdeurs administratives.

Bonne connaissance des dossiers régionaux

La gestion des dossiers agricoles, au niveau régional, est toujours un sujet complexe et nécessite de l'expérience pour réussir à fédérer l'ensemble des départements autour d'un projet partagé. Stéphane Sauce a déjà de bons atouts de son côté. Agriculteur avant tout, il s'est installé en Gaec avec son père en 2003. Aujourd'hui, en EARL, avec un salarié et un apprenti, sur une surface de 190 ha, il produit 550 000 litres de lait à Comté. Dès son installation, il s'est investi dans les organisations agricoles. D'abord avec les JA du Doubs, puis comme président de JA BFC, de 2010 à 2012 et, ensuite, comme président de JA Franche-Comté, de 2012 à 2014. Les JA avaient anticipé la fusion des régions puisqu'ils travaillaient à l'échelle de BFC avant 2012 ! Il s'implique dans les organismes agricoles, en présidant le Comité régional du développement, de la formation et de l'installation (Coredefi) de la Chambre régionale d'agriculture, de 2014 à 2018. Puis, il préside le comité d'orientation pour la valorisation des ressources locales de la Chambre régionale d'agriculture (2022-2024) et assure la présidence du GPPR (comité Gastronomie et promotion des produits gourmands de BFC), de 2023 à aujourd'hui. Depuis les dernières élections à la Chambre régionale d'agriculture, il a la responsabilité du comité régional de l'économie agricole.

Les priorités pour la FRSEA

S'inscrivant dans la continuité, Stéphane souhaite *« poursuivre les travaux engagés dans un esprit collectif, en tenant compte de la diversité de nos territoires et de nos productions »*. La feuille de route de la FRSEA BFC va s'intégrer dans le cadre du projet « Transformation » de la FNSEA, pour garder un syndicalisme de solutions à l'écoute du terrain, mais aussi pour mieux communiquer avec les adhérentes et adhérents et répondre à leurs attentes. *« Ces priorités d'intervention vont être élaborées, avec tous les départements mais nous avons identifié une partie des chantiers qui nous attendent »*, précise Stéphane Sauce. *« En BFC, la Région doit accélérer la mise en œuvre des mesures du Feader qui lui ont été confiées. La crise sanitaire que nous vivons ne doit pas être sous-estimée. Nous devons anticiper la prochaine PAC, car les arbitrages seront difficiles, vu les premières annonces venant de Bruxelles. Dans le domaine de l'environnement, il est grand temps de faire confiance aux règles agronomiques mises en place permettant de garder un potentiel de production, tout en respectant notre cadre de vie. Surtout, nous ne devons pas oublier les ressources humaines car, demain, il n'y aura pas d'agriculture sans agriculteurs qui s'installent et sans les métiers qui entourent notre activité et qui permettent de valoriser nos produits. Enfin, les différents travaux doivent se conduire en partenariat avec l'ensemble des organisations agricoles : les JA, la Chambre régionale d'agriculture mais aussi la coopération, la mutualité au sein du conseil de l'agriculture BFC »*.

FRSEA BFC

// BIO

Le secteur se montre résilient

Lors de son assemblée générale, à Vignoles, en Côte-d'Or, Bio BFC a dressé le paysage régional du secteur. Sans nier les difficultés économiques toujours réelles, l'agriculture bio de BFC voit des signes plutôt encourageants pour l'avenir.

L'association Bio Bourgogne-Franche-Comté (BFC), présidée par l'éleveuse côte-d'orienne Laurence Henriot, tenait son assemblée générale le 10 avril à Vignoles, près de Beaune. Organisé autour du thème suivant « Agriculture et effondrement de la biodiversité : la bio comme solution », l'évènement fournissait l'occasion de tirer le bilan d'une année d'activité et de passer en revue le paysage régional de l'agriculture biologique. On le sait, économiquement, le secteur est encore confronté à des difficultés même si les tendances montrent une certaine résilience depuis quelques mois. Le pic atteint par les surfaces bio en BFC semble aujourd'hui bien loin. Elles représentaient alors 10,3 % de la SAU, contre 9,7 % aujourd'hui. De fait, Bio BFC a constaté des arrêts en nombre grandissants, nombreux en grandes cultures et élevage. Les fermes qui se créent ne compensent pas ces arrêts, en termes de surfaces. En tout, sur les années 2022, 2023 et 2024, 25 000 ha auront été perdus en bio, retournés en conventionnel.

Côte-d'Or et Yonne en tête

En nombre de fermes, la Côte-d'Or est en tête des départements de BFC (947), devant la Saône-et-Loire (625) et l'Yonne (583). Si l'on prend en compte les surfaces, c'est à nouveau la Côte-d'Or qui est en tête, avec 24,2 % des surfaces régionales, mais l'Yonne est, cette fois-ci, deuxième, avec 23,5 % et la Haute-Saône troisième (13 %). Tout cela s'inscrit dans un contexte national encore marqué par une baisse du marché du bio, avec, en grande distribution, en 2024, un recul de 5 % en valeur et de 6 % en volume. Cette baisse semble toutefois se ralentir depuis plusieurs mois. Par ailleurs, dans les magasins spécialisés en bio on note en 2024 une hausse globale du chiffre d'affaires de 7 %, avec des paniers moyens en hausse. Le rythme de fermeture de ce type de commerce se ralentit aussi. Autant de signes peut-être annonciateurs d'un retournement de tendance plus positif, à confirmer dans les prochains mois. Participe aussi à ce constat la hausse constatée du marché en circuit court et vente directe de 3 % au premier semestre 2024. Les magasins de producteur voient leur situation se redresser après deux années compliquées.



Les grandes cultures constituent le premier secteur agricole bio de BFC, avec 41 % des surfaces.

Berty Robert

Les chiffres-clé de la bio en BFC

Selon Bio BFC, l'agriculture biologique régionale c'est :
- 3 604 fermes (15,2 % des fermes en BFC) ;
- 235 475 ha (9,7 % de la SAU en BFC) ;
- 254 nouvelles fermes en 2024 et 273 arrêts.
Par rapport à 2023, le nombre de fermes bio dans notre région est en hausse de 1,4 % mais la SAU affiche une baisse de 3,3 %. Le nombre de nouvelles fermes bio en 2024 est identique à 2023, en revanche le nombre d'arrêts est en forte hausse (273 contre 159). Grandes cultures, élevage bovin viande et élevage bovin lait totalisent 82 % des surfaces bio. Les 18 % restants se répartissent entre viticulture, surfaces fourragères, légumes, ovins viande, fruits, œufs, plantes à parfum et médicinales.



// ÉQUARRISSAGE

Un modèle mutualisé sous tension

Depuis plus d'un siècle, la France organise la collecte et la transformation des cadavres d'animaux, une activité essentielle pour la salubrité publique et la valorisation des sous-produits. Ce système repose sur un mécanisme complexe de financement mutualisé, piloté par les interprofessions depuis le désengagement de l'État en 2009.



L'Équarrissage est une obligation légale dont le financement repose sur une mutualisation indispensable et équilibrée.

La loi impose l'équarrissage pour tout animal de plus de 40 kg ou tout lot de cadavres (volailles, agneaux, etc.) atteignant ce poids. Cette obligation, qui remonte à la fin du XIXe siècle, permet de transformer les carcasses en sous-produits utiles à diverses industries : gélatine, matières grasses, farines animales. Mais qui finance ces opérations ? Depuis la privatisation du service public, c'est l'association ATM Ruminants, créée en 2009, qui gère l'organisation et le financement de l'équarrissage pour les filières bovine, ovine et caprine. Son rôle est crucial : collecter les cotisations, négocier les contrats avec les équarrisseurs et veiller à ce que les éleveurs soient correctement pris en charge. Le modèle repose sur deux cotisations obligatoires, validées par des accords interprofessionnels et rendues contraignantes par arrêté ministériel. La première, dite « amont », est prélevée directement auprès des éleveurs. Calculée en fonction du cheptel, elle s'élève à 1,12 € HT par Unité bétail équarrissage (UBE), avec un minimum de 5 € HT par espèce. Cette cotisation ne représente que 20 % des ressources d'ATM Ruminants. Les 80 % restants proviennent de la cotisation « aval », supportée par les abatteurs et répercutée sur toute la chaîne de distribution, des bouchers à la grande distribution. Ce système permet une mutualisation des coûts entre les différents maillons de la filière. Résultat : un éleveur bovin ne finance que 15 % du coût réel de l'équarrissage, le reste étant absorbé par les acteurs en aval.

Équité territoriale et enjeux pratiques

Autre particularité : la cotisation est identique pour tous les éleveurs, quel que soit leur département, malgré des coûts de collecte très variables selon les zones géographiques. Une manière d'assurer une forme de solidarité entre territoires. Mais ce système n'est pas sans contraintes. Un éleveur qui ne paie pas sa cotisation perd l'accès au service et doit assumer l'intégralité des coûts d'équarrissage, à un tarif non négocié. Après trois relances, ATM Ruminants peut suspendre la prise en charge, avec des frais de dossier de 40 € HT à la clé. Le poids carcasse joue un rôle clé dans la répartition des coûts. Ainsi, les éleveurs caprins, dont les animaux sont moins lourds, contribuent davantage en proportion que les éleveurs bovins. Par exemple, un reproducteur caprin « coûte » 1,74 UBE, contre 1,17 pour une vache. Pilotée par Interbev, l'interprofession du bétail et des viandes, cette organisation témoigne d'un équilibre fragile entre impératifs sanitaires, équité économique et réalité du terrain. Un modèle unique en Europe, qui continue d'évoluer sous la pression des éleveurs et des industriels.

Alexandre Coronel(1)

(1) D'après l'accord interprofessionnel Interbev (2024) données ATM Ruminants.

Accords pour 2025

Depuis le 1er janvier, le nouvel accord interprofessionnel signé le 1er juillet 2024 par Interbev et ATM Ruminants introduit plusieurs évolutions clés pour le financement de l'équarrissage des ruminants (bovins, ovins, caprins). Voici les principaux points à retenir :

• Une cotisation amont maintenue, mais ajustée
- Taux inchangé : 1,12 € HT par Unité bétail équarrissage (UBE), avec un forfait minimal de 5 € HT/espèce/éleveur si le calcul par UBE donne un montant inférieur.
- Nouvelles catégories d'UBE :
- Caprins : les reproducteurs voient leur coefficient légèrement augmenter (1,74 UBE contre 1,70 en 2024), reflétant des coûts de traitement plus élevés.
- Bovins : stabilisation à 1,17 UBE pour une vache ayant vêlé.
Exemple : un éleveur avec 10 vaches laitières paiera : 10 x 1,17 UBE x 1,12 € = 13,10 € HT (au lieu de 5 € HT si le calcul était inférieur au forfait).
• Renforcement des contrôles et sanctions :
- Suspension accélérée du service : dès deux relances impayées (contre trois auparavant), ATM Ruminants pourra suspendre la prise en charge des enlèvements.
- Frais de dossier majorés : passent de 40 € HT à 50 € HT pour les éleveurs en retard de paiement. Concrètement : un éleveur non à jour devra payer la prestation d'équarrissage au tarif plein (non négocié par l'interprofession), en plus des frais de dossier.
- Optimisation de la collecte territoriale :
- Appels d'offres annuels : les zones de collecte seront réattribuées chaque année aux équarrisseurs via des appels d'offres plus stricts, visant à réduire les délais d'enlèvement.
- Obligation de traçabilité : les éleveurs devront déclarer les animaux morts via une plateforme numérique dédiée avant toute demande d'enlèvement.
- Budget global et répartition : Coût total 2 025 estimé : 98 millions d'euros HT (contre 95 M€ en 2024), en hausse avec l'inflation.
• Répartition :
- 80 % financés par la cotisation aval (abatteurs, GMS, restauration).
- 20 % par les éleveurs via la cotisation amont.
Spécificité : les éleveurs ovins bénéficieront d'un abattement de 10 % sur leur part, pour compenser la fragilité économique de la filière.
Mesures d'accompagnement :
- Aides exceptionnelles : un fonds de solidarité sera activé pour les éleveurs en difficulté (sous conditions de revenus).
- Sensibilisation : campagne d'information sur les alternatives à l'équarrissage (compostage, méthanisation) pour les petits élevages.

// INSTALLATION

Les grandes tendances en BFC

Les partenaires des Points accueil installation (PAI) de toute la Bourgogne Franche-Comté s'étaient donné rendez-vous à Pouilly-en-Auxois, en Côte-d'Or. Un aperçu des évolutions mesurées depuis 2018 était livré à cette occasion.

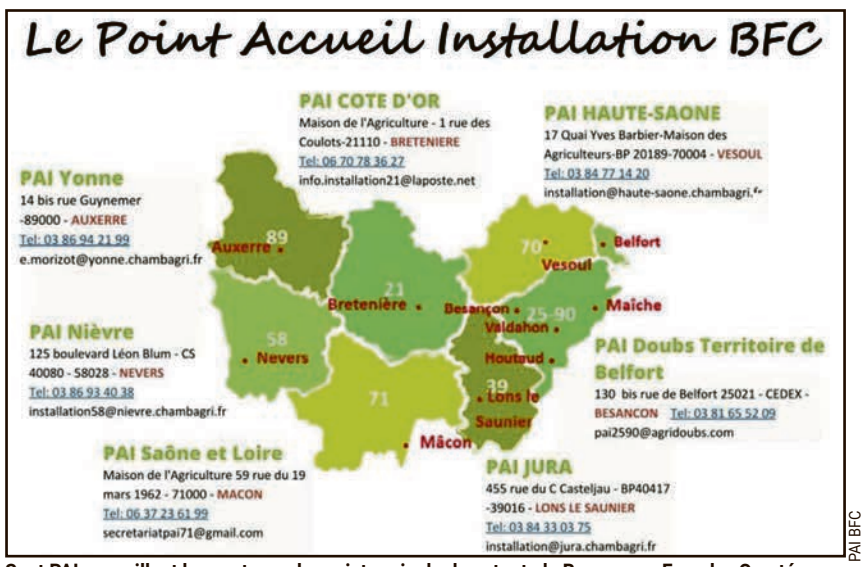
S'informer en préambule à un projet d'installation en agriculture ne se fait pas à la légère : pourtant, il est encore des gens qui font la démarche en se rendant dans les Points accueil installation (PAI) présents dans les Chambres d'agriculture, sans même se munir d'un calepin et d'un stylo pour prendre des notes, alors qu'on va leur fournir un grand nombre d'informations, importantes et structurantes, pour la poursuite de leur projet. Cette réalité, qui pourrait sembler anecdotique, était rappelée, récemment, lors de la matinée des partenaires PAI en Bourgogne Franche-Comté (BFC) organisée à Pouilly-en-Auxois, en Côte-d'Or. Elle résume l'importance à accorder à cette première étape et souligne aussi, en creux, que certaines personnes n'ont absolument aucune idée concrète de ce que représente une installation en agriculture. Justement, les PAI assument un rôle crucial, en permettant de conforter un projet, de le crédibiliser, de le consolider, mais aussi en faisant prendre conscience que, parfois, on se berce d'illusions et qu'il vaut mieux changer de voie.

Près de 1 400 personnes rencontrées

Lors de la rencontre de Pouilly-en-Auxois étaient rassemblés des partenaires et des conseillers de toute la Région afin d'échanger sur les statistiques récentes des PAI. Près de 1 400 personnes ont été rencontrées dans les PAI de BFC en 2024, dont 61 % d'hommes et 39 % de femmes. La proportion de ces dernières est toutefois en légère hausse depuis 2018. La typologie des projets d'installation est assez diversifiée : ceux en bovin lait sont en baisse de 5 % depuis 2020, les bovins viande, au contraire, affiche une hausse depuis 2022. La baisse se constate aussi du côté des projets ovins et caprins (-8 % depuis 2018). La diminution est encore plus prononcée, sur la période 2018-2020, pour les projets en grandes cultures (-15 %). Par ailleurs, les projets en maraîchage sont en hausse depuis 2023. Au bilan des tendances observées depuis 2018 par les PAI de BFC, on note que les filières bovin lait, bovin viande et grandes cultures sont, malgré tout, celles qui installent le plus de jeunes. L'élevage bovin (viande et lait) demeure une filière clé en représentant près de 30 % des projets. Il faut aussi noter, ces six dernières années, une baisse des projets d'installation en agriculture biologique, de 6 %. De même, circuit court et vente directe sont en baisse parmi les porteurs de projet : entre 2021 et 2024, ces activités sont passées de 38 % à 24 % des intentions.

Sensibilisation et maturation

En installation agricole, la question du temps est aussi à prendre en compte : les échéances en demandent parfois beaucoup, ce qui renforce donc la nécessité de l'accompagnement, pour permettre aux projets de mûrir. Un quart des gens qui consultent un PAI ne savent pas quand ils vont s'installer. D'où l'importance également, pour les équipes des PAI et leurs partenaires, de mener des actions à visée pédagogique, notamment sur la promotion des métiers et des dispositifs d'installation. En 2024, en BFC, 47 actions de ce type ont été réalisées, pour un peu plus d'un millier de personnes touchées.



PAI BFC

Sept PAI accueillent les porteurs de projet agricole dans toute la Bourgogne Franche-Comté.

Berty Robert

ÉLEVAGE

// SEMAINE DE L'ENGRAISSEMENT

Un levier à considérer

Le 2 avril à Saint-Léger-de-Fougeret, se tenait l'un des quatre rendez-vous programmés dans le cadre de la semaine de l'engraissement.

Après le lancement du Plan engraissement du Conseil Régional, la section bovine de la FDSEA 58, Sicarev, Feder et la Chambre d'agriculture de la Nièvre souhaitaient présenter les tenants et les aboutissants de celui-ci par des rencontres. Ainsi, quatre rendez-vous étaient programmés début avril au Gaec de Sainte-Baudière à Marzy, au Gaec des Doreaux à Diennes-Aubigny, au Gaec des Bourrys à Breugnon et enfin au Gaec Goulot à Saint-Léger-de-Fougeret. Pour ce dernier, Christian Morel, vice-président en charge de l'agriculture, de la viticulture et de l'agroalimentaire au Conseil Régional, était présent. Il annonce : *« le Plan comprend deux volets, l'un axé sur l'accompagnement technique, le second sur l'aide financière – s'il y a au moins 10 vaches mises à l'engraissement. Actuellement, nous avons reçu environ 150 dossiers d'exploitants en Bourgogne souhaitant participer à ce dispositif. À mon sens, l'engraissement est une ambition collective pour l'avenir, comme vous allez le comprendre avec les autres interventions »*.

Des chiffres parlants

Sur ces propos, Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58 et président de la Fédération régionale bovine (FRB), poursuit : *« Tout est perfectible, mais déjà, ce Plan engraissement résulte du travail effectué entre tous les acteurs de la filière et il est là comme coup de pouce. Mais, attention car l'engraissement ne convient pas à tous les systèmes »*. Afin de mettre cela en exergue, Amélie Brisson, responsable du service Élevage-EDE de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, présenta les retombées économiques d'un atelier d'engraissement : *« Certes, nous constatons une variabilité entre exploitations mais en moyenne, l'EBE des systèmes naisseurs-engraisseurs suivis dans le réseau Inosys est supérieur à celui des producteurs de maigre. Cependant, en expertisant plus précisément l'efficacité économique permise par la finition, nous observons de la variabilité entre la voie mâle et femelle car les moyennes enregistrées entre 2017 et 2023 vont de 132 euros à 447 euros d'EBE par tête selon le type d'animal produit. Cela étant, il est nécessaire de se poser la question : est-ce que j'ai un intérêt économique en finissant mes animaux dans l'exploitation ? D'autant plus s'il n'y a pas d'autonomie alimentaire car cela représente l'un des postes les plus importants pour l'engraissement »*. L'autonomie alimentaire semble donc une clé de la réussite, comme le développe François Chaintron, directeur des sections sur la Bourgogne chez Sicarev Coop : *« Si l'exploitation n'est pas un minimum autonome pour l'alimentation, la plus value espérée ne sera jamais atteinte. En effet, l'engraissement génère des charges (bâtiment, matériels, etc.), de ce fait il faut obligatoirement une performance à la fin, et les contrats sont aussi là pour sécuriser celle-ci »*.

S'adapter à son système

Le temps de travail fut également évoqué : *« Pour l'engraissement de 100 taurillons, il faut compter environ 350 heures de travail / an – en prenant en compte le temps de paillage de curage, la pesée, etc. En parallèle, la contrainte est, certes toujours là mais assez différente de l'astreinte des vêlages »* pointe François Chaintron. Sur ces éléments, Laurent Goulot (Gaec Goulot), partage son expérience : *« pour diminuer progressivement les vêlages donc alléger et diversifier le travail afin de préparer le départ en retraite de Marie-France (associée) dans les années à venir. Ainsi, avec l'engraissement ce poids s'est levé, mais il n'en reste pas moins qu'un suivi est nécessaire avec notamment des pesées une fois par mois et un ajustement de l'alimentation en fonction. De plus, j'effectue un travail d'entretien régulier de mes prairies afin de maintenir leur qualité »*. François Chaintron complète : *« Nous ne forçons personne, nous présentons juste le Plan pour que chacun ait les clés pour prendre une décision »*. Laurent Goulot conclut : *« Je ne reviendrais pas en arrière car ce système me convient de même qu'à ma mère Marie-France et à la santé technico-économique de notre exploitation »*. L'engraissement semble donc, au vu des échanges, un levier pour capter un certain niveau d'EBE. Malgré tout, ces effets ne sont pas un miracle mais bien le résultat d'investissements.

Chloé Monget



Un des rendez-vous de la Semaine de l'engraissement s'est déroulé au Gaec Goulot à Saint-Léger-de-Fougeret.



La qualité de l'alimentation a été pointée comme un des postes les plus importants pour la réussite d'un atelier d'engraissement.

Penser à l'avenir



Christian Morel en pleine discussion avec Thomas Lemée, président des JA BFC.

La réunion au Gaec Goulot permit aux JA présents (Thomas Lemée, président des JA BFC, ou encore Simon Gauche, président des JA de la Nièvre), d'alerter sur l'avenir des naisseurs et des reprises d'exploitations. Pour François Chaintron : *« il n'est pas question d'opposer système engraisseur et naisseurs bien au contraire ! »*. **En effet, il rappelle :** *« Il y aura toujours besoin de vêlages pour que les ateliers d'engraissement tournent, et in fine pour que les abattoirs fonctionnent. En somme, c'est toute la filière qui doit se prendre en main, et peut-être que le second volet du Plan engraissement sera axé sur les naisseurs… Pour le moment nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait »*. **Christian Morel rajoute :** *« une exploitation ne sera reprise que si elle est rentable et c'est la sécurisation du revenu qui permettra d'attirer les nouvelles installations. À mon sens, l'engraissement, s'il est bien fait, et la contractualisation pourront donner un coup de pouce pour rendre le métier d'éleveur plus attractif »*.



De gauche à droite : François Chaintron, directeur des sections sur la Bourgogne chez Sicarev Coop, et Laurent Goulot, associé du Gaec Goulot à Saint-Léger-de-Fougeret.



De gauche à droite : Christian Morel, vice-président en charge de l'agriculture, de la viticulture et de l'agroalimentaire du Conseil Régional, et Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58 et président de la Fédération régionale bovine (FRB).

ÉLEVAGE

// MISE À L'HERBE

21

Ça, c'est fait

Jean-Marc Girard et ses deux fils Adrien et Benjamin ont lâché leurs bovins à partir du 27 mars. Rencontre avec ces trois habitants de Thoisy-le-Désert.

La mise à l'herbe est toujours un grand moment pour tout éleveur. *« Les animaux sont bien mieux dehors, et nous aussi ! »*, lance Adrien Girard, salarié sur la ferme familiale, en rappelant que cette étape met un terme à plus de cinq mois de pansage matin et soir sous les bâtiments. Les 160 vaches charolaises de l'exploitation ont été lâchées sous le soleil, la semaine dernière, en imitant les génisses qui, elles, avaient commencé de sortir dès le 27 mars. *« Ce printemps n'a visiblement rien à voir avec le précédent, il est plus sec, nous pouvions lâcher plus tôt, profiter de bonnes conditions et de la pousse de l'herbe, avant que celle-ci ne soit trop rapide et importante »*, observe Jean-Marc Girard. L'hiver s'est globalement bien passé du côté des bovins, comme le reconnaît le père de famille : *« les vêlages n'ont pas été impactés par la FCO comme chez certains confrères. Et comme cela est le cas depuis plusieurs campagnes, nous n'avons pas eu la moindre césarienne, preuve que les taureaux vêlages faciles donnent de bons résultats. En ce qui concerne le sanitaire, nous avons vacciné contre la FCO 3 et 8 courant décembre. Nous avons pris la décision de faire le rappel, même si nous avons appris très récemment que celui-ci n'était plus obligatoire »*. Le 10 avril, il ne restait plus que les vaches à engraissement et quelques petits veaux dans la stabulation. Autre satisfaction liée à cette mise à l'herbe, les dégâts de sanglier sont nettement moins importants dans les prairies : *« en 2024, nous avions déclaré des dégâts sur une surface de 30 hectares, c'était ravagé de partout ! Cette fois, nous n'avons pas eu à remplir le moindre dossier, pourvu que cela dure ainsi. Notre secteur semble relativement épargné, même s'il y a forcément quelques coups de nez par-ci, par-là »*.



Le bâtiment n'est toujours pas sorti de terre. Si les travaux ne sont pas terminés le 1er juillet, les agriculteurs vendront l'électricité à un tarif beaucoup moins attractif.



Adrien et Jean-Marc Girard, dans un pré à proximité de leur ferme, le 10 avril.

De la casse en moutons

La donne est totalement différente au sein de la troupe ovine qui comprend 140 brebis Charollaises, Vendéennes et Île-de-France. *« En effet, il y a eu beaucoup de casse… Il nous manque 35 agneaux ! »*, déplore Benjamin Girard. La FCO n'est visiblement pas en cause : *« il y a eu du parasitisme et beaucoup d'autres problèmes. Des morts à la naissance ou quelques jours plus tard, de la grippe, d'autres agneaux ne voulaient pas boire… En ovins, quand ça ne veut pas ça ne veut pas ». « C'est clairement la déception de cet hiver »*, ajoute son frère Adrien, *« sachant que nous avons passé beaucoup de temps auprès des moutons… À noter que la troupe a été vaccinée en août dernier, avant mise à la reproduction »*. À l'heure où sortira ce journal, bon nombre d'ovins devraient être lâchés, si la météo n'est pas trop capricieuse. À quelques jours de la mise à l'herbe, les éleveurs de Thoisy-le-Désert ne pouvaient s'empêcher de partager leurs inquiétudes par rapport au loup : *« nous nous en serions bien passés… En plus, la majorité de nos moutons vont se retrouver du côté d'Arconcey, on se rapproche des lieux des dernières attaques de loups. C'est tout de même incroyable de laisser volontairement ce prédateur se développer dans nos campagnes, il n'y a pas de mot pour décrire cela. La présence de loups est bien sûr incompatible avec nos élevages. Le Patou ? Ce n'est pas une solution non plus, pour un tas de raisons régulièrement rappelées dans votre journal »*.

AG

Une course contre la montre

L'actualité au Gaec Girard, c'est aussi la construction d'une nouvelle stabulation équipée de panneaux solaires. *« Pour l'instant, vous le voyez bien, il n'y a rien à part le terrassement »*, regrette Jean-Marc Girard. Le projet est pourtant *« lancé »* depuis deux ans. Le Conseil régional est à l'origine de ce retard : *« effectivement, nous attendons l'aval pour une subvention, qui est essentielle dans cette construction. La décision est à chaque fois reportée… »*. Ce fiasco administratif pourrait engendrer un important manque à gagner pour les agriculteurs : *« si les travaux, le raccordement et la mise en route de l'installation solaire ne sont pas terminés le 1er juillet, les tarifs de rachat d'électricité baisseront à 9 c€/kwh. Si tout était opérationnel aujourd'hui, le tarif serait de 12 c€/kwh. Le différentiel est donc de 25 %, ce n'est pas rien… Tout cela à cause d'un retard administratif. Il faut que tout s'active, tout de suite, pour éviter cela. Oui, c'est une course contre la montre qui débute »*.

// COMMERCE DE BESTIAUX

71

Relancer les naissances à tout prix !

Les commerçants en bestiaux bourguignons étaient réunis en Saône-et-Loire, fin mars. Au centre de leurs préoccupations : l'érosion des naissances bovines, la situation sanitaire et une conjoncture inédite.



Marc Labille

En 2024, la Bourgogne comptait 27 entreprises adhérentes au SCBB dont une vingtaine en Saône-et-Loire. Le commerce privé représente deux ventes sur trois à l'échelle nationale et 75 % de l'activité export.

Le Syndicat des commerçants en bestiaux de Bourgogne (SCBB) a tenu son assemblée générale à Chérizet, près de Cluny. Les commerçants en bestiaux ont exprimé toute leur inquiétude quant à la baisse des naissances bovines. L'érosion du cheptel se poursuit à l'échelle européenne et la baisse s'accélère même, confirmait l'intervenante de la Fédération française des commerçants en bestiaux (FFCB). 191 000 naissances auraient été perdues à l'échelle nationale depuis 2023. D'après les calculs d'Interbev, 20 % de cette baisse proviendrait de la décapitalisation et 80 % des maladies vectorielles. *« Ces maladies, on va devoir vivre avec »*, résumait l'intervenante. Le GDS 71 confirmait pour cet hiver une hausse de mortalité sur les petits veaux, une baisse des déclarations de naissances avec beaucoup de vaches vides et un triplement des déclarations d'avortements. Du fait de l'impact de la FCO et de la MHE, les professionnels du bétail s'attendent à un manque d'animaux significatif en fin de campagne et pour la saison prochaine. Une baisse de production qui les inquiète beaucoup.

Maintenir un volume suffisant

Pour la FFCB, le mot d'ordre est de vacciner le cheptel de souche. Malheureusement, pour l'heure, les vaccins sont en rupture de stock. En attendant, les éleveurs sont vivement encouragés à effectuer des précommandes, levier indispensable pour que les laboratoires mettent des doses en marché. Les commerçants en bestiaux estiment aujourd'hui qu'il faut *« relancer les naissances à tout prix. C'est un enjeu pour l'avenir de l'élevage »*. Les professionnels de la filière sont convaincus qu'il faut maintenir un volume suffisant d'animaux produits. C'est une nécessité pour être en mesure de répondre à des appels d'offres de pays émergents, argumente Alexandre Berthet, coprésident du SCBB et président des jeunes négociants de la FFCB. Les commerçants en bestiaux appellent à soutenir les éleveurs à faire naître et pas seulement l'engraissement et l'indemnisation des pertes. Les négociants sont aux premières loges d'une conjoncture difficile à cerner. À la baisse des naissances s'ajoute une baisse des abattages depuis cette année. En ce moment, les opérateurs se retrouvent *« en porte-à-faux face aux clients »* du fait de broutards devenus très chers et de jeunes bovins en baisse… Au point qu'il leur sera probablement *« difficile de maintenir le prix du maigre dans le futur… »*. Les cours des femelles continuent d'augmenter. La veille de l'assemblée générale, les conditions d'exportation vers l'Italie étaient simplifiées pour la FCO. La FFCB aimerait que la recherche trouve un vaccin unique pour tous les sérotypes de la maladie.

Un secteur réactif

Concernant la MHE, les commerçants en bestiaux demandent l'arrêt du zonage. Ils sont également très inquiets de l'apparition de la fièvre aphteuse dans l'est de l'Europe. En conclusion, Alexandre Berthet parlait d'un *« grand virage pour notre profession »* ; une *« occasion de se remettre en question »* avec *« des choses à faire »* telles que *« synergies, économies d'échelle… »*. Confrontées à la baisse de production, les entreprises de commerce en bestiaux font face à la hausse des charges, aux coûts exorbitants de transport et à des normes foisonnantes…

Mais loin d'être immobiles, les commerçants en bestiaux se restructurent et leurs entreprises demeurent dynamiques.

Marc Labille

// PLAINE DIJONNAISE

21

Irrigation, c'est parti !

Des champs d'oignons ont été irrigués la semaine dernière dans la plaine dijonnaise. L'an passé, de tout premiers et rares tours d'eau n'avaient été donnés que courant juin.

Le soleil ne sera peut-être pas présent le jour de la sortie de ce journal. Mais la semaine dernière, il l'était, et depuis un petit moment déjà. À tel point que plusieurs champs d'oignons de la plaine dijonnaise ont nécessité un arrosage. *« Le premier de la campagne »*, observe Frédéric Le Grand, agriculteur à Noiron-sous-Gevrey et président du syndicat des irrigants de Côte-d'Or, qui rappelle que les premiers tours d'eau de 2024 n'avaient été donnés que deux mois plus tard, courant juin. *« Et encore, ils n'avaient été que très rares, c'était de l'irrigation de complément. Des arrosages un peu plus significatifs avaient concerné juillet. Rappelons-le ici : 2024 avait été une année exceptionnellement pluvieuse »*.



Champ entre la maison de l'agriculture de Bretenière et Rouvres-en-Plaine, le 8 avril.

Les sols n'ont pas travaillé

La *« très mauvaise qualité de la structure des sols »* est à l'origine des arrosages de ces derniers jours, comme le souligne Frédéric Le Grand : *« et là, je ne peux m'empêcher de penser à l'obligation des couverts… Pour les implanter, nous avons dû travailler les champs à l'automne, dans de très mauvaises conditions, dans nos terres majoritairement argileuses. Avec toute cette eau et l'absence de réel hiver, ces terres n'ont pas réellement évolué depuis. Une structure très médiocre est à déplorer, celle-ci est responsable d'un assèchement en surface et de premiers besoins en eau, en l'absence de pluies »*. Le Côte-d'Orien en est pratiquement certain, ces tours d'eau n'auraient pas été nécessaires s'il n'y avait pas eu de travail du sol cet automne : *« effectivement, l'obligation de couvrir les sols apporte des contraintes dans des sols argileux, quand il pleut beaucoup, car aucune restructuration naturelle ne se produit. Quand nous faisions de la betterave, nous préparions les champs fin septembre sans les retoucher avant les semis du mois de mars… Cela marchait très bien, avec de la quantité et de la qualité dans nos futures productions »*. Qu'en sera-t-il pour 2025 ? Quelles que soient les conditions des semaines et des mois à venir, les irrigants côte-d'oriens devraient être en capacité d'intervenir assez facilement, comme l'imagine Frédéric Le Grand.

Et la suite ?

« Avec tout ce qu'il est tombé ces derniers mois, nous ne manquons pas d'eau, les volumes sont là… Le niveau des nappes est forcément satisfaisant pour un mois d'avril. Cet hiver, des sources sont ressorties de terre comme elles ne l'avaient pas fait depuis très longtemps. C'est un bon point pour cette campagne d'irrigation ». Le président du syndicat regrette néanmoins le blocage de plusieurs projets de réserves d'eau. *« Avec toutes les précipitations depuis l'automne 2023, nous aurions dû être en mesure de conserver un peu d'eau… Mais non ! Il y a toujours des freins administratifs et psychologiques pour mener ces projets à bien. Je pense notamment à celui de Quetigny et Couternon, censé être multi-usages. Ce dossier se heurte à des problèmes de définitions administratives et certains auraient peur que l'irrigation se développe dans ce secteur périurbain. Oui, irrigation est devenu un gros mot »*.

AG

// MES PARCELLES

89

Optiprotect, le nouveau module qui facilite le suivi des cultures

Les campagnes agricoles se suivent et ne se ressemblent pas, surtout en ce qui concerne la météo ! Or pour maximiser la marge tout en minimisant les impacts environnementaux, c'est bien l'adaptation continue des pratiques aux conditions pédoclimatiques locales qui se joue.



Chambre d'agriculture 89

Optiprotect, le nouveau module de Mes Parcelles.

2024 a connu d'importants cumuls de pluie et des températures hivernales exceptionnellement douces qui ont favorisé le développement des maladies dans les parcelles ; tandis que l'hiver 2025 s'annonce davantage dans les normales saisonnières. Cependant, derrière cette moyenne se cachent des situations très contrastées : des semis qui s'étalent des 1ers jours d'octobre aux derniers de novembre, un panel variétal qui ne cesse de s'agrandir, démultipliant les combinaisons de précocités et de tolérance aux maladies… La prévision des stades et l'optimisation des interventions fongicides sur céréales font donc pleinement partie des enjeux actuels du monde agricole ! Pour y répondre, les Chambres d'agriculture ont développé Optiprotect, un outil d'aide à la décision dédié à la protection des cultures de blé et d'orge.

Évaluer le risque a priori

Conçu à partir des modèles testés et éprouvés de l'Institut technique Arvalis, Optiprotect utilise les informations parcellaires telles que la variété, la date de semis, le travail de sol, le précédent… et les croise avec les données climatologiques réelles et prévisionnelles locales de Météo France, pour indiquer au final les stades clés des cultures et le risque potentiel d'apparition des différentes maladies, à chaque instant de la campagne. Le tout sous forme simplifié de pictogrammes et de curseurs évoluant avec un code couleur du vert au rouge.

Une offre digitale accessible gratuitement 24 heures/24

Pour la 3e année consécutive, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a souhaité inclure Optiprotect dans l'abonnement MES PARCELLES. Concrètement, tous les agriculteurs utilisant déjà cet outil de gestion parcellaire ont accès, via leur catalogue de services, à un tableau de bord personnalisé consultable sur smartphone, tablette ou PC ; auquel peuvent s'ajouter une synthèse hebdomadaire et des alertes SMS.

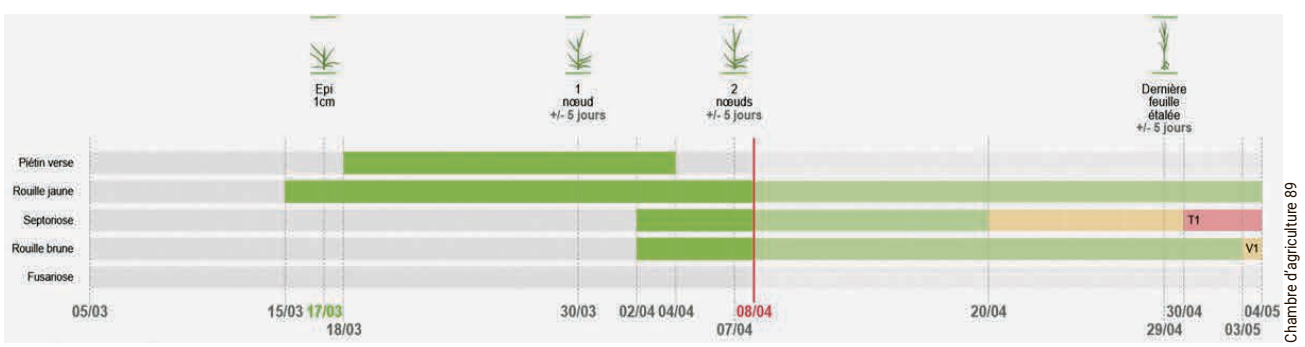
Sécuriser son itinéraire technique

Les 1ers utilisateurs rapportent plusieurs avantages, notamment en ce qui concerne l'organisation du travail et la simplification de la prise de décision : *« Optiprotect me permet de cibler les observations, et de me concentrer sur les parcelles à risque tout en prévenant des différents moments clés de la campagne »* constate Pascal, utilisateur de l'outil. Les essais nationaux d'Arvalis sur blé indiquent un gain + 2 q/ha et -0,15 IFT en moyenne sur 7 ans. Pour accompagner ceux qui le souhaitent dans la réflexion autour de la protection contre les maladies des céréales, ainsi que sur les choix des produits phytosanitaires, l'équipe grandes cultures de la Chambre d'agriculture de l'Yonne propose aussi différents services, collectifs ou individuels, en présentiel ou sur documents.

Exemple avec un blé variété COMPLICE semé le 20 octobre derrière un colza en argilocalcaire superficiel (à Aigremont).

D'après communiqué

Pour les abonnés Mes Parcelles, Optiprotect est directement accessible via les Services connectés. Pour plus d'informations : Élodie Joudelat, conseillère GC en charge de l'OAD, 06 83 81 90 95



Chambre d'agriculture 89

DIVERSIFICATION

// RENCONTRE ENTRE PRODUCTEURS ET RESTAURATION COLLECTIVE

De la volonté à la réalité

Afin de faciliter les relations entre les producteurs nivernais et les restaurations collectives, le Centre d'études et de ressources sur la diversification (Cerd) et le Gabni ont participé à l'organisation d'un forum début mars.

« Nous travaillons activement à la mise en relation entre les producteurs et les gestionnaires de restaurations collectives des collèges depuis environ 3 ans. Ce forum est donc une suite logique des actions mises en place jusqu'à présent », souligne Françoise Morizot-Braud, directrice du Centre d'études et de ressources sur la diversification (Cerd), afin d'introduire le premier forum entre producteurs et gestionnaires des restaurations collectives, organisé par le réseau des secrétaires généraux d'établissement public local d'enseignement (EPLE) de la Nièvre, le 12 mars au Collège Jean Arnolet à Saint-Saulge. Ainsi, une quinzaine de producteurs de la Nièvre, 15 gestionnaires de restaurations collectives (dont une crèche et une mairie) et une vingtaine de cuisiniers (essentiellement collèges mais aussi quelques lycées), se retrouvèrent pour une demi-journée d'échanges, avec dégustation des produits (produits laitiers, fruits et produits dérivés, huiles, légumes, viandes, pâtes, etc.).

Françoise Morizot-Braud constate qu'*« il y a une belle volonté de toutes les parties de trouver des solutions afin de développer l'approvisionnement local, dans l'optique de respecter la loi Égalim mais pas seulement »*. En effet, Émilie Marie (Élevage Marie à Montigny-sur-Cannes), présente lors de l'événement, évoque d'autres intérêts. *« Si les collectivités ne jouent pas le jeu du "consommer local", pourquoi les particuliers le feraient ? À mon sens, la restauration collective doit être un exemple à suivre, une sorte de vitrine de ce qui peut être réalisé. Il ne faut pas oublier l'aspect pédagogique et éducatif qui en découle, à la fois pour les jeunes et les moins jeunes. En parallèle, il faut prendre conscience que consommer local permet de pérenniser financièrement les exploitations et donc de maintenir une certaine démographie dans le territoire, sans parler du fait que les exploitants entretiennent, par leurs activités, le paysage du département… Consommer local n'est donc pas un acte anodin. Ce forum permet à tous de faire un pas en avant vers l'approvisionnement de qualité et c'est logique pour notre département »*.



Une quinzaine de producteurs (fruits, légumes, produits laitiers, viandes…) étaient présents pour rencontrer la vingtaine de gestionnaires de restaurations.

Des problématiques à lever

Malgré tout, il n'en reste pas moins que certains freins existent pour les gestionnaires, mais également pour les producteurs. Pour les organisateurs, Marie Jacquemant et Romain Jeandot-Nowak, animateurs au sein des secrétaires généraux d'EPLE de la Nièvre, détaillent : *« les gestionnaires et les cuisiniers, même s'ils souhaitent augmenter le nombre de commandes en local, se heurtent à des problématiques spécifiques comme les quantités demandées, la main-d'œuvre pour transformer les produits (lavage, épluchage, etc.), la logistique d'acheminement ou encore le budget dont ils disposent. Mais, le forum permet d'échanger directement avec les producteurs sur ce qui est possible de faire pour lisser ces éléments afin de rendre l'approvisionnement local concret et régulier »*. Julianne Aubertot et Hugo Simon-Estrada, animateurs du Gabni, insistent sur le fait qu'il est important de remettre le dialogue de proximité au centre des échanges entre les restaurations collectives et les producteurs. *« C'est comme cela que les freins peuvent se dénouer, en réalisant un équilibrage ; à l'image de ce qui a été effectué lors de la semaine dédiée à la Bio au Legta de Challuy »*.

Du côté des agriculteurs, *« la restauration collective offre un nouveau et réel débouché à ajouter aux autres à notre disposition »*, précise Émilie Marie. *« Mais, cela requiert une certaine organisation entre nous. Pour ma part, si on me demande 400 côtes de porc, je ne peux pas les fournir seule. De plus, reste la question de ce que l'on fait des autres morceaux qui ne passent pas en restauration collective. Cela soulève alors une autre problématique pour les producteurs qui n'ont pas tous les infrastructures pour transformer le produit ou le volume de clientèle pour écouler lesdits morceaux »*.

Après des discussions nourries lors de l'événement à Saint-Saulge, les feuilles de contacts furent remplies par chacun en vue de passer des commandes éventuelles. *« Cette initiative est appréciable,* conclut Émilie Marie, *car cela permet de tisser un lien entre professionnels. À voir si la bonne volonté de chacun devient une réalité sur le long terme avec des commandes régulières »*. L'avenir dira donc si ce premier forum portera concrètement ses fruits dans les assiettes.

Chloé Monget

// PRODUITS LOCAUX

Mieux vaut Tart… que les supermarchés

La Ferme de Tart-le-Bas, près de Genlis, organise un marché de producteurs tous les vendredis en fin d'après-midi. Des légumes bios sont notamment proposés.

L'exploitation agricole d'Agro Campus Dijon située à Tart-le-Bas cultive, récolte et vend des légumes bios depuis plusieurs saisons. La nouveauté de la campagne en cours est le lancement imminent d'un marché de producteurs. *« Nous donnons rendez-vous au public tous les vendredis de 16 heures à 18 h 30 »*, annonce Vincent Cartault, directeur, avant d'apporter une petite précision : *« exceptionnellement, pour les ponts de mai, nous nous retrouverons la veille des jeudis fériés, donc les mercredis, aux mêmes horaires. Nos deux premières éditions sont concernées, le premier marché aura lieu le 30 avril »*. En plus des légumes, de la viande issue du troupeau Charolais de l'exploitation du lycée et de nombreux produits dérivés seront proposés à la clientèle. *« L'atelier technologique de Plombières-lès-Dijon sera également présent, et même probablement l'entreprise Aux pains tartinés avec deux paysans-boulangers de Tart-l'Abbaye »*, mentionne Vincent Cartault. En attendant cette nouveauté, des paniers de légumes restent disponibles chaque semaine. *« Nous avons maintenu l'activité cet hiver. À notre plus grande satisfaction, les commandes sont en train de se multiplier, avec déjà une quarantaine de clients la semaine dernière »*, ajoute le directeur. Les paniers sont à récupérer au lycée de Quetigny le jeudi de 13 heures à 16 heures, à Plombières le vendredi de 10 heures à 19 heures ou bien à la Ferme de Tart-le-Bas, n'importe quel jour, mais sur réservation.



Célia Desruels, en charge de l'atelier maraîchage, sous l'une des deux serres de 400 m². Le premier marché est programmé le 30 avril.

Ça s'active

Les semis et plantations se multiplient tout autant du côté des 7 000 m² de production. *« Cette superficie comprend deux serres d'un total de 800 m². Notre gamme de légumes s'étoffe chaque semaine avec le retour des beaux jours, c'est de saison ! »*, informe Célia Desruels, en charge de l'atelier maraîchage. Rencontrée la semaine dernière, la jeune femme aidée par trois apprentis du CFPPA travaillait dans des rangs de carottes, salades, choux, pommes de terre, fèves, épinards, haricots grimpants, petits pois, oignons et plantes aromatiques. De nouvelles allées de fenouil et salades allaient faire leur apparition, avant l'arrivée de toutes premières tomates et aubergines. *« Nous démarrons beaucoup mieux qu'il y a un an, avec ce beau soleil. C'est un plaisir de travailler dans ces conditions, même s'il faut déjà arroser et travailler la terre en conséquence, avec toute l'eau que nous avons eue jusqu'à la fin de l'hiver »*, confie Célia Desruels.

AG

Contact : La Ferme de Tart-le-Bas (3A Route de Varanges, Tart-le-Bas), 03 80 31 30 32 vincent.cartault@educagri.fr, www.agro-campus-dijon.fr et réseaux sociaux.

// APPEL À CANDIDATURE

L'espace test du Marault est libre



L'espace test du Marault cherche son nouveau porteur de projet.

Aménagé en 2021 à l'Agropôle du Marault, l'espace test de Magny-Cours a déjà accueilli deux maraîchers en herbe. Il est actuellement libre, avec une surface disponible d'un à quatre hectares selon la nature du projet. Les candidats devront avoir : une connaissance technique minimum en agriculture maraîchère biologique (niveau d'étude BPREA requis), des connaissances en gestion économique d'une structure agricole (calcul d'un prix de revient, marges, etc.) et des filières de commercialisation, en particulier les circuits courts, seront appréciées. Les candidats devront présenter également une trésorerie leur permettant de commencer la campagne (achat de fournitures et matières premières). Le Département met à la disposition des outils de production en maraîchage, un hébergement juridique et une couverture sociale (statut du Contrat d'appui au projet d'entreprise ou CAPE) dans le cadre du partenariat avec l'association Semeurs du possible. Le porteur de projet bénéficiera également d'un accompagnement technico-économique renforcé ainsi que d'un soutien d'un agriculteur tuteur.

D'après communiqué

Renseignements : Conseil départemental Maëva Rzegoczan : 03 86 60 58 74 ou Semeurs du possible : Auriane Germémont : 06 17 63 81 77.

// RÉCOLTE DE L'HERBE

Les groupeurs à vis pour faucher et

Les combinaisons de fauche équipées d'un groupeur d'andains à vis sans fin ne sont proposées aujourd'hui que par Claas, Krone et Pöttinger. Ces machines sont plutôt polyvalentes, peu gourmandes en puissance et économiques.



Claas

La faucheuse Claas Disco 9300 Direct Swather présente une largeur de travail de 8,90 ou 9,10 mètres selon la taille de la faucheuse frontale (3,10 ou 3,40 mètres).



Pöttinger

Les faucheuses portées arrière Novacat Cross Flow de Pöttinger se combinent avec une unité frontale de 3 ou 3,50 mètres de large.

Le regroupement d'andains dès la fauche représente un avantage en termes de débit de chantier, en dispensant d'un second passage dans la parcelle avec un andaineur. Il fait ainsi gagner du temps et du carburant. Cette technique réduit aussi l'intégration de terre ou de pierres dans le fourrage. La solution la plus simple se compose de volets groupeurs montés sur une faucheuse traînée, mais leur capacité en termes de largeur de travail reste limitée. Le système de regroupement d'andains le plus perfectionné allie conditionneur et tapis, mais il est le plus cher et le plus lourd. Il est alors principalement utilisé par les entreprises de travaux agricoles.



Crédit

Le groupeur à vis sans fin de la faucheuse Claas Disco 9300 DS dispose du côté de l'andain d'un couteau et d'un contre-couteau évitant l'enroulement du fourrage.

Des faucheuses compactes et légères

Plus économiques que les machines à conditionneur et groupeur à tapis, les faucheuses à vis de recentrage sont plus compactes et plus légères du fait notamment de l'absence de conditionneur. Cette technologie n'est aujourd'hui disponible sur des combinaisons de fauche que chez Claas, Krone et Pöttinger. Le principe du groupeur à vis n'est pourtant pas nouveau, puisqu'il est apparu en 2002 sur la faucheuse automotrice Krone Big M. Les trois constructeurs déclinent les groupeurs à vis sur des machines portées arrière sans condi-

Krone Un groupe de fauche avec conditionneur et groupeur à vis



Krone

Dotée uniquement d'un groupeur à vis sans fin, la faucheuse Krone ECB 950 Collect, d'une largeur de travail de 9,45 mètres, se contente d'un tracteur à moteur quatre cylindres de 180 chevaux.

La firme allemande Krone compte à son catalogue quatre faucheuses avec groupeur à vis : une frontale, deux de type papillon et l'automotrice Big M. La faucheuse frontale EasyCut F 400 Fold ne dispose pas de conditionneur et sa vis sans fin, entraînée mécaniquement, recentre le fourrage entre les roues du tracteur. Elle fauche sur quatre mètres de large et se caractérise par son lamier aux extrémités pivotantes, afin de respecter sur la route un gabarit de trois mètres. Le passage de la position route à celle de champ se pilote depuis la cabine. Cette faucheuse frontale s'utilise, par exemple, en combinaison avec le groupe arrière EasyCut B 950 Collect sans conditionneur pourvu de vis de regroupage. Ce modèle de 9,45 mètres de largeur de travail, pesant près de trois tonnes, est plus léger d'une tonne par rapport à une machine de taille équivalente avec tapis groupeurs et conditionneur. L'andainage est réalisé par une vis sans fin de 45 cm de diamètre entraînée par cardan au régime de 750 tr/min. Cette vis est partiellement enveloppée dans un auget qui s'écarte pour faucher à plat. En mode regroupement, l'EasyCut B 950 Collect réalise des andains de 1,80 à 2,40 mètres de large (3,5 à 4 m avec le réglage hydraulique optionnel). Le groupe de fauche EasyCut B 1050 Collect BSS se caractérise par l'adoption d'un conditionneur et d'une vis d'andainage. Il affiche une envergure de travail variable hydrauliquement entre 9,30 et 10,45 mètres, afin de régler la largeur de l'andain. Mesurant 45 cm de diamètre, la vis sans fin de son groupeur d'andains est animée par courroies et bénéficie de renforts au carbure à l'extérieur des spires. L'auget l'enveloppant s'ouvre pour faucher à plat. Enfin, la faucheuse automotrice Big M 450 combine, elle aussi, un conditionneur et une vis d'andainage. Cette machine, équipée d'un moteur de 12 litres délivrant 449 chevaux, coupe sur 9,90 mètres d'envergure. Elle utilise, comme les précédentes générations de faucheuses automotrices Big M sorties depuis 2002, une vis sans fin de 45 cm de diamètre, renforcée également au carbure.

GAMME FENAISON FENDT





Les bonnes machines
pour une fourrage réussi.

BOucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

Ets DE BRUIN
MATÉRIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
et ses agents :
OUANNE AGRI Ouanne
AGRITECH St. Germain-du-Puy
03 86 96 20 08

Au-delà d'une concession, **un PARTENAIRE**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

FENDT



andainer sans trop de puissance



Krone

La faucheuse papillon Krone EasyCut B 1050 Collect BSS dispose d'unités de coupe montées sur des bras télescopiques pour gérer la largeur de l'andain central.

tionneur de type papillon. Pöttinger se distingue en intégrant dans sa gamme deux faucheuses portées latérales de 3 et 3,46 mètres de large. Krone compte à son catalogue un groupe arrière combinant, comme la Big M, conditionneur et vis sans fin de regroupement. Claas, qui a récemment dévoilé ce dispositif, se distingue par l'adoption d'une vis se relevant pour le fauchage à plat, limitant l'effet d'andainage en présence importante de fourrage.



Krone

La faucheuse automotrice Krone Big M 450 combine vis d'andainage et conditionneurs.

Le détourage des parcelles simplifié

Les faucheuses à groupeur à vis sont compatibles avec les fourrages verts, mais peuvent en revanche trouver leur limite dans des cultures longues et sèches, comme le seigle forestier. Lorsqu'elles sont utilisées pour faucher à plat, elles sont appréciées pour leur capacité à écarter le fourrage lors du détourage, en laissant le système d'andainage actif du côté de la haie. Les modèles disposant d'une vis non relevable peuvent cependant avoir tendance à andainer en présence d'un volume de fourrage important. Par ailleurs, certains utilisateurs reprocheront un manque de polyvalence aux modèles dépourvus de conditionneur.

David Laisney

Pöttinger Une cinématique simple



Pöttinger

Les faucheuses Pöttinger Novacat Cross Flow sont équipées d'une vis sans fin de 50 cm de diamètre pour regrouper les andains.

L'offre Pöttinger en faucheuses arrière avec groupeur à vis débute avec les modèles Novacat 302 Cross Flow (CF) et Novacat 352 CF de 3,04 et 3,46 mètres de largeur de travail. Ces machines s'utilisent en combinaison avec une unité frontale de 3 ou 3,5 mètres et permettent, en un passage, de réaliser des andains de 2,5 ou 3 mètres de large pour être repris par un pick-up de 3 mètres. Il est aussi possible de travailler en aller et retour pour former un andain de 4,5 mètres, mais cela implique d'utiliser un ramasseur plus large. Sur ces deux machines, comme sur les variantes de type papillon Novacat V 9200 CF (9,20 mètres) et Novacat V 10000 CF (9,62 à 10,02 mètres), la vis du groupeur mesure 50 cm de diamètre et est animée à son extrémité extérieure par des courroies. Ce mode d'entraînement particulièrement simple assure la protection de la cinématique en cas de bourrage. Disposée en oblique par rapport au lamier, la vis sans fin est entourée d'un carénage doté d'un racleur évitant l'enroulement du fourrage. Cet auget se relève pour faucher à plat. Les modèles papillons se combinent aussi avec une faucheuse frontale de 3 ou 3,50 mètres. Remplaçante de la Novacat A10 CF, la Novacat V 10000 CF dispose d'un mécanisme de déport hydraulique (jusqu'à 370 mm par côté) pour ajuster le recoupement avec la faucheuse frontale dans les pentes et dans les courbes.

Claas Les vis sans fin se relèvent

La faucheuse Disco 9300 Direct Swather (DS) est la seule de la gamme Claas à être équipée d'un système d'andainage à vis. Cette machine composée de deux lamiers sans conditionneur s'utilise en combinaison avec une faucheuse frontale de 3 ou 3,40 m de large, grâce aux deux possibilités de fixation des bras de suspension pendulaire sur les unités de coupe. La largeur de travail atteint alors respectivement 8,90 et 9,10 mètres. Son système de groupage se caractérise par l'utilisation d'une vis sans fin inclinée vers l'extérieur et de forme conique mesurant 40 cm à leur extrémité, contre 53 cm au plus proche de l'andain. Cette conception permet d'absorber l'augmentation du volume de fourrage qui alimente continuellement le système d'andainage. La tôle arrière enveloppant la vis offre un espace plus important en partie arrière haute, facilitant le transit de la matière, tout en évitant les phénomènes d'enroulement. La conception du groupeur à vis assure une dépose haute de l'herbe sur la bande coupée par la faucheuse frontale, afin d'obtenir un andain bien formé, quel que soit le volume de fourrage. En bout de vis, un couteau et un contre-couteau limitent les risques de bourrage. Pour faucher à plat, les deux vis sans fin, entraînées mécaniquement par leur extrémité extérieure, se relèvent hydrauliquement, mais continuent de tourner pour accompagner le flux d'herbe.



Claas

Le groupeur à vis de la faucheuse Claas Disco 9300 Direct Swather mesure 40 cm de diamètre à son extrémité et 53 cm au plus proche de l'andain.



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

SAS MANIÈRE

21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
89 Toucy	03 86 44 01 08
89 St Clément	03 86 83 02 01
89 Brienon	03 86 43 07 90
89 Tonnerre	03 86 55 05 07
et son agent : Françis Lesourd à Augy	03 86 40 29 09

Groupe Méthivier

NODIMAT GROUPE OUVRARD

21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
21 Longeault	03 80 48 91 60
21 Beaune	03 80 22 28 53

// LES NOUVEAUTÉS

Anderson Les andaineurs à tapis Mergepro ramassent à toute vitesse

Constructeur canadien représenté en France par Jeulin, Anderson lance sa nouvelle gamme d'andaineurs à tapis Mergepro. Annoncés capables de travailler jusqu'à 28 km/h, ces appareils sont équipés d'un pick-up sans came muni de doigts courbés vers l'arrière, afin de ne pas retenir les corps étrangers, tels que les pierres. Ils sont dotés d'un rouleau associé à une tôle abat fourrage, qui enveloppe la partie avant du ramasseur et régularise le flux de matière. Ces andaineurs se caractérisent par l'intégration d'un automatisme adaptant le régime de rotation du pick-up et celui des tapis d'andainage à la vitesse d'avancement. Le Mergepro 915 affiche une largeur de travail de 7,65 m en dépose latérale et 9,15 m en andain central. Anderson propose également le Mergepro 1060 d'une envergure de 10,60 m en mode andain central (9,15 m en andain latéral). Ces deux appareils constitués de deux éléments se replient en long à l'horizontale et respectent sur la route une largeur de 2,55 m.



L. Vimond

BCS Une faucheuse portée à conditionneur à rouleaux

Avec son conditionneur à rouleaux en polyuréthane à l'intensité réglable, la faucheuse portée Dynamix R8 de BCS devrait séduire les agriculteurs récoltant des cultures fragiles, à l'instar de la luzerne. Cette machine de 3,25 m de largeur de travail dispose d'une unité de coupe à suspension pendulaire dotée d'un lamier à huit disques. Elle reçoit un système d'amortissement hydropneumatique pour le contrôle de la pression au sol et intègre un mécanisme permettant au groupe de fauche de reculer et de se soulever simultanément dès qu'il rencontre un obstacle. La Dynamix R8 est munie en standard de tôles andaineuses réglables, permettant de confectionner une bande de fourrage mesurant de 1,35 à 1,70 m de large. Cette faucheuse conditionneuse portée pèse 1 380 kg et demande un tracteur de 82 ch. Elle se replie à la verticale en respectant une hauteur au transport inférieure à 4 m.



M. Portier

Claas Deux faneuses traînées de 13 et 15,10 mètres

La firme allemande Claas vient d'ajouter à son catalogue les faneuses traînées Volto 1300 T et Volto 1500 T dotées d'un châssis porteur. Ces machines, travaillant sur 13 et 15,10 m de large, reçoivent respectivement 12 et 14 toupies de 1,50 m de diamètre. Elles se déclinent en version TS dotée d'un essieu directeur, afin de respecter la couverture végétale en limitant le ripage des roues et de limiter les contraintes mécaniques. Ces nouvelles faneuses bénéficient de doigts d'entraînement Permalink redimensionnés pour l'entraînement des toupies. Leur châssis porteur est équipé de roues de dimension 15/70-18 en série et de 500/55-20 en option. Il dispose d'un timon réversible pour un attelage haut ou bas. En termes d'hydraulique, les Claas Volto T et TS mobilisent un distributeur à simple effet pour le relevage en fourrière et un double effet pour les opérations de dépliage et repliage. Un simple effet supplémentaire est nécessaire pour activer la toile latérale déflectrice en bordure des parcelles. Au transport, ces faneuses traînées respectent une largeur inférieure à 3 m et mesurent 3,29 m de haut.



D. Laisney

Claas Un groupeur à vis sur la faucheuse Disco 9300 Direct Swather

D'une largeur de travail de 8,90 ou 9,10 m, la faucheuse Claas Disco 9300 Direct Swather (DS) se compose de deux lamiers à huit disques MaxCut et d'un groupeur à vis sans fin de conception originale. Très proche du lamier pour faciliter la reprise du fourrage sans le dégrader, ce dispositif d'andainage se caractérise par l'utilisation de vis inclinées vers l'extérieur et de forme conique mesurant 40 cm à leur extrémité, contre 53 cm au plus proche de l'andain, de façon à absorber l'augmentation du volume de fourrage qui alimente continuellement le système d'andainage. Pour faucher à plat, les deux vis sans fin, entraînées mécaniquement par leur extrémité extérieure, se relèvent hydrauliquement, mais continuent de tourner pour accompagner le flux d'herbe. La Disco 9300 DS se combine avec une faucheuse frontale de 3 ou 3,40 m de large, grâce aux deux possibilités de fixation des bras de suspension pendulaire sur les unités de coupe.



D. Laisney

Fliegl Coupe ultrafine sur les autochargeuses Cargos

Pour la saison 2025, Fliegl propose plusieurs nouvelles options sur ses remorques autochargeuses, comme la paroi frontale mobile qui permet d'augmenter de manière significative le volume utile. Le constructeur allemand commercialise par ailleurs un nouveau rotor hacheur, baptisé MaxCutPro24. Celui-ci dispose de 63 couteaux à doubles lames réversibles procurant une longueur de coupe théorique de 24 mm. Les couteaux de 5 mm d'épaisseur utilisés sur ce système hacheur sont identiques à ceux montés sur l'unité de coupe à 40 couteaux (38 mm de longueur de coupe théorique).



Fliegl

Vicon
fr.vicon.eu
Jusqu'au 30/04/25
Crédit 0 %
3 campagnes sur toute la gamme fenaison*
0 % &
Garantie 2 Ans*"
OFFRES DE FINANCEMENT
Sur toute la gamme Fenaison et Récolte Vicon
* 1re échéance à 1 mois de la livraison - Gammes Fenaison, Enrubanneuses, Broyeurs, Presses à balles rondes et Combinés Presses-Enrubanneuses. Découvrez les conditions de l'offre auprès de votre concessionnaire agréé.
kverneland group
My way of Farming!
BAZOLLES MOTOCULTURE
58110 Bazolles 03 86 38 97 09

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
+ de 30 ans de réalisation
BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES
14, Rue de la Perdrix - 21140 Semur-en-Auxois - Tél. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

// LES NOUVEAUTÉS

Krone Une faucheuse portée de 4,50 mètres à contrepoids mobile


Krone

Le constructeur allemand Krone complète son catalogue de faucheuses portées sans conditionneur avec l'EasyCut R 450. Dotée de 10 assiettes, cette faucheuse affiche une largeur de travail de 4,47 m. Elle se caractérise par un repliage à l'horizontale vers l'arrière, disposant à demeure des feux de transport réglementaires. L'EasyCut R 450 se distingue par un système de contrepoids automatique, baptisé EasyBalance. Ce dernier reçoit jusqu'à 10 masses de 50 kg. Il est monté sur un châssis coulissant (avec une course de 60 cm) et se positionne de façon à équilibrer le poids du lamier, soulageant les efforts latéraux sur le tracteur, lors du dépliage notamment. Cela limite le poids du tracteur et donc sa puissance (100 à 120 ch). Cette faucheuse est prévue pour se combiner à différentes largeurs de faucheuse à l'avant, jusqu'à l'EasyCut F 400 Fold de 4 m de large. Cet outil dispose de série du réglage hydraulique de la pression d'appui au sol, facilement lisible sur un manomètre depuis la cabine. En option, il est possible de régler cette pression à l'aide d'un distributeur à double effet, et ainsi optimiser le suivi de sol et réduire l'usure des patins.

Krone Un andaineur monorotor traîné


Krone

Avec son andaineur monorotor traîné Swadro S 460 DB, Krone propose un appareil conçu pour être animé par un tracteur de faible puissance. Comme il ne sollicite pas le relevage, cet outil de 4,60 m de largeur de travail se satisfait de 30 ch pour son animation. Le Swadro S 460 DB dispose d'un rotor de 3,60 m de diamètre doté de 13 bras et confectionne des andains de 0,8 à 1,8 m de large. Il repose sur un essieu tandem équipé de quatre roues ballons de dimension 18 x 8,50-8 et reçoit une roue de jauge sur le timon pour un guidage optimal des dents. Sur le plan de l'hydraulique, un distributeur à simple effet suffit. Pour le transport, sept bras se replient, afin de respecter une largeur inférieure à 3 m.

Kuhn Un groupe de fauche de grande largeur avec tapis groupeur


Kuhn

Kuhn a ajouté à son offre le groupe de fauche FC 9830 RA d'une largeur de travail de 9,70 m. S'adressant aux grandes exploitations, ETA et Cuma, cette machine équipée d'un conditionneur à doigts s'utilise en combinaison avec une faucheuse frontale de 3,50 m de large. Elle se caractérise par l'adoption de tapis groupeurs, qui se déplacent latéralement pour ajuster la largeur de l'andain entre 2,20 et 4 m. Cette faucheuse papillon se contrôle depuis un terminal Isobus, qui peut être complété d'un joystick pour gérer plus facilement les tapis groupeurs. Elle intègre la fonctionnalité Section Control pilotant automatiquement par GPS et indépendamment la levée et la descente de chaque unité de coupe, y compris la faucheuse frontale. Ses opérations de repliage et de dépliage s'activent en une seule action sur le terminal Isobus.

Kuhn Des faneuses portées économiques

Économiques, les faneuses portées de dernière génération GF 5203, GF 5903 et GF 6503 de Kuhn sont conçues pour les tracteurs de petit gabarit. Ces machines travaillent respectivement sur 5,20 ; 5,90 et 6,50 m de large. Elles bénéficient de rotors Optitedd dont la conception renforcée autorise le fanage de fourrages lourds. Le modèle GF 5203 compte quatre toupies de grand diamètre, tandis que les deux autres reçoivent six rotors plus petits. L'entraînement est assuré par des mécanismes à doigts Digidrive et par des boîtiers renvoi d'angle étanches et graissés à vie. En option, ces trois faneuses de la série 1003 se complètent de la mise en oblique hydraulique, utile pour détourer ou pour projeter le fourrage vers le haut dans les parcelles en pente.


Kuhn

Maschio Gaspardo Les andaineurs renouvelés avec la gamme Ponente


M. Portier

L'offre en matériels de fenaison de l'italien Maschio Gaspardo s'enrichit avec la nouvelle gamme d'andaineurs Ponente déclinée en variantes portées à simple rotor et traînées à double rotor. Ces appareils développés en interne sont fabriqués par le groupe italien dans son usine située en Roumanie. Les monorotors sont disponibles en cinq largeurs de 2,90 à 4,45 m. Affichant un diamètre de 2,40 à 3,50 m selon les modèles, leur rotor est doté de 8 à 12 bras équipés de trois ou quatre dents doubles. Les deux appareils les plus larges profitent de dents de 10 mm d'épaisseurs, contre 9 mm pour les trois autres.

Un andaineur double rotors porté

Le catalogue comprend également six modèles Ponente à double rotor, dont la version portée à andain central CS 660 présentant une largeur de travail allant de 6,15 à 6,55 m. Les deux appareils, T VS 640 et T VS 640A, de type traîné sans châssis porteur, ramassent sur 3,60 à 6,35 m d'envergure et confectionnent au choix un ou deux andains. Enfin, les trois modèles à châssis porteur (T CS 660, T CS 760 et T CS 820) sont, eux, à dépose centrale et ratissent sur 6,15 à 8,20 m de large. Ces andaineurs doubles intègrent, selon les modèles, des rotors de 2,95 à 3,50 m de diamètre munis de 10 à 12 bras à quatre dents doubles.

Maschio Gaspardo Les faneuses Levante de 4 à 8 toupies


M. Portier

Maschio Gaspardo complète son catalogue de faneuses avec la gamme Levante déclinée en deux familles. La première, baptisée Levante LT, se compose de machines portées de conception légère à 4 ou 6 toupies, d'une largeur de travail allant de 4,50 à 6,60 m. La seconde, dénommée Levante, comprend quatre faneuses à 6 ou 8 toupies présentant une envergure comprise entre 6,90 et 8,80 m. Semi-portée, la Levante T 880 se caractérise par l'adoption d'un chariot arrière qui se relève au travail. Les toupies de ces faneuses affichent, selon les modèles, un diamètre de 1,48 ou 1,65 m et sont dotées de 6 ou 7 bras.

McHale Une offre de faneuses portées et semi-portées



M. Portier

McHale se lance sur le marché des faneuses avec trois modèles. La ProPel M6-770 est une machine portée à six toupies travaillant sur une largeur de 7,70 m et se repliant à 2,90 m au transport. Les ProPel T8-1020 et T10-1260 sont deux faneuses semi-portées respectivement à huit et dix toupies, travaillant sur 10,20 m et 12,60 m de large. Ces outils disposent de rotors de 1,58 m de diamètre, composés de sept bras terminés par des dents à double crochet. En option, un déflecteur de bordure gère le flux de fourrage.



// LES NOUVEAUTÉS

Pöttinger Des faucheuses frontales qui suivent les courbes


Pöttinger

La gamme de faucheuses frontales Novacat F de Pöttinger remplace les Novacat Classic. Elle se compose de modèles de 2,62 m et 3,04 m de large, la variante de 3,46 m disparaissant du catalogue. La cinématique évolue, les disques extérieurs tournant désormais vers l'intérieur pour faciliter le travail des disques d'andainage. Ces nouvelles machines bénéficient d'une tête d'attelage compacte réduisant le porte-à-faux, d'un lamier de 4 cm d'épaisseur et de 28 cm de profondeur et d'une suspension autorisant un débattement de +/- 8 degrés pour un bon suivi du sol. La suspension de ces faucheuses est assurée par le relevage du tracteur ou, en option, par deux ressorts robustes disposés entre la tête d'attelage de la faucheuse et un point de fixation au niveau du troisième point du tracteur. Pour l'entretien et le changement des couteaux, l'accès au lamier a été amélioré, avec une bâche frontale qui se relève davantage.
Sur le modèle Novacat F 3100 le plus large, le constructeur autrichien propose un pilotage hydraulique de la position latérale du lamier frontal. Dans les courbes, cette fonctionnalité, baptisée Opticurve, permet de contrecarrer le décentrage naturel de la faucheuse frontale par rapport au combiné de fauche arrière et d'optimiser le chevauchement avant/arrière, donc la largeur de fauche. Ainsi, il n'y a pas de bande laissée non coupée et le tracteur ne roule pas sur le fourrage fraîchement coupé. Cette solution se montre aussi efficace dans les dévers importants. En option, l'Isobus permet d'optimiser ce pilotage en fonction de la pente et/ou de l'angle de braquage des roues.

Pöttinger Les autochargeuses Jumbo 5000 de 32 à 54 m³



Pöttinger

La gamme de remorques autochargeuses Jumbo 5000 de Pöttinger succède à la série Torro. Déclinée en version sans rouleaux démêleurs (DF) pour les fourrages secs ou avec deux ou trois rouleaux démêleurs (DB), elle est composée de six modèles de 32 à 54 m3 DIN, notamment grâce au volume de 4,3 m³ permis par la paroi avant mobile héritée des autres Jumbo et non disponible sur les Torro. Cette gamme reçoit un pick-up polyvalent de 1,89 m de large à six rangées de dents ou un pick-up Profi de 2,35 m à sept rangées de dents. Le suivi du sol est assuré par deux roues de jauge de chaque côté, ainsi que par une troisième roue optionnelle à l'arrière du pick-up, qui autorise un débattement pendulaire de 170 mm. Les Jumbo 5000 disposent d'un rotor à huit rangées de dents de 800 mm de diamètre et 1 580 mm de large, doté de 45 couteaux (longueur de coupe de 34 mm). En option, ces couteaux voient leur fil entretenu par le système d'affûtage Autocut. Compatibles Isobus, ces machines peuvent être pilotées depuis les terminaux Power Control, Expert 75 ou CCI 1200.

Pronar Une faneuse de 9 mètres


Ponar

La nouvelle faneuse portée PWP 900 de Pronar se compose de huit toupies à six bras chacune. Se repliant à moins de 3 m au transport, cette machine fane sur 9 m de large. D'un poids de 1,2 t, elle dispose d'un attelage trois points pivotant amorti par ressort, d'un réglage de l'angle de piquage (13, 16 ou 19 degrés) manuel toupie par toupie, ainsi que d'un système d'entraînement par engrenages sans entretien. Proposant une latitude de 30 degrés vers le haut et 6 degrés vers le bas pour un bon suivi du sol, la PWP 900 reçoit en option une roue de jauge avant et un réglage hydraulique de l'angle de fanage en bordure.

Samasz Un râteau-faneur de 7 mètres de large


L. Vimond

Affichant une largeur de travail de 6,70 à 7,10 m, le Twist 710 de Samasz complète par le haut l'offre en andaineurs à râteaux, qui culminait jusque-là à 6 m. Comme les autres modèles, il peut être monté à l'arrière, mais aussi à l'avant du tracteur, évitant de rouler sur le fourrage avec le tracteur et libérant alors l'attelage arrière pour une presse par exemple. Les deux éléments sont entraînés hydrauliquement, soit directement par le circuit hydraulique du tracteur (30 l/min nécessaires), soit via une pompe additionnelle animée par la prise de force. Cette animation hydraulique permet de faire varier le régime des râteaux-faneurs en fonction de la vitesse d'avancement. Le Twist 710 permet également d'ajuster la largeur de l'andain, en fonction du fourrage récolté et de l'espace entre roues du tracteur.

Samasz Un andaineur à double rotor de 9,60 mètres d'envergure


L. Vimond

Samasz lance l'andaineur à dépose centrale Z2 960, affichant une largeur de travail de 8,80 à 9,60 m réglable hydrauliquement depuis la cabine. Cet appareil est doté de deux rotors à 15 bras, à suspension cardanique avec un système de décharge hydropneumatique, la pression exercée sur chaque rotor étant réglable depuis le poste de conduite à l'aide d'un distributeur hydraulique.
Pourvu de quatre paires de dents, chaque rotor reçoit trois bras déverrouillables et repliables, afin de limiter la hauteur au transport. Pour le suivi du sol, les rotors sont pourvus de quatre ou huit roues, de dimension 16/6.5 ou 18/8.5, positionnées au plus près des dents.
Piloté à l'aide de seulement deux distributeurs hydrauliques, l'andaineur est doté de boîtiers d'entraînement sans entretien et reçoit en option des phares de travail à LED, des garde-boue ou encore des masses de roue sur l'essieu de transport.

Sip Les andaineurs à dépose centrale renouvelés


Sip

Après avoir dévoilé l'andaineur Star R 930/28 TC fin 2022, Sip continue le renouvellement de l'offre en andaineurs à dépose centrale, avec les modèles Star R 670/22 TC, R 770/24 TC et R 870/26 TC. La direction est mécanique sur les 670 et 770, hydraulique sur le 870.
Ces appareils disposent d'un timon articulé offrant un débattement de +/- 75 degrés, combiné à un cardan grand angle, qui anime, via un boîtier en Y, les deux rotors. Le châssis à grand dégagement supporte les deux rotors à suivi 3D, s'appuyant sur deux roues pivotantes et un essieu tandem mobile. Sur les deux petits modèles, les rotors bénéficient d'une suspension mécanique à ressort à quatre positions d'ancrage, pour réduire la pression au sol. Cette suspension est hydropneumatique sur l'andaineur R 870/26 TC. Ces trois andaineurs disposent d'un limiteur de couple, d'un pilotage électrohydraulique distinct de chaque rotor et d'un réglage hydraulique de la hauteur. Le plus petit propose trois positions mécaniques pour la largeur de ramassage, tandis que cette dernière se règle hydrauliquement sur les deux autres.



Retrouvez dès maintenant votre spécialiste local des techniques de la récolte des fourrages .

• 58 Varennes Vauzelles	03 86 71 62 90
• 58 St Loup	03 86 26 24 49
• 58 Varzy	03 71 55 00 76
• 58 St. Hilaire	03 86 76 16 87
• 18 Crézancy	02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel	03 86 47 43 62

MALECOT POIRIER AGRI

Faucheuses : ActiveMow / EasyCut
50 modèles de faucheuses frontales, arrière, groupe de fauche ou traînées.

Faneuses : Vendro
25 modèles de faneuses de quatre à dix-huit rotors.

Andaineurs : Swadro
27 modèles d'andaineurs monorotor, centraux ou latéraux.

Presses à balles rondes : Comprima / VariPack
28 modèles de presse balles rondes : chambre fixe, fixe à diamètre variable ou variable. Système à barrettes ou à courroies.

KRONE

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr


// ENSEIGNEMENT

21 Le futur des MFR sur les rails

Le congrès national des Maisons familiales rurales (MFR), organisé à Dijon les 4 et 5 avril, aura permis d'officialiser le projet qui donne un cap à ces établissements pour les 12 ans à venir.



Près de 2000 congressistes venus de toute la France étaient réunis les 4 et 5 avril au parc des expositions de Dijon.



Des étudiants de la MFR de Morre dans le Doubs, à l'image de l'enthousiasme qui régnait dans les travées de ce congrès national.

En 2037, les Maisons familiales rurales (MFR) célébreront leur centenaire. Cette date marquera aussi la fin du projet 2025-2037 présenté officiellement le 4 avril, lors de l'assemblée générale de l'Union nationale des MFR qui se tenait à Dijon.

Il sera alors temps de tirer le bilan des orientations adoptées en 2025 mais, pour l'heure, celles-ci se présentent comme une projection vers le futur pour un modèle d'enseignement qui fait la part belle à l'apprentissage, l'alternance, et les activités agricoles ou rurales. Lors de l'ouverture du congrès, la maire de Dijon, Nathalie Koenders rappelait que les MFR constituent *« un mouvement qui forme chaque année près de 100 000 jeunes en France, en cohérence avec la prise de conscience de l'importance des cursus scolaires de professionnalisation, par le biais de l'apprentissage ou de l'alternance. »* Sous l'égide de Dominique Ravon, président de l'Union nationale des MFR et de Marie-Claire Leneveu, présidente de la fédération des MFR de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), le projet 2025-2037 a été dévoilé. Il s'appuie sur cinq axes et une conviction, rappelée par Dominique Ravon : *« Tout le monde fait de l'alternance aujourd'hui mais personne ne le fait comme nous. Ce projet est l'occasion de montrer notre singularité. »*

Transitions, pédagogie, formation…

Les cinq axes sont :
- accompagner les transitions sociétales de manière étique et responsable
- contribuer à une société de dialogue et de coopération
- promouvoir les pratiques pédagogiques et éducatives prenant en compte les rythmes et les capacités de chacune et chacun
- encourager la formation tout au long de la vie
– lutter contre les discriminations et les inégalités.

En s'appuyant sur ce corpus, les instances dirigeantes des MFR souhaitent impulser au sein de ces établissements d'enseignement l'envie d'adapter les apprentissages et pratiques pédagogiques aux attentes, aux publics, d'innover, renforcer l'engagement des parties prenantes pour des structures qui sont associatives, faire preuve d'ambition face aux enjeux des territoires, du local et de l'international, bâtir un réseau solidaire, responsable et interdépendant et, enfin, repenser les modes de travail et de collaboration.
Tous les deux ans, un point sera fait sur les avancées et sur les ajustements éventuellement nécessaires.

Berty Robert

Les MFR en chiffres

En France, les MFR rassemblent :
- 420 établissements
- plus de 700 établissements en partenariat dans le monde
- 10 500 salariés dans le réseau
- 100 000 adhérents dans les associations
- plus de 350 qualifications dans 18 secteurs professionnels
- 250 000 maîtres de stage et d'apprentissage

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21 Beau travail, les filles

Trois Côte-d'oriennes en BTS « Productions animales » évoquent leur projet d'initiative et de communication, réalisé le 7 avril dans une exploitation agricole.

Dans cet article, nous vous faisons voyager en Bourgogne-Franche-Comté : trois filles de Côte-d'Or étudiantes dans le Doubs ont organisé un projet scolaire dans une exploitation en Saône-et-Loire ! Le tout, sous les précieux conseils de leur professeure de zootechnie, ancienne technicienne à la Chambre d'agriculture à Créancey. *« Nous sommes en première année de BTS PA, nous devions réaliser un Pic, qui est un projet d'initiative et de communication »*, présente Léane Bizouard, aux côtés de ses camarades Océane Laborey et Alexine Lamalle. Ces élèves du lycée Granvelle à Dannemarie-sur-Crète ont choisi la thématique de l'élevage allaitant, sachant que l'exploitation agricole de leur établissement est orientée en élevage laitier : *« l'idée était de faire découvrir une autre production à des jeunes de notre école. Une seconde thématique allait être développée en parallèle : celle de la sensibilisation aux accidents du travail »*. Le Gaec de la Dheune, à Saint-Gilles dans le nord 71, a été choisi pour accueillir cette rencontre du 7 avril.

Un riche programme

Léane Bizouard, Océane Laborey et Alexine Lamalle ont recherché des partenaires financiers et planifié toute l'organisation de cette journée : *« nous remercions tout d'abord Interbev, Philicot et le Crédit Agricole pour leurs soutiens ! Ces organismes nous ont permis d'organiser un transport en bus et de préparer des livrets pédagogiques que nous distribuerons prochainement aux 31 visiteurs, tous élèves de Première CGEA à Granvelle. Pour boucler notre budget, nous avions organisé un loto et une tombola courant février »*. Les étudiantes remercient tout autant les membres du Gaec de la Dheune pour leur accueil : *« la matinée a été consacrée à une visite de l'exploitation et de son cheptel Charolais. Les éleveurs ont été très sympas et très investis ! »*. Trois ateliers étaient proposés après le déjeuner, comme le décrit Léane Bizouard : *« le premier stand était tenu par Marie-Pierre Bonnot, conseillère de la MSA, qui venait parler des accidents du travail et des risques du quotidien sur une ferme. Son intervention était très intéressante, nous la remercions ! Nous avons aussi écouté le témoignage anonyme d'une femme qui est déjà tombée d'un télescopique. Sur le second atelier, nos invités du jour devaient calculer le rendement en viande d'une vache charolaise. Une dégustation était au menu, après la présentation des différents morceaux d'une carcasse bovine. Sur le troisième et dernier atelier, les élèves de Première CGEA devaient réaliser plusieurs exercices techniques sur les vêlages et la mise à l'herbe, un calcul de rations était aussi au programme »*. Les étudiantes saluent Élise Pillant, leur professeure principale et de zootechnie, ancienne conseillère ovine en Côte-d'Or, pour le suivi de leur travail entamé il y a plusieurs mois.

AG



Océane Laborey (Savouges), Léane Bizouard (Allerey) et Alexine Lamalle (Corcelles-lès-Cîteaux) ont fait découvrir l'élevage allaitant à une classe de Première CGEA.

SANTÉ

// PRÉVENTION

Les risques liés au soleil

Ce samedi 5 avril, une vingtaine de structures de santé étaient installées Place de l'Arquebuse. Objectif : célébrer la journée mondiale de la santé !



Discours de l'adjointe au Maire d'Auxerre, Maryline Saint-Antonin

« Je cite souvent un chiffre très triste : un Icaunais a une espérance de vie deux fois inférieure à la moyenne nationale, c'est un chiffre qui me choque quotidiennement », annonce Maryline Saint Antonin, adjointe au maire d'Auxerre en charge de la Santé, à l'ouverture de la Journée Mondiale de la Santé. *« Sous ce beau soleil, je vous inviterai à vous rendre sous le stand de l'Asept, qui mène une action de prévention solaire, tout à fait appropriée aujourd'hui »*, poursuit-elle, entourée de l'ARS et du maire d'Auxerre. Le samedi 5 avril dernier, en collaboration avec l'Uriops, le contrat local de santé a organisé la première journée dédiée à la Santé dans le département icaunais.

C'est sous un soleil lumineux, qu'Olivia Kouassi, représentante de l'Asept venait faire de la prévention sur les risques du soleil. *« Très souvent, on associe le risque solaire à la période de l'été, ce qui n'est pas toujours vrai. Le soleil ne brille pas qu'à la plage. Quand l'indice UV est supérieur à 3, il est important de se protéger, avec un chapeau, des lunettes, des vêtements couvrants et de la crème solaire »*, conseille-t-elle, sous son stand, place de l'Arquebuse. *« D'autant plus que les coups de soleil qu'on prend peuvent être des facteurs de risque de cancers cutanés qui sont de plus en plus fréquents en France. Une raison de plus pour accentuer notre discours et la sensibilisation qu'on peut faire »*, ajoute-t-elle à son argumentaire.

Se protéger dès la naissance

« Les personnes les plus susceptibles de développer des problèmes cutanés sont les enfants. Les coups de soleil qu'on prend quand on est enfants, sont responsables à 80 % des mélanomes », annonce Olivia Kouassi. *« Les personnes très exposées au soleil, par exemple au travail, ne sont pas forcément les personnes les plus à risque de développer un cancer de la peau. Ceux-là, sont ceux ayant la peau très pâle, qui a du mal à bronzer, les personnes qui ont beaucoup de grain de beauté, ou ayant des antécédents de cancers cutanés dans la famille »*, détaille la représentante de l'Asept.

Les gestes de prévention

« On propose de se protéger, il faut éviter de s'exposer aux heures d'ensoleillement, entre 12 et 16 heures, rester à la maison tant que possible. Ensuite, prendre l'habitude de regarder l'index UV sur l'app météo de son téléphone le plus souvent possible et adapter ses gestes à l'ensoleillement », argumente-t-elle à l'aide de ses affiches.

Bien que mobilisé, le département manque de professionnels de santé, comme les dermatologues. Pour pallier ces soucis, la Région a décidé d'agir. *« Il existe des parcours avec la télé-expertise, le plus important c'est de s'autosurveiller, avoir des gestes de prévention. Les CPTS, sont ceux qui mettent en place des parcours de santé. En matière de dermatologie, pour surveiller quotidiennement la peau, il faut savoir que tous les professionnels de santé, comme les médecins généralistes ont des dermatoscopes. Les résultats sont envoyés à des centres spécialisés ce qui permet de traiter les cas suspects en zones rurales »*, conclut-elle.

Charlotte Sauvignac

// ÉLECTIONS MSA

Lutter contre le mal-être et soutenir les initiatives

Les élections MSA sont un moment important de la vie agricole. Elles vont se tenir du 5 au 16 mai. L'occasion de découvrir l'étendue des territoires d'intervention de cet organisme trop souvent réduit aux cotisations. Exemples, avec la lutte contre le mal-être agricole et le soutien aux projets des jeunes ruraux.

Le mal-être agricole est une réalité que personne ne peut nier et qui réclame d'être pris en charge. La MSA Bourgogne est un des acteurs de cette prise en charge, notamment sur les aspects de la prévention. Des sentinelles ont été formées sur l'ensemble du territoire : elles sont en charge d'une veille pour détecter les éventuelles situations de mal-être et font le lien avec la MSA. Un service d'écoute téléphonique 24 heures/24 a été mis en place. Des accompagnements sont proposés et adaptés à chaque situation (soutien psychologique, aide au répit, aide financière). Par exemple, en France, en 2023, 4 600 adhérents de la MSA (salariés et agriculteurs) ont bénéficié de l'aide au répit. La MSA apporte aussi un soutien aux projets des jeunes ruraux, à travers un appel à projets. À ce titre, lors du dernier Salon de l'agriculture de Paris, le collège de Luzy, dans la Nièvre, a reçu un 1er prix national sur le thème « Rencontres culinaires et culturelles ». L'idée est d'accompagner les jeunes engagés dans les territoires ruraux et les aider à mettre en place leurs actions. Cet accompagnement est en grande partie porté par les délégués MSA des territoires concernés. Ils sensibilisent les jeunes à une alimentation saine, au cyberharcèlement, aux méfaits des drogues ou de l'alcool. Sur l'ensemble de ses services, en 2024, la MSA de Bourgogne aura déployé une action sur un territoire rural par jour !

Berty Robert

Le vote en pratique

Entre le 5 et le 16 mai vous pourrez voter :
– par internet, en vous rendant sur la plateforme de vote dédiée, avec l'identifiant de vote que vous recevrez par courrier.
– par courrier en retournant, sans l'affranchir, un bulletin de vote parmi ceux que vous recevrez quelques jours avant le 5 mai.
En ligne ou par courrier, votre vote sera anonyme et secret.
En votant, vous désignez vos délégués MSA, au sein de votre circonscription et de votre collège électoral :
-1er collège si vous êtes exploitant agricole,
-2e collège si vous êtes salarié agricole,
-3e collège si vous êtes employeur de main-d'œuvre.
www.msa.fr

// ŒUVRER POUR TOUS

Un impact concret

Dans le cadre de leur cursus, les élèves de Terminale SAPAT du Legta du Morvan, se sont intéressés à la boutique de la Croix Rouge de Château-Chinon.

« Durant notre année de terminale, nous suivons différents modules offrant la possibilité de mettre en place un projet avec une structure de notre territoire. Dans ce cadre, nous avons opté pour une action en lien avec la Croix-Rouge de Château-Chinon » introduisent les élèves de terminale Sapat (Services aux personnes et aux territoires) du Legta du Morvan. *« Outre le fait que cette structure avait été ciblée par nos professeurs comme un partenaire potentiel, il nous a semblé pertinent de nous rapprocher d'eux car la visée de la boutique et de l'organisme est en rapport direct avec notre filière : aider les personnes dans le besoin tout en animant le territoire »*. Plus en détail, leur projet s'articulait autour de la communication. *« Nous avons réalisé une opération de sensibilisation auprès des collégiens du secteur. Nous avons élaboré des supports de communication comme la création de vidéos, de flyers, de panneaux ou encore d'affiches afin de les diffuser dans la ville. Tout cela avait pour but de mettre en lumière l'action locale de la Croix-Rouge via la boutique »*. Les élèves expliquent que les tâches ont été réparties : *« deux groupes se sont axés sur l'action auprès des collégiens, un autre sur les vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, un autre sur la signalétique et un dernier dédié aux autres supports (journaux, radios) »*. Pour eux, cet investissement fut formateur. *« Nous avons pu aider concrètement une structure locale, qui recrute constamment des bénévoles, afin de dynamiser ses actions, tout en permettant de donner une visibilité à une boutique accueillant un public très varié. Venez donc nombreux à celle-ci au 34 rue Jean-Marie Thévenin à Château-Chinon, afin de soutenir les missions de la Croix-Rouge et de découvrir la diversité de produits proposée »*. Pour mémoire, la boutique est ouverte : mercredi, vendredi et samedi : de 10 heures à 17 heures (horaire d'été) et de 10 heures à 16 heures (horaire d'hiver).



La boutique de la Croix-Rouge de Château-Chinon se trouve au 34 rue Jean-Marie Thévenin.

Legta du Morvan

Chloé Monget

Les autres boutiques sur : https://www.croix-rouge.fr/annuaire

La Croix-Rouge propose également des formations aux premiers secours : https://inscription-formation.croix-rouge.fr/?dep=58

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Bien gérer les mises-bas de ses vaches laitières avec le GDS

• 22 avril

Proche Pouilly-en-Auxois.

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Connaitre les plantes bio-indicatrices

• 29 & 30 avril

À Beaune.

Marie Monique, CA21 – 06 78 15 80 99 marie.monique@cote-dor.chambagri.fr

// Transmettre son exploitation, ça se prépare

• 7 & 22 mai

À Bretenière.

Thomas Michaut, CA21 - 06 30 82 31 13 thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Bio-solutions, comment choisir ?

• 22 mai

À Bretenière.

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Comment favoriser les auxiliaires sur mon explotation ?

• 27 mai

À Bretenière.

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Identifier et prévenir le parasitisme chez les ovins

• 24 avril

La connaissance de certaines pathologies permet de réduire la mortalité du troupeau et de diminuer les charges vétérinaires. Lieu : à définir ; durée : 1 journée + 2 heures FMD.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 29 avril, 11 juin, 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Connaître la PAC pour réussir ma déclaration

• 24, 29 avril et 6 et 13 mai

À Auxerre, de 9 h à 12 h.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Réunion d'information sur les panneaux photovoltaïques

• Mardi 24 avril

La caisse locale Groupama « Terres et vins » organise une réunion d'information sur les panneaux photovoltaïques dans le cadre de ses actions prévention. Les intervenants seront Amandine Perrot-Marchizet, responsable environnement, Bastien Lassagne, directeur commercial Clef Energies, Alexandre Peleszko, préventeur Groupama et Clément Stoenel, président des JA de la Côte. La réunion se tiendra à 18 heures à la ferme du Chairon, 2, route de Broindon, à Barges.

Pour s'inscrire : https://form.dragnsurvey.com/survey/r/27fc983d

// Fête du bœuf

• Samedi 26 avril

L'Association « Fête du Bœuf de Pouilly » organise son traditionnel concours d'animaux de boucherie samedi 26 avril. Entrée gratuite, ouverture au public à partir de 10 heures. Restauration (repas avec viande charolaise) et buvette sur place.

https://www.agribourgogne.fr/ruche/content/pages/articles/26-04-fete-du-boeuf/

// Assemblée générale de Solaal BFC à Beaune

• Mardi 29 avril

L'assemblée générale de l'association Solaal BFC, pour le développement du don alimentaire agricole se tiendra à 11 heures aux Caves des Hautes-Côtes de Beaune Nuiton-Beaunois (97 route de Pommard). Seront présentés le rapport d'activité 2024 et une étude sur les pertes et invendus agricoles.

Renseignements : 06 17 17 46 84 ou par mail : bourgognefranchecomte@solaal.org

// Évènement sur les couverts végétaux

• Mercredi 14 mai

Le service Productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose, à Etaules, à 14 heures, un événement sur le thème « Quel couverts choisir ? » : Passer d'un couvert réglementaire à un couvert agronomique. Fertilités des sols, choix des espèces, biomasse, impact sur le sol. Avec la participation de RAGT.

// Assemblée générale d'Afdi BFC à Quetigny

• Jeudi 15 mai

L'association Agriculteurs français développement international (Afdi) BFC tiendra son assemblée générale au lycée agricole Olivier de Serres (21, boulevard Olivier de Serres), à partir de 9 h 30. Au programme : chiffres et moments clés de 2024 et, à 14 heures, table-ronde sur le thème de « la prise de responsabilités des agricultrices dans les organisations agricoles : évolutions et perspectives au Nord comme au Sud » animée par Sandrine-Daria Hily, enseignante en ESC du lycée.

www.afdibfc.org

NIÈVRE

// Tour de plaine

• 22 avril

Le GDA Centre Nivernais propose un tour de plaine le 22 avril avec un accueil prévu à 13 h 45 à l'EARL Cornu (le Petit Meuré, La Collancelle), pour un point d'actualité technique sur les cultures d'hiver. Puis, déplacement dans les parcelles de l'EARL De Baye pour aborder les cultures de printemps.

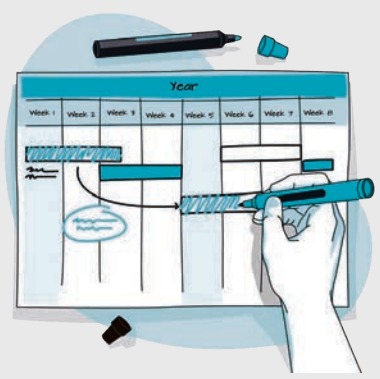
Renseignements : Cédric Zambotto, conseiller « Grandes cultures » à la Chambre d'agriculture de la Nièvre sur le secteur, au 06 77 15 59 81.

// Anniversaire et JPO

• 3 mai

Pour fêter l'anniversaire de l'ouverture de la boutique « Les petites bottes nivernaises », les associés organisent une journée porte ouverte le 3 mai de 10 à 19 h (domaine de Champ Tournet, Bazolles). Au programme, ils proposent : une présentation de l'exploitation et des activités, visite de la boutique, dégustation de produits locaux et Malgaches, ainsi qu'un barbecue avec frites maison. Ouvert à tous.

Renseignements : www.lespetitesbottesnivernaises.fr



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.

Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

15/04/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 742 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	5,64	6,01	5,85	- 0,09
		250-300	5,42	5,86	5,67	- 0,30
		300-350	5,48	5,71	5,61	+ 0,09
		350-400	5,08	5,50	5,20	- 0,14
		400-450	4,90	5,19	5,02	- 0,09
		450-500	4,72	4,96	4,81	+ 0,16
	R	250-300	5,23	5,37	5,34	
		300-350	4,88	4,88	4,88	
		350-400	4,76	4,96	4,83	
F	U	250-300	4,69	5,02	4,82	+ 0,01
		300-350	4,54	4,65	4,58	- 0,15
		350-400	4,56	4,65	4,57	- 0,09
	R	250-300	4,43	4,70	4,56	
		300-350	4,43	4,46	4,45	
		350-400	4,24	4,32	4,28	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 271 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,20	3,36	3,26	+ 0,04
F	E	24 à 36 mois	3,93	5,19	4,33	+ 0,13
		5 à 10 ans	3,77	4,38	3,99	
	U	24 à 36 mois	3,44	3,97	3,66	+ 0,10
		- 5 ans	3,45	3,90	3,61	- 0,01
		5 à 10 ans	3,40	3,84	3,57	+ 0,01
		+ 10 ans	3,04	3,55	3,21	- 0,12
	R	5 à 10 ans	3,20	3,53	3,39	+ 0,12

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 111 - Taux de vente : 91 %.

Broutards : Encore une belle offre cette semaine mais toujours avec une qualité très hétérogène. La demande est de plus en plus sélective et l'écart se creuse suivant la qualité et la présentation des sujets (qualité / poids / âges). Les cours sont reconduits dans les bons lots. À noter que les veaux lourds (+440 kg) de qualité moindre sont plus difficile à commercialiser.

Laitonnes / génisses 18 mois : Même constat dans les femelles. Les cours concèdent quelques centimes et la demande est un peu moins forte cette semaine, surtout dans les femelles lourdes avec de l'excès soins. Les cours sont reconduits dans les femelles légères (-300 kg).

Vaches / génisses 30 mois : Offre de saison avec des acheteurs au rendez-vous. La demande est toujours aussi forte. Les cours sont en globalité reconduits dans toutes les catégories.

Taureaux : Bonne demande.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16 h 30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

14/04/2025

Effectif : 238

Broutards:	(240 - 360 kg)	1400 - 1850	5,12 - 5,90
Broutards :	(410 - 490 kg)	2060 - 2190	4,50 - 5,05
Laitonnes :	(230 - 360 kg)	1000 - 1660	4,17 - 4,93
Génisses 24 - 36 mois :	(460 - 785 kg)	1600 - 3180	3,07 - 4,23
Vaches légères :		1520 - 2020	
Vaches entre deux :		2090 - 2330	
Vaches lourdes :		2330 - 2980	

Plafonnement des tarifs en mâles et femelles. La demande reste orientée sur les sujets légers en broutards. Vente suivie en laitonnes. Pas d'invendus.

Apports plus importants en vaches. Forte demande sur les animaux herbés ou de type herbagers à des cours en progression. 1 seul invendu.

Bovins gras : 14

Vaches de viande :	5,68 € à 6,28 € kg de viande.
Génisses de viande :	6,10 € à 6,28 € kg de viande.

Cours maintenus dans l'ensemble des catégories de bêtes grasses. Pas de relève.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/03/2025

Effectif : 22

Peu d'apports. Cours maintenus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/04/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 108 - Vente : 54 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	+ de 50 kg	4,03	4,46	4,35	
	R	de 38 à 44 kg	4,29	4,59	4,42	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 84 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,19	2,38	2,28	+ 0,02
	R	+ de 60 kg	1,87	2,12	2,09	+ 0,01

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 296 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,18	5,49	5,36	+ 0,02
		de 38 à 44 kg	5,23	5,91	5,58	+ 0,08
		+ de 44 kg	5,43	5,76	5,56	+ 0,36
	R	de 32 à 38 kg	4,90	4,91	4,91	- 0,12
		de 38 à 44 kg	5,00	5,19	5,05	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 32 - Vente : 71 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		15	70	39	

OBSERVATIONS

Effectif global : 520 - Taux de vente : 86 %

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

09/04/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 385 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,22	6,67	5,64	+ 0,29
		de 38 à 44 kg	5,44	6,90	5,98	+ 0,39

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 89 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,67	2,12	1,95	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 83 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		22	100	68	

OBSERVATIONS

Effectif global : 574 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : À l'approche des fêtes de Pâques, les bons agneaux se valorisent très rapidement à des cours haussiers.

Brebis : L'offre se maintient, les cours aussi.

Caprins : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

09/04/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 141 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais F	U	300-350	4,29	4,59	4,42	
Limousins M		400-450	4,88	5,18	4,92	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 47 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,21	3,92	3,64	
		- 5 ans	3,28	3,51	3,46	+ 0,11
		5 à 10 ans	3,16	3,25	3,19	- 0,11
		+ 10 ans	2,94	3,19	3,05	- 0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 188 - Taux de vente : 98 %

Broutard : L'offre est portée principalement sur des broutards limousins cette semaine, les cours sont globalement reconduits dans toutes les catégories. L'export préconise des animaux valablement vaccinés MHE.

Laitonnes : Le tassement des cours vécus ces dernières semaines est stabilisé. Cours reconduits.

Vaches : Cours reconduits à haussiers, le volume ne permet pas de contenter les acheteurs présents.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

14 Avril 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Toujours de la fermeté dans les cours, adéquation de l'offre avec la demande.

Bovins maigres : Le marché est reconduit pour les animaux les plus légers. La pression à la baisse est confirmée sur les animaux très lourds (de plus de 450 kg).

POLITIQUES

La Commission européenne devrait présenter son « paquet simplification sur la PAC » d'ici un mois, le 14 mai prochain. Si, à ce stade, le contenu envisagé reste très incertain, la FNB continue de porter les demandes soutenues depuis les manifestations agricoles, et qui n'ont pas été entendues et concrétisées pour l'instant. Cela concerne notamment la conditionnalité de la PAC (pour la définition des prairies permanentes, la gestion des zones humides ou des haies par exemple), mais aussi la durée de la référence dans le cadre de la gestion des risques climatiques.

ENVIRONNEMENT

Le projet de rapport de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) a été mis en consultation publique jusqu'au 4 mai. La SNANC est née de la loi Climat et Résilience en 2021. Elle détermine les orientations stratégiques générales de la politique de l'alimentation à horizon 2030. La version présente préconise la réduction de la consommation de viande importée, point positif ! En revanche nous tenons à mettre en garde et restons vigilant à ce que ce rapport d'incite pas à la baisse de consommation de viande rouge.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La proposition de loi visant à "*renforcer la stabilité économique et la compétitivité du secteur agroalimentaire*" a été définitivement adoptée. Elle prolonge l'expérimentation du seuil de revente à perte +10 et l'encadrement des promotions jusqu'au 15 avril 2028. La nouvelle loi vient également renforcer les sanctions à l'encontre des distributeurs. En effet, ces derniers transmettent aux ministres de l'Economie et de l'Agriculture, avant le 1er septembre de chaque année, un document présentant la part du surplus de chiffre d'affaires enregistré, en application des dispositifs, qui s'est traduite par une revalorisation des prix d'achat auprès de leurs fournisseurs. A défaut, ils encourent une amende jusqu'à 100.000 € pour les personnes physiques et 500.000 € pour les personnes morales. Nous saluons l'adoption de cette loi car elle participe « *à un meilleur équilibre entre les maillons de la chaîne agroalimentaire* » et « *confirme que le prix ne peut plus être une variable d'ajustement sur le dos des agriculteurs* », comme le souligne la FNSEA dans son communiqué de presse.

FAIT DE LA SEMAINE

La commission souhaite lancer la procédure européenne de ratification avec le Mercosur d'ici l'été. Dans le contexte actuel de tensions commerciales, certains décideurs européens utilisent les difficultés relationnelles avec les Etats Unis comme un argument en faveur de la conclusion et de la mise en œuvre rapide de l'accord entre l'UE et le Mercosur. En France, la Ministre de l'Agriculture a rappelé que « l'agriculture ne doit pas être la variable d'ajustement » et que cet accord ne ferait que « ajouter des désordres […] aux désordres. »

FOCUS

Rappel sur la mesure de provision fiscale et sociale en élevage bovin : la loi de finances avait adopté les nouvelles modalités de cette disposition, et le gouvernement a annoncé qu'elle est mobilisable au titre déjà des exercices comptables clos en 2024. Les éleveurs qui peuvent en avoir l'usage ont donc intérêt à contacter leur comptable. Pour mémoire, cette provision peut monter à 15.000 euros par exercice (avec transparence GAEC) dans le cas d'une augmentation de nombre ou de valeur du cheptel de vaches.

CHIFFRE A RETENIR

+ 4 %

C'est l'augmentation des exports français de broutards vers l'Espagne en 2024 par rapport à 2023. Cette hausse montre la dynamique du marché espagnol, stimulé l'export de viande. En parallèle, la demande est restée forte vers l'Italie, qui a vu ses volumes diminuer, du fait du manque d'offre. Avec un disponible d'animaux français toujours plus faible, la compétition entre les marchés nationaux et d'export devrait se poursuivre sur 2025 !

EN REGION

Les 40 ans des Rencontres franco-italiennes de Vérone ont eu jeudi 11 et vendredi 12 avril. Elles ont été l'occasion de réaffirmer l'importance stratégique de la coopération entre la France et l'Italie dans la filière bovine, à un moment charnière marqué par le recul du cheptel allaitant, les tensions sur les prix, et la montée des enjeux sanitaires et réglementaires. Lors des discussions, la question des engagements contractuels de long terme entre opérateurs français et italiens a été explicitement soulevée par la FNB.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

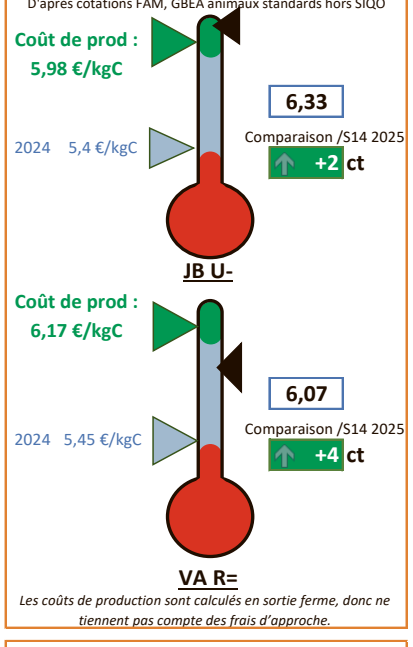
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 15

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

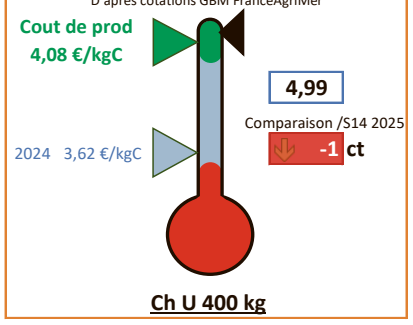
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

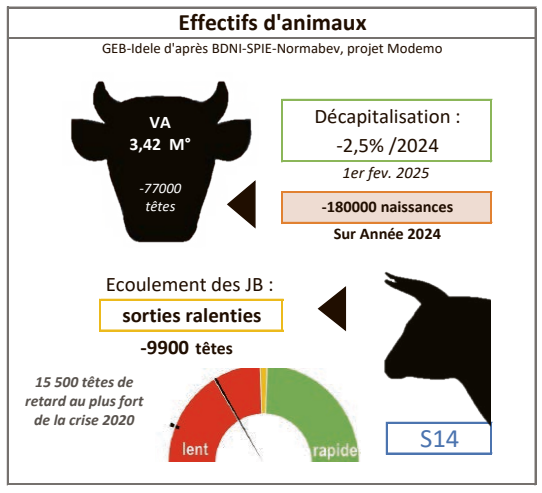
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

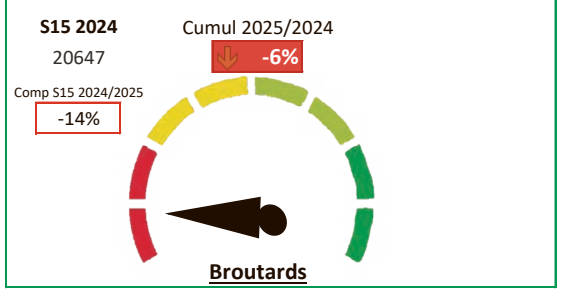
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

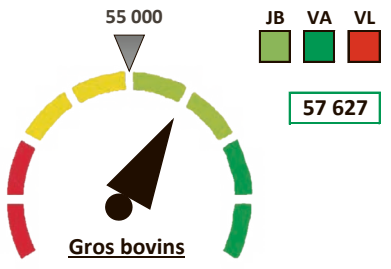
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 15 750 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 15
du 5 au 11 avril.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** en semaine 15, le commerce est actif dans l'ensemble, surtout pour les sujets légers, très demandés. Pour les sujets plus lourds, la vente est plus sélective et la demande moins soutenue. On constate des cours globalement stables, avec des hausses ponctuelles et des replis légers selon les régions et les catégories. L'approche de la mise à l'herbe se ressent et influence les apports et la qualité de la présentation. En femelles, des ventes efficaces avec des cours reconduits dans la plupart des zones, ce qui témoigne d'un marché équilibré. Des prix fermes, sans nouvelle dynamique haussière, mais avec une base solide.

• **Gros bovins maigres :** le marché est solide et dynamique, marqué par une demande active sur toutes les races. L'offre est insuffisante pour répondre à cette demande. Les cours sont stables ou en hausse, bien soutenus par les sorties vers l'herbe. Si la demande reste soutenue et les apports modérés, la tendance haussière pourrait se prolonger à court terme.

• **Boucherie :** l'ambiance commerciale est bien orientée cette semaine : des prix en hausse dans la majorité des zones. Les ventes sont fluides et rapides, dans toutes les catégories. L'offre n'est pas suffisante ce qui renforce les tendances haussières. Quelques signes de plafonnement localisé, mais sans remettre en cause la bonne dynamique générale.

• **Veaux :** le marché des petits veaux en France reste globalement dynamique, marqué par une bonne demande dans la majorité des régions. L'offre varie selon les zones, mais tend souvent à être inférieure aux besoins, ce qui permet une reconduction voire une légère hausse des cours dans de nombreux cas.

• **Ovins :** en agneaux, les ventes sont fortement stimulées par l'approche des fêtes de Pâques, période traditionnellement favorable à la consommation d'agneau. Cette saisonnalité se traduit par une hausse marquée de la demande, ce qui soutient une dynamique commerciale très positive sur l'ensemble des marchés observés. En brebis, la tendance commerciale montre une dynamique globalement positive, avec des signes clairs de fluidité commerciale et une demande soutenue. Malgré une hausse des effectifs, les débouchés restent bons, ce qui permet à la fois la stabilité et une progression des cours selon les catégories ou régions.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends tracteur Soméca 450 - 1 Pince balle pour chargeur - 1 Pic botte 3 point - 1 Chargeur Agram pour Fiat + 3 Cylindres 45-66 60-90 Ext.
✆ 04 72 25 75 81

26 - Vends MF7615 Dyna-VT + chargeur MF4327 pesé 4400H pneus neufs 75000 euros. MF6140 chargeur, pneus 10% 4600H 23500 euros.
✆ 06 02 63 46 49

38 - Vends tracteur Soméca DA 50 700 euros Renault 7012 : 600 euros, moteur Perkins 3 cyl 500 euros.
✆ 06 75 04 60 70

58 - Tracteur Valtra T 131, 2009, 7047 H, 4 pneus neufs, TBE, relevage av, 37 500 € HT. (1604)
✆ 06 77 36 09 89

69 - Vends tracteur ID 5820 avec chargeur Mailleux, 6500 Hrs, Faneuse 5801, Faucheuse 702, distributeur engrais Kuhn 935, cause cessation.
✆ 06 71 96 93 60

69 - Vends cause retraite Class Axos 340 CX, 102 CV, 2011, 5600 Hrs, relevage avant, grosse révision à 5508 Hrs, 33500 € HT.
✆ 06 77 93 61 05

89 - Achète tracteurs, bennes, épandeurs, matériels de fenaison. (1401)
✆ 06 08 47 76 66

Travail du sol

38 - Vds charrue Naud 4 corps : 1200 euros pulvé arbo 600 l, 2010, cha as : 2000 euros cause retraite
✆ 06 08 35 91 86

38 - Vends Cover crop Quivogne x 12 disques, bon état.
✆ 06 46 23 43 24

Récolte

26 - Vends moissonneuse John Deer 2066 5M, coupe 6 rangs mais, broyeur 30 000 euros.
✆ 04 75 07 40 30

58 - Remorque MF 3,5 T Vennage Ridelles 800€ (1608)
✆ 06 67 28 02 42

58 - Vends allonge de table pour colza Biso extensible +ou- 5m20 sci latéral élec 1500€ TBE (1607)
✆ 06 67 28 02 42

69 - Vends faneuse Kenerland tête pivotante, faucheuse trainée7 assiette, benne 4 T rehausse grain, échilette.
✆ 06 01 84 77 69

71 - Vends faucheuse Fella 3670 TLX, TBE + distr engrais Amazone, 2.500 l, DPAE pesage, BE.
✆ 06 82 11 31 15

74 - Vends planteuse patate Gruse 2 rangs, auchargeuse Claas, foin 2023 2024.
✆ 06 82 10 30 18

89 - Plateaux tournesol Bourdonneau utilisé, 50 ha, coupe 10 m + rabatteur Soha. Faire offre. (1606)
✆ 06 46 48 55 17

Traitement

21 - Cause retraite vds presse krone vario pack 1800 Faneuse Niemeyer 5,7m surelevateur Bugnot 1104
✆ 06 98 38 19 62

Epandage

69 - Vends semoir engrais Amazone Premis 2000 l., disques 12 24 m. ou 18 36 m. hydro avec bâches TBE.
✆ 06 07 06 77 50 HR

Forestiers

03 - Vends douglas 40 ans + peupliers robustas, pour charpente, latte.
✆ 06 98 34 14 58

Cave

01 - Vends remorque à vendange à vis, sulfateuse avec tuyau lance, cuves résine, faucheuse Kuhn, bacs.
✆ 06 75 24 49 62

Elevage

38 - Vends pipe line complet weswaliat pompe RPS820 tapis pour étable entravée + divers mat.
✆ 06 33 98 33 36

69 - Vends éléments préfabriqués pour silos, plusieurs longueurs différentes.
✆ 06 08 52 64 91

Divers

01 - Vends cellule à grains 220 qx 6 éléments avec ventilation et vis de reprise tbé.
✆ 06 19 73 37 80

La Maison de l'Eleveur
votre devis sur www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - 08400 VOUZIERS
CHÉNEAU ÉCO
GALVANISÉ EPS 2.4MM
16,85€/mL*
CHÉNEAU GRANDE CAPACITÉ
GALVANISÉ EPS 2.4MM
21,60€/mL*
CHÉNEAU À BOULONNER
GALVANISÉ EPS 2.4MM
21,60€/mL*
LIVRAISON GRATUITE**
*Prix HT pour 100mL MINIMUM soumis à conditions
**sur France métropolitaine, à partir de 1200€ HT

43 - Cse pose panneaux photovoltaïque, vend plaques fibro sans amiante, moins de 10 ans, état neuf.
✆ 06 30 75 73 00

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (1603)
✆ 06 30 11 59 25

21 - A vendre, panneaux occa Cornadis 8 places, 5 places, 7 places + panneaux barre oblique 12 places. (1503)
✆ 06 81 80 68 23

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends cse retraite chariot élévateur Toyota, secab, TRPLE mas, charge 1,5 T, +réserve gaz 10 BT/lumière, très bon état, prix 9800 euros TTC, fourgon Jumper 250000 kms, compteur ct ok, prix 3500 euros TTC.
✆ 06 80 01 17 28

38 - Cause Cessation vends chargeur de Big Bag sur 3 points, état neuf ; nacelle sur tracteur sur 3 points, Pulvérisateur Tecnoma 800 l ; rampe 12m, charrue trisoc et bisoc Huard ; faucheuse Krone 5 assiettes, pirouette Kuhn 4 toupies ; scie à ruban ; C4 Picasso TB état, 160 000 kms CT ok.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends motopompe essence 50 m³/heure, nacelle sur tracteur hauteur 5m, 2 tonnes à eau avec abreuvoirs 2000 l et 6500 l.
✆ 06 81 62 15 57

42 - Vends semoir Vicon 600 L, bétaillère bon état, silo 8m3, niche à veau, pulvérisateur 600 L, bon état de marche.
✆ 06 77 49 05 92

43 - Vends faucheuse Condi Kuhn FC243 G2 TBE peu servi 3500euros an 2000.
✆ 06 79 73 84 72

69 - Vends cause retraite enjambeur Jacquet DR30 tout équipé cuve inox 10 H, char 4 roues Larippe 3.5 T. BE.
✆ 06 79 91 46 12

DÉCOUVREZ LES BETTERAVES fourragères ensilées en enrubanné (900kg) : Bootse production & santé de vos animaux. Farines de paille. Pas de mini de livraison.
✆ 06 51 56 58 22
✆ 06 08 72 80 17

69 - Vends broyeur à prairie, axe horizontal, Agrimax, V280, tbe, 1ère main.
✆ 06 08 52 64 91

69 - Recherche tracteurs et Micro tracteurs toutes marques, tout état même HS à partir de 1970. Recherche Round Baller à rouleaux ou barrettes à chambre fixe. Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

71 - Vends chargeur MX 4085, accidenté, adaptation barre plate + hydraulique, 6 verins.
✆ 06 07 46 37 02

73 - Vends pirouette 4 toupies presse balle ronde Claas, andaineur Pottinger Khun, rotative tonne à eau 2500 L, motofaucheuse tonne 5000 L lisier, cessation activité.
✆ 06 84 29 61 97

74 - Vente petit matériel. Liste sur demande sms.
✆ 06 73 18 47 48

89 - Vis boisseau, 2000, diamètre 140, 15 m, 2000 €. Prix à débattre. (1602)
✆ 06 20 68 58 06

Achète vieilles poutres démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

Véhicule

Utilitaire

71 - Vends camion bétaillère Mercedes 814, 325.000 km, bon état caisse alu.
✆ 06 32 58 19 45

71 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up tel.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

26 - Vends C4 Picasso 2016 essence, 130 CV, courroie distri. neuve, options, état neuf, 54M KM, 10900 euros, CT ok.
✆ 06 28 05 27 53

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends 21 ha luzerne sur pied à Flavigny sur Ozerain.(1605)
✆ 06 11 70 68 80

26 - Vends foin de montagne bio, ballot rond 120 120 35 euros, poids moyen 280KG, dép 26.
✆ 06 30 36 67 53

26 - Vends luzerne sur pied à La Roche de Glun 3HA certifié Bio.
✆ 06 80 42 35 29

26 - Producteur pêche, abricot, Drôme, cherche dép 21, 58, 89 magasin fermier agri, vente directe pour vous livrer juin à sept, fruits à maturité, exel produits d'appel, plus d'info tél. (14/03)
✆ 06 03 90 61 31

73 - Vends foin bottes carrées de 2024 HD 120x90. 40 € la botte.
✆ 06 17 84 17 66

Fourrage

07 - Vends foin 2024 qualité moyenne 180 balles ronde 15 euros la balle
✆ 06 85 14 95 84

38 - Vends paille et foin balles rondes 120x130 : 70 la tonne.
✆ 06 37 22 29 00

38 - Vends bottes de foin moyenne densité 18/20 kg récolté 2024 foin de montagne livraison possible.
✆ 06 85 08 26 33

38 - Vends foin 2023-2024, 120x70 prairie naturelle prix intéressant sur grosse quantitée livraison possible.
✆ 06 07 33 77 17

39 - Achat/vente paille - foin - luzerne. joannreybier@gmail.com
✆ 06 08 53 16 44

69 - Vends ensilage maïs, récolte 2024, à charger sur place dans le silo.
✆ 06 08 52 64 91

69 - Achète paille 2025 derrière batteuse sur département 69 et 01. Règlement comptant, enlèvement rapide. Faire offre.
✆ 06 68 93 44 60

Propriété

39 - Viticulteur cherche à louer maison (ou appart) avec grand garage en TBE à Dijon, alentours (30 km max) ou route des vins. (1507)
✆ 06 72 38 18 00

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Emploi

Offre

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT
JCB
Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)
Contactez-nous au 03 86 75 63 22
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE
1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recherche : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Missions : Travail en équipe sur 2 exploitations (polyculture-élevage bovins charolais et en polycultures avec création d'un atelier d'élevage d'engraissement de bovins). Observation et soins des animaux, travaux du sol et traitements qui y sont liés, travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage, maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée, bonnes connaissances en agronomie, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B Envoyez CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

26 - Recherche salarié(e) agricole pour traite et soins aux animaux.
✆ 07 50 34 80 02

38 - Recherche salarié conduite tracteur, soins aux animaux, traite 4 soir/semaine, cadre agréable, logement à 1 km, possible évoluer vers place associé(e).
✆ 06 52 84 35 18

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recherche : salarié(e) en CDD jusqu'à septembre inclus. Missions : travaux d'entretien de clôtures, de maçonnerie, de préparation des semis, soin aux animaux, travaux de fenaison, travaux de pressage de paille et/ou moisson. CDD jusqu'à septembre inclus. Salaire 11.88€ brut/h. Permis B, possibilité logement. Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

74 - Offre logement alpage à l'année, 1000 m d'alt. Les Plans d'Hotonnes 01260 pour gardiennage. Contrat travail saisonnier 8 mois surveillance bovins clôtures barbelées. Salaire à déf.
✆ 06 20 89 47 67

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40

PETITES ANNONCES

Animaux

Bovin

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 2 ans, 12 mois, b. origine IA, monte naturelle. GAEC de Turcy-Fleurier, Garigny.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente 4 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1501)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais inscrit, vend veaux 16 mois dont plusieurs sans cornes, TGS, livraison assurée. Gaec Lechenault Frères. (1307)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 14 à 16 mois, prêts à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06.31.23.56.01

25 - Places pension bovins en pâture à partir de début mai
✆ 06 13 25 31 67

58 - Vends 6 taureaux de 2 ans HBC, dont 2 SC et 1 NI, et 10 brebis cheptel charolaise, non suitées. Gaec Marion, Luzy. (1601)
✆ 06 24 42 29 42
ou 06 07 51 04 99

58 - Vends 2 taureaux adultes cause fin de saillies, 20 veaux reproducteurs 15-17 mois HBC, plusieurs vêlages faciles et sans corne, TGS. M.Duvernoy Gael. Gaec des Morillats, 58360 Préporché. (1506)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends taureaux charolais plus de 24 mois, IND IBR, origine Batho Florentin, La Charité. (1502)
✆ 06 06 71 54 30

58 - Elevage limousin Thoulé David, vend veaux de 15 mois mixte à mixte viande pour la reproduction. TGS. (1207)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 1 taureaux de 22 mois et 8 reproducteurs de 15-18 mois. François Bouche Eleveur/inséminateur, 58340 Cercy la Tour. (1206)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends veaux repro charloais 15 mois prêts à saillir Garanties sanit. Plusieurs origines Livraison GAEC Deboux 1106
✆ 06.28.58.12.92

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines Gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée Gaec Langlet 58140 Gacogne 1105
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vds repro Charolais 1 ou 2 ans TB, origines TGS, Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (0703)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vds 3 taureaux de 2 ans et 15 veaux de 15 mois, HBC. Geac Touillon Moiron, Decize. (0605)
✆ 06.19.82.08.94

71 - Vends 2 taureaux aubracs, 2 ans, IBR A.
✆ 06 88 59 16 46

71 - Élev. limousin Jouanin vend taureaux 24 mois, HBL ou non, TGS, T.B. origine, livraison.
✆ 03 85 25 36 41 HR

71 - Élevage charolais HBC vend taureaux, 2 ans, type mixte élevage, EARL Pacaut Jean-Marc, 71190 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

71 - Tx inscrits à vendre, un 2 ans et un adulte (Okapi) production confirmée, 120 veaux nés dans l'élevage et plusieurs tx de 15/16 mois, hivernés au pré, TGS, IBR et BVD OK. Gaec Devillard J. et C., Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

74 - Vends tx Holstein 29 mois, logettes presse Claas 46, filet mélangeuse Faresin, moyeux entraînement neufs.
✆ 06 82 10 30 18

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Accueil permanent. SCEA de Tameron – Montillot. laurentmandron@orange.fr. (1009)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Elevage charolais HBC vend 10 taureaux repro prêts à saillir, 40 mâles, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (0803)
✆ Gaec CADOUX
06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71

Caprin

42 - Vends 30 chevrettes Alpines, sans cornes, 1 an, aptes à saillir, livraison assurée.
✆ 06 86 57 38 41

Ovin

01 - Vends agneaux 45 à 50 kg 6 mois dans 01.
✆ 06 83 68 25 47

38 - Vends brebis et agneaux Charolais
✆ 06 81 62 15 57

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

69 - Vends truies pleines.
✆ 04 74 70 94 03

Chien

07 - Vends chiots Border Collie portée de 6 mâles et femelles nés le 04/02/2025 non Lof. N° Siret : 800238818. N° mère : 250268501359705. Prix 350 euros
✆ 006.74.02.34.31

38 - Recherche chien de pied sanglier mâle ou femelle âge indifférent.
✆ 06 30 70 89 17

73 - Chiots Beauceron LOF noir et feu, nés le 29/01, 2M 1F vaccinés, pucés, mère N° 250269610501581 dressée sur troupeau bovin.
✆ 06 15 85 89 26

Equin

01 - Vends pouliche de 21 mois couleur isabelle. Pouliche licolée, monte en bétaillère. Papiers en règle. Fera environ 1.62 au garrot.
✆ 06 72 56 66 46

01 - Vends poulain mâle pie noir 18 mois licolé gentil demi-trait.
✆ 06 72 56 66 46

38 - Achète cher comptant tous chevaux de selle, doubles poneys, poneys et demi traits de 3 à 10 ans.
✆ 06 85 50 94 90

Des professionnels à votre service


BECKER Frères
ARRIVAGE
GRILLAGE REMPART
LOURD GROS GIBIER
Rouleaux de 50 m, H 1,40 à 2,50 m, qualité ZINCALU. Autres grillages disponibles.
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr


J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

71 - Vends pouliches comtoises 3 ans, au choix, pour la reproduction ou attelage.
✆ 06 88 59 16 46

Divers

03 - Vends taureaux 2-3 ans, type vmixte viande, vêlage facile, 12 gros agneaux mâles + rech. brebis char.
✆ 06 98 34 14 58


Terres de Bourgogne
L'information vous accompagne partout !
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAINT ELOI

Société à responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
1 Rue de la pièce Dassey
21160 COUCHEY
509 802 005 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2025, l'Associé Unique a décidé :
- de transférer le siège social du 1, rue de la Pièce Dassey, 21160 COUCHEY au 13 Rue de la Fontaine Saint Martin 21600 FENAY à compter du 01/02/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis.
La Gérance

AL25018117

CHANGEMENT DE GÉRANT

La collectivité des membres associés du Groupement Foncier Agricole dénommé «DU CHARMOIS», société civile au capital de 347 040 euros, dont le siège social est fixé à La Tuilerie 21330 LARREY, 493 136 121 RCS DIJON, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire le 18 mars 2025, et a décidé :
De nommer en qualité de nouveau gérants sans limitation de durée à compter du 14 avril 2024 :
- Madame Marie-Christine DELOGE, demeurant à 5 Impasse des Cuquerons 21450 FONTAINES EN DUESMOIS.
- Madame Reine BOUCHER, demeurant La Tuilerie 21330 LARREY.
En remplacement de Maurice BOUCHER, ancien gérant décédé.
Pour avis
La gérance

AL25018352

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CARNOT DESCARTES

au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue de Bourgogne
Chez M. et Mme PIC
21560 COUTERNON
885 338 871 RCS DIJON

Aux termes d'une D.U.A. du 07/04/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social au 34 Bd Eugène Spüller - 21000 DIJON à compter du 07/04/2025. L'art. 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL25018436

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI Seine d'Or 93

au capital de 100 euros
Siège social : 12 Rue de Bourgogne
21560 COUTERNON
909 947 632 RCS DIJON

Aux termes d'une D.U.A. du 07/04/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social au 34 Bd Eugène Spüller - 21000 DIJON à compter du 07/04/2025 et d'étendre l'objet social à la mise à disposition à titre gracieux au profit des associés des biens détenus par la Société.
Les articles 2 et 5 ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL25018438

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

A VOS PROJETS

Société par actions simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 25 000 euros
Siège social : 4, chemin de la Falaise
21370 VELARS SUR OUCHE
953 899 887 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de la décision de l'associé unique en date du 31 mars 2025, il a été décidé :
- Transfert du siège social au 5, rue de la Forêt - 68990 HEIMSBRUNN
Par ailleurs, depuis le 16 décembre 2024, M. Mike MARRONE,domicilié au 4, chemin de la Falaise à 21370 VELARS SUR OUCHE, n'est plus Directeur Général de notre société.
Le poste est resté vacant.
Mention sera faite au RCS de Mulhouse et de Dijon.
Pour avis,
La Présidence

AL25018446

MODIFICATIONS MULTIPLES

CBDIJON

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 38 rue charrue
21000 Dijon
894 299 296 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 28/02/2025, les associés ont décidé, d'une part, de prendre acte de la cessation des fonctions de Gérant de M. THEVENIAUD Hugo à compter du 28/02/2025, et d'autre part, de diminuer, à compter du 28/02/2025, le capital social de 1000 € à 600 €.
Mention au RCS de Dijon

AL25018475

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL PHARMACIE DE SOMBERNON

au capital de 8.000 €
48 avenue de la Brenne
21540 SOMBERNON
RCS DIJON n° 391 318 326

Par décisions du 04.04.2025, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 992.000 € pour le porter ainsi à 1.000.000 € par incorporation du Report à nouveau.

AL25018492

// GÉRANCE

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pascale CARILLON, notaire associé à IS SUR TILLE (21120), 31 bis rue François Mitterrand le 02 avril 2025, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON le 07 avril 2025 dossier 2025 00015990 référence 2104P01 2025 N 00842, contenant CESSION DE FONDS DE COMMERCE.
La Société dénommée GARAGE MEYER, Société à Responsabilité Limitée (Société à associé unique) au capital de 130.000,00 € ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 10 Avenue Carnot, identifiée sous le numéro SIREN 447 515 925 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (Côte d'Or).
A vendu à La Société dénommée GARAGE PATRICK AFONSO, Société à Responsabilité Limitée (Société à associé unique) au capital de 10.000,00 € ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 10 Avenue Carnot, identifiée sous le numéro SIREN 940 721 061 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Un fonds de commerce de garage de mécanique autos et tous autres véhicules, tôlerie, peinture, dépannage autos et tous autres véhicules, mécanique agricole, vente de tous véhicules neufs ou d'occasion, de toutes pièces et accessoires neufs et d'occasion liés à tous véhicules, location de véhicules, et l'entretien de motos, situé et exploité à IS SUR TILLE (Côte d'Or), 10 Avenue Carnot, et pour l'exploitation duquel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (Côte d'Or) sous le numéro 447 515 925, moyennant le prix de DEUX CENT TRENTE CINQ MILLE NEUF CENT DIX EUROS QUATRE VINGT-UN CENTIMES (235.910,81 €) s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels : pour CENT TRENTE CINQ MILLE NEUF CENT DIX EUROS QUATRE-VINGT-UN CENTIMES (135.910,81 €)
- aux éléments corporels : pour CENT MILLE EUROS (100.000,00 €).
Entrée en jouissance : A compter rétroactivement du 01er avril 2025.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Maître Pascale CARILLON, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour avis, Le Notaire

AL25018490

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Révision allégée n° 2, dite « Réduction de zone naturelles et agricoles sur les communes d'Avallon, d'Étaules et de Magny » du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
Par arrêté n° 2025-06, en date du 3 avril 2025, le présidentde la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision allégée n° 2, dite « Réduction de zonenaturelles et agricoles sur les communes d'Avallon,d'Étaules et de Magny » du PLUi de la CCAVM.
L'enquête publique se déroulera sur une durée de 15 jours consécutifs, du lundi 5 mai 2025 à 9h au mardi 20 mai 2025 à11h30.
Les caractéristiques principales du projet consistent à :
- Agir pour la transition énergétique du territoire avec l'extension du site de méthanisation de Champ Ravier sur la commune d'Étaules ;
- Lutter contre l'étalement urbain en permettant la densification du hameau de Chassigny à Avallon ;
Monsieur Pascal GERMAIN, Président de la CCAVM, est la personne responsable du projet de la révision allégée n° 2du PLUi auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur Pascal GERMAIN dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
L'enquête publique est domiciliée au siège de la CCAVM, sis 9 rue Carnot à AVALLON, dont les jours et horaires habituels d'ouvertures sont : du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures, excepté le jeudi où l'ouverture au public se fait uniquement l'après-midi de13h30 à 17h. Le périmètre de l'enquête publique est celui de la CCAVM, soit ses quarante-huit (48) communes membres.
Ont été désignés par le Président du Tribunal administratif de DIJON : Monsieur René MOREAU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'état à la retraite,en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Michel BREUILLE, ingénieur divisionnaire de l'Agriculture à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, côtés et paraphés par Madame la commissaire enquêtrice, au siège de la CCAVM,en mairie d'AVALLON et en mairie d'ÉTAULES, aux jours et horaires habituels d'ouverture.
Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site Internet de la CCAVM à l'adresse suivante :
https://cc-avm.com/plui-ra2
Un poste informatique, permettant la consultation du dossier d'enquête sous format numérique, sera mis à disposition du public au siège de la CCAVM et sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture.
Les observations et propositions pourront être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur par voie électronique directement sur le site Internet de la CCAVM, dont l'adresse est précisée ci-avant, ou via l'adresse de courrier électronique suivante: concertation@cc-avm.fr
Les observations et propositions pourront également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse suivante :
À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur du PLUi de la CCAVM, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, 9 rue Carnot 89200 AVALLON.
Les observations et propositions transmises par voie électronique, voie postale ou voie de registre seront librement consultables sur le site Internet de la CCAVM,durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : https://cc-avm.com/plui-ra2
Le commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux lieux, jours et horaires de permanence suivants :
- AVALLON, Mairie, 37 grande rue Aristide Briand, 89200AVALLON : le lundi 5 mai, de 9h à 12h
- ÉTAULES, Mairie, 16 rue Romaine 89200 ÉTAULES : le jeudi15 mai, de 14h à 17h.
- AVALLON, Siège de la CCAVM : le mardi 20 mai, de 9h à11h30.
Il est rappelé que les permanences seront ouvertes à toute personne indépendamment de son lieu de résidence.
L'avis tacite de la Mission régionale d'autorité environnementale dispensant la procédure d'évaluation environnementale sera versé au dossier d'enquête publique.
À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le Président de la CCAVM et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président de la CCAVM disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.
Le commissaire enquêteur adressera son rapport et ses conclusions motivées au Président du tribunal administratif de DIJON et au Président de la CCAVM. Le Président de la CCAVM transmettra ensuite simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur au Préfet de l'Yonne.
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de la CCAVM et en mairie des communes intéressées, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sur le site internet de la CCAVM : https://cc-avm.com
Au terme de l'enquête, la révision allégée n° 2 du PLUi de la CCAVM, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

AL25018419

AVIS DE CONSULTATION PUBLIC

AOP « LADOIX»

Lors de sa séance du 6 février 2025, le Comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique des projets d'aire géographique et d'aire parcellaire révisée de l'appellation d'origine susmentionnée.
Le projet d'aire géographique est composé des communes de Ladoix-Serrigny et Magny-lès-Villers dans le département de la Côte d'Or.
Le projet d'aire parcellaire révisée concerne l'AOP Ladoix complétée ou non de la mention premier cru, sur ces 2 communes du département de Côte d'Or.
La consultation se déroulera du 30 avril 2025 au 30 juin 2025 inclus.
Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.
Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations :
- via le site demarches-simplifiées.fr : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/projet-aoc-ladoix-avis-de-consultation-aire-parcel
- ou auprès de l'INAO par courrier (recommandé avec accusé de réception le cas échéant) à l'adresse suivante : 16, rue du Golf (Parc du Golf) Bât. Bogey 21800 QUETIGNY
- ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-DIJON@inao.gouv.fr.
Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 30 juin 2025, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.
Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

AL25018447

// DIVERS

SCA FEDER ELEVEURS BIO,
Société Coopérative Agricole
à capital variable,
agréée no14033,
RCS de DIJON n° 482 318 086,
Siège social : Z.I. – 10 rue de l'Oze
21150 VENAREY-LES LAUMES

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

ASSEMBLÉES DE SECTION
Les Associés de la Société Coopérative Agricole FEDER ELEVEURS BIO sont convoqués aux Assemblées de Sections qui se tiendront aux dates et lieux suivants :
- Sections BOURGOGNE NORD et CHAMPAGNE ARDENNE : mardi 6 mai 2025 -10 h – au GAEC HENRIOT – 12 grande rue 21700 VILLEBICHOT
- Sections BOURGOGNE SUD et AUVERGNE - mercredi 7 mai 2025 – 10 h – à l'Espace de Froment – 5 D123 - 03120 ISSERPENT
A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Information des associés sur la marche de la coopérative au cours de l'exercice 2024 et discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Désignation des délégués de section à l'Assemblée Générale Ordinaire.
Les Associés auront la faculté, à partir du quinzième jour précédant lesdites Assemblées de Section, de prendre connaissance, au siège Social de la Coopérative, du rapport du Conseil d'Administration aux associés, des rapports des Commissaires aux Comptes, du texte des résolutions proposées, du document relatif aux écarts de prix (selon l'Article L521-3-1 du CRPM), du bilan et du compte de résultat.
ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE
Les associés élus aux Assemblées de Section ci-dessus, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le:
Jeudi 5 juin 2025 – 16 h 00
Visioconférence
Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024, activités et résultats
- Rapports des Commissaires aux Comptes
- Examen et approbation des comptes 2024,
- Rapports et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la variation de capital social,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration et ratification des nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration,
- Fixation du budget nécessaire aux formations des administrateurs,
- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs,
- Examen et lecture des comptes combinés,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.
Le Conseil d'Administration

AL25018435

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

TROIS E

SCI capital de 1000€
Dont le siège social est fixé
Imp. du Clou, 21190 ST ROMAIN

AGE 20/12/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel à compter du 20/12/2024, nommer comme liquidateurs : M.Franck BUISSON demeurant 4 Avenue du Lac 21200 BEAUNE,et M.Frédérick BUISSON demeurant 12 rue Berthet 21200 BEAUNE.
Le siège de liquidation est fixé Impasse du Clou 21190 ST ROMAIN.
Pour avis, la gérance.

AL25017961

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA GIRAUX

Société civile
en liquidation
au capital de 184 768.21 euros
Siège social : 21450 VILLAINES EN DUEMOIS
322 668 245 RCS DIJON

Aux termes d'un acte de liquidation en date du 10 décembre 2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Les Liquidateurs.

AL25018433

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL AMBRE-ELEC

Au capital de 7 500 euros
Siège : 10 Allée des Plantes
21121 FONTAINE LES DIJON
521 982 124 RCS DIJON

Les associés ont décidé à l'unanimité, le 31/03/2025, la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts. Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Dominique PICCIOLI, demeurant 10 Allée des Plantes – 21121 FONTAINE LES DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social, 10 Allée des Plantes – 21121 FONTAINE LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018487

NON DISSOLUTION

SARL ATR

Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 000 €
Ayant son siège social
22 Avenue de la Tille
21110 GENLIS
Immatriculée 533 455 556 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25/03/2025, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis.
La Gérance

AL25018491

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCM CABINET DES SOURCES

Au capital de 10 euros
Siège social :
43 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
21400 CHATILLON SUR SEINE
798 822 607 RCS DIJON

L'AGE du 31/12/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Paul NORIS, demeurant 3 Rue Du Docteur Regnault – 21400 CHATILLON SUR SEINE pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social, 43 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny – 21400 CHATILLON SUR SEINE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018509

// CONSTITUTION

TerraBobard
Société civile
au capital de 10 000 euros
Siège social : 16, Avenue du 8 septembre,
21200 BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 8 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : TerraBobard
Siège social : 16, Avenue du 8 septembre, 21200 BEAUNE
Objet social : - L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de biens et de droits immobiliers ou de tous autres immeubles bâtis dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, ainsi que l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social.- La mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de biens et droits immobiliers appartenant à la société ou à l'un de ses associés.- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet sus-indiqué pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Julie BOBARD, demeurant : 8, allée des Creux Chaumont 21200 BLIGNY LES BEAUNE
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance

AL25018439

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Maître Grégory NOEL, notaire à BELFORT le 9 avril 2025 il a été constitué la société dénommée « SCI BFC Re-Naissance «, société civile immobilière à immatriculer au RCS de DIJON, au capital de 2.500,00 euros souscrit en numéraire, avec siège social à ARC-SUR-TILLE (21560), 6 Rue des Chezeaux, constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation, ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la mise à disposition gratuite au profit des associés de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Les gérants sont
- Monsieur Humbert André Jean Louis PIREDDA, retraité, époux de Madame Marie-Christine Huguette MASSON, demeurant à ELOIE (90300) 6 Allée de la Chaume.
- Monsieur Vincent Dominique PIREDDA, chef de projet, époux de Madame Claire Mireille MACADOUX, demeurant à ARC-SUR-TILLE (21560) 6 Rue des Chézeaux.
Les parts sociales ne sont cessibles qu'avec l'agrément de tous les associés.
Pour avis
Maître Grégory NOEL
Notaire

AL25018480

MJ PRESTA
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 A Chemin des petites rues
21220 MOREY SAINT DENIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOREY SAINT DENIS du 10 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : MJ PRESTA
Siège social : 12 A Chemin des petites rues - 21220 MOREY SAINT DENIS
Objet social :- tous travaux et toutes prestations de services agricoles, viticoles et vinicoles,- achat, vente de matériels et engins agricoles et viticoles, de produits de traitement,- location de matériels et engins agricoles et viticoles,- toutes activités de conseil en rapport avec les activités agricoles, viticoles et vinicoles,- l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin.- l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles,pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole,- toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin,- prestation et conseils en œnologie, vente de tous produits et matériels œnologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la vitiviniculture,- l'organisation de dégustation de vins et d'alcools,- achat et vente de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Julien SCHMITT, demeurant 27 rue des Jardins – 21220 MOREY SAINT DENIS, assure la gérance.
Agrément : les cessions de parts sont librement cessibles entre associés. Elle ne peuvent être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément de la collectivité des associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25018503

ASD EXPERTISE-COMPTABLE

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1er avril 2025, à Pagny-Le-Château.
Dénomination : ETA de Tontenant.
Forme : Société en nom collectif.
Objet : La société a pour objet la réalisation de prestations de travaux agricoles. Et accessoirement, la location de matériels agricoles et la réalisation de travaux communaux. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1 000 euros
Siège social : Ferme de Tontenant, 21250 Pagny-Le-Château.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Gérant : Monsieur Nicolas Michaud, demeurant Ferme de Tontenant, 21250 Pagny le Château
Associés tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales : Monsieur Michaud Antoine 33 Quartier Nord 21250 Seurre et Monsieur Michaud Nicolas Ferme de Tontenant 21250 Pagny le Château.

AL25018520

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

MBK METREURS BATISSEURS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social :
31, rue Mademoiselle Bourgeois
58000 Nevers
RCS Nevers 339 740 607

Le 19 mars 2025, la collectivité des associés a décidé de :
- nommer en qualité de gérant Monsieur Sébastien DESBORDES, demeurant 14, chemin des Demeures – 58180 Marzy, en remplacement de Monsieur Philippe BOURDUCHE, démissionnaire.
- transférer le siège social actuellement situé 31, rue Mademoiselle Bourgeois – 58000 Nevers, à l'adresse suivante : 8, rue Denis Papin – 58640 Varennes-Vauzelles.
Pour avis.

AL25018123

MODIFICATIONS MULTIPLES

TSF GERIN EXPLOITATION

Société par actions simplifiée
au capital de 65 000 euros
Siège social : Le Grand Champ,
Route N7
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
899 839 492 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 4 Avril 2025, il résulte que la société AH EXPLOITATION, Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 2, Rue de Maizière - Lieudit Vesvres, 58150 GARCHY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 941 713 356 RCS NEVERS, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la société SGH EXPANSION, démissionnaire.
Les statuts ont été modifiés en conséquence et le nom de la société SGH EXPANSION a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la société AH EXPLOITATION.
POUR AVIS
La Présidente

AL25018430

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 20/03/2025, les associés de la SCI ARMAGNAC, au capital de 146 351,06 euros ayant son siège social à BOULLERET(18240), «Les Fouchards» identifiée sous le numéro 415046358 au RCS de BOURGES
ont décidé de transférer le siège social à COSNE COURS SUR LOIRE 39 rue Waldeck Rousseau, par délibération, à compter du 20/03/2025.
En conséquence elle sera radiée au RCS de BOURGES et sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Gérant : Monsieur Jean-Jacques BONNEMAISON, retraité,demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 39 rue Waldeck Rousseau,
Pour avis.

AL25018477

ANNONCES LÉGALES

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS
12, rue Gambetta
ORLEANS
3/5 Bd de Verdun

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CLEREMANAT

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : 16, Grande rue
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
Transféré au 28, impasse de la Rachinière
50490 SAINT SAUVEUR VILLAGES
RCS NEVERS 930 951 371

Suivant décisions de l'associée unique du 09/04/2025, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :
ANCIENNES MENTIONS
Siège social : 16, Grande rue 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
NOUVELLES MENTIONS A COMPTER DU 09/04/2025
Siège social : 28, impasse de la Rachinière 50490 SAINT SAUVEUR VILLAGES
Pour insertion,La Gérante,

AL25018479

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GESTION ET ADMINISTRATION DES FORAINS DE FRANCE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 €
Siège social : 2, rue Charles Chevalier
58 400 LA CHARITE SUR LOIRE
792 324 949 RCS NEVERS

Par AGE du 09/04/2025, il a été décidé : le transfert du siège social à compter du même jour.
Ancienne mention : LA CHARITE SUR LOIRE (58400) - 2, rue Charles Chevalier
Nouvelle mention : CHAULGNES (58 400) - La Grande Pièce
Pour avis.

AL25018482

NOMINATION D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE

SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE SPORTIVE DU CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS

Société anonyme à Directoire
et à Conseil de Surveillance
Au capital de 1 587 825 euros
Siège social : Technopole
58470 MAGNY COURS
RCS NEVERS 411 741 440

Par décision du 05.03.2025 : nomination d'un membre du Directoire
Nouvelle mention : Monsieur Romain DAGUENET demeurant 21, route de Mornay sur Allier - Saint Caprais - 18600 NEUVY LE BARROIS a été nommé membre du Directoire.
Pour avis.

AL25018488

SCI MIDGARD
Société civile immobilière
Au capital de 400 euros
Siège social : 2, Ter rue de la Chaussade
58000 NEVERS
833 858 871 R.C.S. Nevers

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 10 avril 2025, il a été décidé de transférer le siège social du 2 ter, rue de la Chaussade 58000 NEVERS à 5 rue des Crots Jaunes 18320 COURS LES BARRES, à effet du 10 avril 2025.
En conséquence, l'article 4 a été modifié comme suit :
Ancienne mention : Le siège de la société est fixé : 2 ter, rue de la Chaussade 58000 NEVERS
Nouvelle mention :Le siège de la société est fixé : 5 rue des Crots Jaunes 18320 COURS LES BARRES.
Changement de RCS Suite à ce transfert, la Société sera immatriculée au RCS de BOURGES et radiée du RCS de NEVERS.
Le Gérant de la Société est : Monsieur Aurélien GALLOT, demeurant au 5 rue des Crots Jaunes 18320 COURS LES BARRES.
Pour Avis,
Le Représentant légal.

AL25018500

SCI SKALI
Société civile immobilière
Au capital de 2.400 euros
Siège social : 2 Ter, rue de la Chaussade
58000 NEVERS
901 396 416 RCS Nevers

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 10 avril 2025, il a été décidé de transférer le siège social du 2 ter, rue de la Chaussade 58000 NEVERS à 5 rue des Crots Jaunes 18320 COURS LES BARRES, à effet du 10 avril 2025.
En conséquence, l'article 4 a été modifié comme suit :
Ancienne mention : Le siège de la société est fixé : 2 ter, rue de la Chaussade 58000 NEVERS
Nouvelle mention :Le siège de la société est fixé : 5 rue des Crots Jaunes 18320 COURS LES BARRES.
Changement de RCS Suite à ce transfert, la Société sera immatriculée au RCS de BOURGES et radiée du RCS de NEVERS.
Le Gérant de la Société est : Monsieur Aurélien GALLOT, demeurant au 5 rue des Crots Jaunes 18320 COURS LES BARRES.
Pour Avis,
Le Représentant légal.

AL25018501

VIKEO
Société par actions simplifiée
Au capital de 200,00 euros
Siège social : 2 ter, rue de la Chaussade
58000 NEVERS
828 065 045 RCS Nevers

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 10 avril 2025, il a été décidé de transférer le siège social du 2 ter, rue de la Chaussade 58000 NEVERS à 5 rue des Crots Jaunes 18320 COURS LES BARRES, à effet du 10 avril 2025.
En conséquence, l'article 3 a été modifié comme suit
Ancienne mention : mention registre du commerce et des sociétés de Nevers
Nouvelle mention : mention registre du commerce et des sociétés de Bourges.
En conséquence, l'article 4 a été modifié comme suit :
Ancienne mention : Le siège de la société est fixé : 2 ter, rue de la Chaussade 58000 NEVERS
Nouvelle mention :Le siège de la société est fixé : 5 rue des Crots Jaunes 18320 COURS LES BARRES.
Suite à ce transfert, la Société sera immatriculée au RCS de BOURGES et radiée du RCS de NEVERS.
Le Président de la Société est : Monsieur Aurélien GALLOT, demeurant au 5 rue des Crots Jaunes 18320 COURS LES BARRES.
Pour Avis,
Le Représentant légal.

AL25018502

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PLACE DES CAPUCINES

Société civile immobilière
au capital de 30.000,00 euros
Siège social : 22, rue Auguste Lambiotte
58700 PREMERY
834 722 480 RCS NEVERS

Par décisions unanimes des associés prises par acte sous seing privé du 8 avril 2025, le siège social a été transféré au 1, route de Nevers - 58700 Prémery, à compter du même jour, et l'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis.

AL25018508

SOCIETE PATRIMONIALE DE LA NIEVRE
SA d'Economie Mixte
au capital de 2 349 000 €
Siège social : Hôtel du Département
30, rue de la Préfecture
58039 NEVERS CEDEX
502 997 745 RCS NEVERS

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Changement du représentant permanent de l'Administrateur SAFIDI à effet du 02/12/2024 :
Ancienne mention : M. Robert POGGI
Nouvelle mention : Mme Carmen MUNOZ DORMOY dt à DIJON (21) – 10, rue Courtepée

AL25018511

SARL THOMAS NAUDE CHARCUTIER-TRAITEUR
SARL au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 10, rue des Boulaises
Lieudit Chevigny
58320 GERMIGNY SUR LOIRE
Nouveau siège social : 18, Route Bleue
58400 TRONSANGES
981 197 387 RCS NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 31/03/2025, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 01/04/2025 :
Siège social :
Ancienne mention : 10, rue des Boulaises – Lieudit Chevigny - 58320 GERMIGNY SUR LOIRE
Nouvelle mention : 18, Route Bleue - 58400 TRONSANGES

AL25018519

CESSION DE PARTS SOCIALES

G F TURIGNY-PARONGY

Chemin de Chatillon,
Aunay en Bazois (58110)
Groupement foncier agricole
RCS : Nevers D 321 290 538

Suite à la délivrance le 26-03-2025 d'un acte reçu par Maître A. Darmon, notaire à Paris,Mr Philippe RONDEPIERRE, associée,donne 540 parts en nue-propriété à son fils Mr Antoine RONDEPIERRE.
Le gérant : RONDEPIERRE Jacques 2, rue A. Corre, 03200 LE VERNET.

AL25018523

SCI JF IMMOBILIER
Société Civile
au capital de 100 €
Ancien siège social
18, Rue des Chauvelles
Logement n° 12
58000 NEVERS
Nouveau siège social
Domaine de la Chapelle
481, Avenue François Nicolaï
83600 FREJUS
810 938 647 RCS NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'un acte ssp du 27/12/2024, les associés ont décidé à compter du 1er janvier 2025 de transférer le siège social de NEVERS (58) – 18, rue des Chauvelles – Logement n° 12 à FREJUS (83) – Domaine de la Chapelle – 481, Avenue François Nicolaï et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL25018525

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SSP en date du 26/03/2025, enregistré au service des impôts des entreprises de NEVERS POLE ENREGISTREMENT le 01/04/2025, dossier 2025 00006279 référence 5804P01 2025 A 00197.
VENDEUR : la société « IMMOBILIER SERVICE », société à responsabilité limitée au capital de 7 600 euros, ayant son siège social à Nevers, Nièvre, 27 bis, Avenue du Général De Gaulle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 349 902 890,
ACQUÉREUR : la société « FOURCHAMBAULT IMMOBILIER », société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social à Fourchambault, Nièvre, 51, rue Gambetta, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 941 882 201,
DÉSIGNATION DU FONDS : Un fonds commercial d'agence immobilière portant sur toutes opérations portant sur les biens d'autrui et relatives à l'information et le conseil en immobilier ainsi que les transactions sur immeubles, fonds de commerce, exploitations agricoles, forestières, artisanale ou industrielle, la location, la gestion et l'administration d'immeubles exploité à titre d'établissement secondaire à Fourchambault, Nièvre, 51 rue Gambetta.
PRIX : 10 000 euros
JOUISSANCE : 26/03/2025
OPPOSITION : au cabinet d'Avocats COGEP AVOCATS, 3 rue du Bengy, dans les 10 jours de la dernière des insertions prévues par la loi.
Pour avis.

AL25018423

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location gérance du fonds de commerce de Transport et location de véhicules, travaux publics, réparation de véhicules neufs et occasions, légers et industriels, négoce de tous matériaux, produits pétroliers et tous combustibles, location de tous matériels.
sis et exploité au :
Le Bourg 58110 Alluy
Confiée par acte SSP du 01/07/2008 par M. BARON Daniel, demeurant Le Bourg 58110 Alluy à DANIEL BARON EURL, EURL au capital de 20000 €, ayant son siège social Le Bourg 58110 Alluy, 507 465 813 RCS de Nevers,
a pris fin le 31/03/2025.

AL25018497

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

MAELII - RCS Nevers 802 021 626 - vente au détail de produits d'équipement de la maison et de bien-être de la personne, culture et loisirs - 51 boulevard Maréchal Juin58000 Nevers. Jugement en date du 01/04/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.Le Greffier

AL25018493

TRANSGROUPBUS58 - RCS Nevers 918 101 080 - transport de personnes en véhicules de 9 places chauffeur compris - 43avenue de Verdun 58300 Decize. Jugement en date du01/04/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.Le Greffier

AL25018494

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 07 avril 2015,
Monsieur Lambert Gustave CAMAGOUVA, en son vivant retraité, demeurant à NARCY (58400) 8 Cour privée «Les Planchards», né à TROIS-RIVIERES (97114) le 17 septembre 1931, veuf de Madame Andrée Victoire REVEILLAULT, décédé à VARENNES-LES-NARCY (58400) le 30 janvier 2025
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET, Notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) le 7 avril 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valérie CLERGET, Notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, référence CRPCEN 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25018474

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude,CRPCEN 89018, le 14 avril 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Guillaume Benoît CLÉMENT, directeur général, et Madame Angélique Aurélie Christelle POIGNANT, artisan biscuitier, demeurant ensemble à DAMPIERRE-SOUS-BOUHY(58310) 1 L'Ecrevisse.
Monsieur est né à TOULON (83000) le 25 novembre 1982,
Madame est née à LE BLANC-MESNIL (93150) le 7 mars 1980.
Mariés à la mairie de CIEZ (58220) le 6 septembre 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial de Me Sébastien FOSSOYEUX où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article1397 alinéa 3 du Code Civil.
Pour insertion
Le notaire.

AL25018516

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

COLORIC

SARL.Capital social : 9420 euros
Siège social : RN7 CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHE
58640 VARENNES VAUZELLES
430331918 RCS de Nevers

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 février 2025, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL25018057

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI PIVER

Forme : SCI société en liquidation
Capital social : 60.979,61 euros
Siège social : 9 Rue Pasteur
58000 NEVERS
405098070 RCS de NEVERS

Aux termes d'une AGE en date du 16/12/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation de la société.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis,
Le liquidateur.

AL25018498

DISSOLUTION ANTICIPÉE

DANIEL BARON EURL

Société à responsabilité limitée
En liquidation
au capital de 20 000,00 euros
Siège social : Le Bourg
58110 ALLUY
507 465 813 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 mars 2025 :
Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2025 et sa mise en liquidation.
L'associé unique nomme en qualité de Liquidateur de la Société :
Madame Claire BENOIT demeurant 12 rue Pasteur 89400 MIGENNES, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé Le Bourg 58110 ALLUY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Mention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis,

AL25018499

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LUZY du 31/03/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : 360 ENERGIE SOLAIRE
Siège : 22 Rue de la Fontaine, 58170 LUZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 €
Objet : L'achat, la vente aux particuliers et aux entreprises, en direct, par internet ou par un réseau de vendeurs, la pose et la mise en service de panneaux photovoltaïques permettant la production d'énergies renouvelables. La maintenance des installations de panneaux photovoltaïques et la fourniture de toutes prestations de service liées au suivi et au bon fonctionnement desdites installations.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : la Société PH HOLDING, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé à LUZY (58170), 22 Rue de la Fontaine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 941 883 977 RCS NEVERS, représentée par M. Pieter HUITINK, gérant.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL25018420

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à FLEURY SUR LOIRE du 08/04/2025, constitution de la Société par Action Simplifiée unipersonnelle :
Dénomination : LA GUINGUETTE DE FLEURY
Siège : 2bis Route de Saint Parize, 58240 FLEURY SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Restaurant, bar
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Agrément pour tout tiers ; agrément donné par les associés en assemblée générale. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Olivier JOLIVOT, demeurant 2bis Route de Saint Parize, 58240 FLEURY SUR LOIRE
Immatriculation RCS NEVERS
POUR AVIS
Le Président

AL25018428

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 07/04/2025, il a été constitué une SARLU dénommée :NICOLAS DESOINDRE
Objet social : Les activités d'installation, d'entretien, de maintenance de plomberie,de sanitaires et salles de bains, électricité générale, domotique, chauffage, climatisation,interphonie ; Et plus généralement tous travaux d'installation en courant fort et en courant faible, de réparation, d'entretien, de services relatifs aux opérations d'électricité, fourniture et commercialisation de toutes pièces détachées ou accessoires relatifs à l'activité d'électricien ; La vente de tout matériel et équipement électroménager, électronique, de chauffage, de ventilation, de climatisation, de sanitaire, de salles de bains, se rapportant aux activités précédemment énumérées,
Siège social : 19, rue des Fossés 58290 MOULINS-ENGILBERT
Capital : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Nicolas DESOINDRE demeurant 17 route de Cercy - 58110 BICHES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis

AL25018432

GFA THIBAULT MONGET
Groupement foncier agricole
Société civile
Au capital de 6 000 euros
Siège social : 11, rue du Grand Champ
58150 SUILLY LA TOUR
Société en cours de formation
RCS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SUILLY SUR LOIRE 31/03/2025, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole (G.F.A.), société civile particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : GFA THIBAULT MONGET ;
- Siège : SUILLY LA TOUR (58150), 11, rue du Grand Champ ;
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS ;
- Objet : La propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole aux fins de création ou de conservation d'une ou de plusieurs exploitations agricoles, sans pouvoir procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine, ceux-ci devant être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L. 416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime ;
- Capital : 6 000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
- Gérance : nommés gérants de la société sans limitation de durée : Marc THIBAULT, demeurant au 7, voie Romaine - 58 200 POUGNY; Yves THIBAULT, demeurant au 11, rue du Grand Champ - 58 150 SUILLY LA TOUR; Christophe MONGET, demeurant au 7, rue Hilaire AMAGNAT - 18 300 SAINT SATUR
- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire unanime. Effet au 01/04/2025.
POUR AVIS
La gérance.

AL25018440

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/03/2025 il a été constitué une SARL dénommée : AUBERGE DE CHAUMARD
Siège social : 4 route des Îles 58120 CHAUMARD
Capital : 2.000€
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :
L'exploitation d'un restaurant, bistrot et multi-services (épicerie et bar). La vente de produits alimentaires et de boissons, sur place et à emporter.L'exploitation et la gestion d'un gîte touristique, incluant la location saisonnière d'hébergements meublés.La gestion et l'entretien des hébergements touristiques mis à disposition des clients.Toutes prestations annexes liées au tourisme et à l'hôtellerie
Gérance : Mme OBSTETAR Victorine, 8 Avenue Gaston Roupnel 21160 MARSANNAY LA COTE et Mme DELACROIX Janelle, 8 Avenue Gaston Roupnel 21160 MARSANNAY LA COTE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL25018504

COGEP AVOCATS
Me Benoît MARTY
3, rue du Bengy
58640 VARENNES-VAUZELLES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 11/04/2025, il a été constitué une SARL unipersonnelle dénommée FUN PARC AVENTURE
Objet social :
- Les activités sportives, récréatives et de loisirs,
- La location d'équipements de loisirs et d'agrément dans le cadre d'installations récréatives,
- Les activités de petites restauration, type snacking, vente de glaces, vente de boissons non alcoolisées
- L'organisation d'évènements sportifs, récréatifs et de loisirs,
Siège social : 2, Place Paul Langevin 58640 VARENNES-VAUZELLES
Capital : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Yann BELLYNCK demeurant 7, rue des Egouleaux 58180 MARZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25018505

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/04/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : NEVOTEL
Objet social : hôtellerie, bar, restauration, location de salles, ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance.
Siège social : 6 rue Louise Michel - 58640 Varennes-Vauzelles
Capital : 1000 €Durée : 99 ans
Président : M. BENARD Tony, demeurant 2 avenue André Chénier 92270 Bois-Colombes
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL25018522

YONNE

// MODIFICATION

Me Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN
Notaire à NOYERS (89310)
65 rue Franche

CESSION DE PARTS SOCIALES

Aux termes d'un acte reçu par Me Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, notaire à NOYERS, 65, rue Franche, le 1er août 2024, enregistré à SPFE d'YONNE, le 21 août 2024, il a été cédé les parts sociales de la société suivante :
DENOMINATION : SCI DU PRE DE L'ECHELLE,
FORME : Société civile,
CAPITAL SOCIAL : 244?000,00 €, divisé en DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE (2440) parts de CENT EUROS (100.00) chacune, numérotées de 1 à 2440 inclus,
SIEGE SOCIAL : NOYERS (89310), 4-6 Promenade de l'Echelle,
OBJET : « L'acquisition, l'aliénation, la propriété et la gestion, à titre civil, de tout biens immobiliers et notamment d'un immeuble sis à NOYERS-SUR-SEREIN (89310) 4 et 6 Promenade du Pré de L'Echelle. (…).»,
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS,
RCS : AUXERRE,
ASSOCIES :
- Madame Susan Mary CHRISTIE, demeurant à LONDRES (ROYAUME-UNI), 15, Chepstow Crescent Notting Hill WII 3EA, Née à EDIMBOURG (ROYAUME-UNI), le 10 octobre 1965.
Epouse de Monsieur Max Charles DELISS,
- Monsieur Max Charles DELISS, demeurant à LONDRES (Royaume-Uni), 15, Chepstow Crescent Notting Hill WII 3EA,
Né à LONDRES (ROYAUME-UNI), le 28 juillet 1946.
Epoux de Madame Susan Mary CHRISTIE.
CESSION DE PARTS SOCIALES :
- par Madame Susan Mary CHRISTIE, 1220 parts sociales numérotées de 1 à 1220 inclus
ARTICLE « SEPT » DES STATUTS MODIFIES :
CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT QUARANTE-SIX MILLE SEPT CENTS EUROS (446.700,00€) divisé en DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE (2440) parts de CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS ET SEPT CENTIMES (183,07€) chacune ainsi attribuée :
- A Monsieur Max DELISS : 1221 parts numérotées de 1 à 1220 et 1 part numérotée 2440
- A Madame Susan DELISS : 1219 parts numérotées 1221 à 2439
Soit égal au nombre de parts : 2440
Fait à NOYERS (89310) le 31 mars 2025

AL25018484

Me Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN
Notaire à NOYERS (89310)
65 rue Franche

CESSION DE PARTS SOCIALES

Aux termes de deux actes reçus par Me Johanna COFFRE SANCHIS AOUSTIN,notaire à NOYERS, 65, rue Franche, le 13 juillet 2023 et le 27 décembre 2023, enregistré à SPFE d'AUXERRE 1, le 28 juillet 2023 et le 4 janvier 2024,
Il a été cédé les parts sociales de la société suivante :
DENOMINATION : SCI LES PORTILLONS
FORME : Société civile
CAPITAL SOCIAL : 1 524,49 €, divisé en VINGT (20) parts de SOIXANTE-SEIZE EUROS ET VINGT-DEUX CENTIMES EUROS (76,22) PUIS 180 000,00 €, divisé en VINGT (20) parts de SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET TRENTE CENTIMES (7270.30) chacune, numérotées de 1 à 20 inclus
SIEGE SOCIAL : CHABLIS (89800), 7, rue Auxerroise
OBJET : « L'acquisition, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, d'un immeuble sis à CHABLIS (Yonne) Rue d'Auxerroise sans n° et toutes dépendances y attachées et généralement toutes opérations quelconques se rattachant,directement ou indirectement à cet objet, ou toutes activités annexes ou connexes pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société »
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS
RCS : AUXERRE
ASSOCIES :
- Madame Annick PORTE, demeurant à POUILLY-EN-AUXOIS (21320),17, rue des Coteaux,
Née à AUXERRE (89000), le 22 février 1955.
Épouse de Monsieur Jean-Michel RADIGON,
Sortant aux termes du premier acte.
- Monsieur Eric PORTE, demeurant à COMMISSEY (89430), 1, rue des Montots,
Né à TONNERRE (89700), le 7 avril 1961
Époux de Madame Sylvie Geneviève DURAND
CESSION DE PARTS SOCIALES :
- Acte du 13/07/2023 par Madame Annick PORTE au profit de Monsieur Eric PORTE, 10 parts sociales numérotées de 1 à 9 inclus et 19
- Acte du 27/12/2023 par Monsieur Eric PORTE au profit des trois nouveaux associés, la nue-propriété de SIX (6) parts sociales numérotées 15,16,17,18,19 et 20 inclus
ARTICLE « SEPT » (7) DES STATUTS MODI-

ANNONCES LÉGALES

FIES :
CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme de CENT QUATRE-VINGTS MILLE EUROS (180.000,00 €), divisé en VINGT (20) parts de SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET TRENTE CENTIMES (7270,30 €) chacune ainsi attribuées :
-A Monsieur Eric PORTE : 14 parts en pleine propriété numérotées de 1 à 14 et 6 parts en usufruit numérotées de 15 à 20
-A Madame Danaë PORTE : 2 parts en nue-propriété numérotées de 15 à 16 sous l'usufruit détenu par Monsieur Eric PORTE
-A Madame Iléana PORTE : 2 parts en nue-propriété numérotées de 17 à 18 sous l'usufruit détenu par Monsieur Eric PORTE
-A Madame Edwige PORTE : 2 parts en nue-propriété numérotées de 19 à 20 sous l'usufruit détenu par Monsieur Eric PORTE
Soit égal au nombre de parts : 20
Fait à NOYERS (89310) le 2 avril 2025.

AL25018483

TRANSFORMATION

EURL GARAGE GENTIL

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Route de Tonnerre
89440 L'ISLE SUR SEREIN
428 865 240 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 21 mars 2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Il a également décidé de transférer le siège social de Route de Tonnerre 89440 L'ISLE SUR SEREIN au 9 route de DISSANGIS 89440 L'ISLE SUR SEREIN et d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, « GARAGE GENTIL «, à compter du 21 mars 2025.
La durée de la Société, la date de clôture de son exercice social et son objet ne sont pas modifiés.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Christophe GENTIL et par Monsieur Enzo GENTIL.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :Monsieur Christophe GENTIL,demeurant 18 rue du Moulin 89440 L'ISLE SUR SEREIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL :Monsieur Enzo GENTIL,Demeurant 7 rue du Moulin 89440 L'ISLE-SUR-SEREIN

AL25018417

S.J.B.
Société d'Avocats

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

ETC MANAGEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 48 960 euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
794 650 960 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 5 JUILLET 2024, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur André VENTALON de ses fonctions de co-gérant, à compter du 31 AOUT 2024 et ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement.

AL25018424

COGEP AVOCATS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ABS

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 69 Boulevard du Mail
89100 SENS
821 331 303 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2025, à effet du même jour, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 69 Boulevard du Mail, 89100 SENS au 1932 Route d'Orléans 18230 SAINT DOULCHARD et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25018441

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

EURL AWA

Société par actions simplifiée
au capital de 12 000 euros
Siège social : 34 Avenue Victor Hugo
89200 AVALLON
843 250 333 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 10 Avril 2025, l'Associée Unique a décidé :
De remplacer à compter du 10 avril 2025 la dénomination sociale EURL AWA par AWA et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis
La Présidente

AL25018485

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 01.04.2025, l'associé unique de la SARL JPC, au capital de 2.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 66 ter, rue Théodore de Bèze, 513 485 078 RCS AUXERRE, a transféré le siège social à compter du 01.04.2025.
ANCIENNE MENTION PUBLIÉE : siège social à AUXERRE (89000) 66 ter, rue Théodore de Bèze
NOUVELLE MENTION : siège social : SAINT-LAURENT-DU-VAR (06700) Domaine de Jade - Bât. F - App. 302 - 1177, route des Pugets.
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NICE.

AL25018489

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

MODIFICATION DU CAPITAL

Suivant acte reçu par Me Stéphanie FAIVRE FRANCIN, le 10 avril 2025, il a été procédé à une augmentation de capital, avec effet au 31 mars 2025, de la société civile immobilière suivante :
Dénomination : SCI RENARD
Siège social : AVALLON (89200), 22 Bis route de Paris
Immatriculation au RCS d'AUXERRE - N° 421 121 708
Augmentation du capital initial de 99.091,86 € à 99.625,26 € par voie d'émission de 35 parts sociales de 15,24 € chacune, au moyen de l'apport en nature d'un immeuble situé à CHARNY OREE-DE PUISAYE (89120), 55 et 57 route de Saint Martin, avec prise en charge du prêt en cours.
L'article 7 des statuts est modifié en conséquence.
Pour avis.
Le notaire

AL25018526

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 1er avril 2025, enregistré à AUXERRE, le 4 avril 2025, sous la référence 8904P01 2025N00388,
Mr José Nicolas COTTRET,demeurant à PERRIGNY (89000), 7 rue de la Grappe, veuf de Mme Nelly Nadine MONNIE
a été cédé à
La Société dénommée L'ATELIER DE MUSIQUE, dont le siège est à AUXERRE (89000),31 rue du Pont, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro940716863,
Un fonds de commerce de REPARATION D'INSTRUMENTSDE MUSIQUE, VENTE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE NEUFS, DEPOT VENTE D'OCCASION, ANIMATION MUSICALE, VENTE D'ACCESSOIRES ET D'ARTICLES SE RAPPORTANT A LA MUSIQUE sis à AUXERRE, 31 rue du Pont, connu sous le nom commercial L'ATELIER.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 42.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 12.000 euros et au matériel pour 30.000euros.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25018442

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 2 avril 2025, enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT YONNE, le 4 avril 2025, Dossier 2025 00011428, référence 8904P01 2025 N 00380,
A été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée ESPACE COUTURE, dont le siège est à AUXERRE (89000) 5 rue fourier, identifiée au SIREN sous le numéro 349827956 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
A : Madame Catherine TALBI, demeurant à AUXERRE (89000) 7 Bis rue Française Apt 10.
Divorcée de Monsieur Jean-François DEMASSARD et non remariée.
Désignation du fonds : fonds de commerce de couture et mercerie sis à AUXERRE (89000), 5 rue Fourier, connu sous le nom commercial ESPACE LAINE.
Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds cédé à compter du jour de la signature de l'acte authentique et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter de ce même jour.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX EUROS (4 770,00 EUR), s'appliquant :
Aux éléments incorporels pour QUATRE MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE EUROS (4 224,00 EUR),
Au matériel pour CINQ CENT QUARANTE-SIX EUROS (546,00 EUR)
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

AL25018495

// DIVERS

Association Les Jardins de la Croisière
5 chemin de la Croisière
89100 Sens

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les adhérents de l'association sont convoqués en Assemblée Générale qui aura lieu :
Le lundi 28 avril de 10h à 12h
A la Maison Familiale Rurale du Sénonais
24 rue Haute
89100 Gron
Ordre du jour :
- compte de résultat et bilan 2024
- rapport d'activité
- projets 2025
- et questions diverses
Le Président : Michel Jouan

AL25018405

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 10 mars 2022,
Monsieur Gérard Marcel MALÉZÉ, en son vivant retraité, demeurant à AUXERRE (89000) 19 rue de Champlys.
Né à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), le 15 février 1951.
Célibataire
Ayant conclu avec Madame Danielle Berthe Andrée CALMELS un pacte civil de solidarité sous le régime de l'indivision, le 14 décembre 2021, enregistré à la mairie de AUXERRE le 9 mars 2022.
Contrat non modifié depuis lors.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 29 janvier 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Julien MILLARD, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « ICAUNA NOTAIRES & CONSEILS » titulaire d'un Office notarial à la résidence de SAINT-FLORENTIN (89600) 26 rue Dilo, identifiée sous le numéro CRPCEN 89017, substituant Maître Laure BERTHELIN, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limité « ICAUNA NOTAIRES & CONSEILS » titulaire d'un Office notarial à la résidence de AUXERRE (89000) 5 Avenue Charles de Gaulle, identifiée sous le numéro CRPCEN 89093, momentanément empêchée, le 14 mars 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Laure BERTHELIN, Notaire à AUXERRE (89000) 5 Avenue Charles de GAULLE, référence CRPCEN : 89093, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25018448

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ARGENTEUIL SUR ARMANÇON – bois-taillis - 6 ha 59 a 54 ca - 'VAUS SALES' : G – 0258 – 0262 – 0290 – 0318 – 0322 – 0344 – 0416 – 0418 – 0422 – 0722 – 0727 - 0774 - 'LA VOIE AUXERROISE' : G – 0758 – 0767 - 0771YD - 0013 – zonage : RNU
DEUX RIVIERES (ACCOLAY) – bois taillis, landes - 3 ha 61 a 30 ca - 'LE BOIS DU FAYS' : AE - 0024 - 'LE BAS DU FAYS' : D – 1640 – 1642 – zonage : zone N du PLU. Les parcelles sont vendues à concurrence de la moitié indivise en pleine propriété soit une surface de 3 ha 61 a 30 ca (la surface totale étant de 7 ha 22 a 60 ca) composée ainsi : D 1640 - 04 a 15 ca (surface totale de la parcelle : 08 a 30 ca) ; D 1642 - 13 a 80 ca (surface totale de la parcelle : 27 a 60 ca) ; AE 024 - 3 ha 43 a 35 ca (surface totale de la parcelle : 6 ha 86 a 70 ca)
ETAIS LA SAUVIN – bois-taillis - 8 a 40 ca - 'LA GAMELLE' : P - 0352 – zonage : RNU
FONTENOY – bois-taillis - 30 a 20 ca - 'BUISSON DES ROUX' : ZN - 0072 – zonage : RNU
MOUTIERS EN PUISAYE – terre - 95 a 70 ca - 'LES CORNES CHATEAU' : B - 0421 - 'LES CHAMPS DU NOYER' : G - 0003 – zonage : RNU
PARLY – terre - 25 a 80 ca - 'LE PETIT ARRAN' : E – 0822 - 0965 – zonage : zone N du PLU
SAINTPUITS – terre – fonds occupé - 28 a 91 ca - 'LES CROCS DES CRIS' : ZS - 0021 – zonage : RNU
SEPEAUX - SAINT ROMAIN – terre et bois-taillis – fonds occupé en partie - 17 a 48 ca - 'BOIS DE LA COUR D AMAN' : F-0104 - 'VIGNES DE JARION' : ZN-0089 – zonage : zones A et N du PLU
SOUGERES EN PUISAYE – terre et bois-taillis - 71 a 12 ca - 'LES VIGNELLES' : AT – 0105 - 0108 - 'LE CHAPEAU BERNOT' : ZT – 0007 – zonage : RNU
TANNERRE EN PUISAYE – terre - 62 a 23 ca - 'SUR LA CHAUME' : B - 0958 – zonage : RNU
TREIGNY – PERREUSE - SAINTE COLOMBE – pré - 36 a 19 ca - 'PRES DE LEGEOIS' : H – 0264 – zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 05/05/2025 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25018524

Regardez-nous sur YouTube

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique LEPAGE 3 Rue de la Barrière 89160 Fulvy (Exploitant forestier). RCS Auxerre 832239305. CIP 4892. Date de cessation des paiements : 07/10/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018451

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique PAC-ENR 2 bis avenue des Brichères 89000 Auxerre (installation thermique). RCS Auxerre 953086857. CIP 4893. Date de cessation des paiements : 01/09/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018452

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Monsieur Marcel Armand FORTUNÉ 3 Rue du Cul-de-Sac 89480 Étais-la-Sauvin (producteur d'électricité). RCS Auxerre 421975756. CIP 4894. Date de cessation des paiements : 07/10/2023. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018453

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS LA CROIX BLANCHE La Tuilerie 89130 Villiers St Benoit (hôtel, restaurant). RCS Auxerre 834749749. CIP 4895. Date de cessation des paiements : 07/04/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018454

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS GROUPE SIMON 7 Rue du Château 89140 Saint-Sérotin (prise de participation). RCS SENS 913766978. CIP 4896. Date de cessation des paiements : 01/03/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018455

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 09/04/2025 ouvrant une procédure de Liquidation Judiciaire au profit de la SAS CONSTRUCTION SIMON AMÉNAGEMENT 2Bis Lieudit Le Chêne des Roches 89140 Saint-Sérotin (réalisation de plans d'aménagement intérieur). RCS SENS 900872839. CIP 4897. Date de cessation des paiements : 07/10/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018456

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique BEN 89 41 Rue Rouget de L'Isle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 879147197. CIP 4830.

AL25018457

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl SARL ROUSSEAU PASCAL 15 rue Achille Beugnon Courcelles 89570 Neuvy-Sautour. RCS Auxerre 519876908. CIP 4833.

AL25018458

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique FLYBACK 22 route de Cousin le Pont 89200 Avallon. RCS Auxerre 904187705. CIP 4834.

AL25018459

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl SARL MD CREATION COIFFURE 12 place du Général de Gaulle 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 443588272. CIP 4835.

AL25018460

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl Le S'NO LOUNGE 112 Rue de Paris 89000 Auxerre. RCS Auxerre 883897407. CIP 4836.

AL25018461

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl SARL MARIKESTHER C/° Hôtel Quick Palace Z A des Macherins 89470 Monéteau. RCS Auxerre 439898545. CIP 4839.

AL25018462

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique AUTOUR DE LA FERMETURE 92 Route de Paris 89380 APPOIGNY. RCS Auxerre 800559205. CIP 4489.

AL25018463

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS La Visite 3D 13 Rue Jules Ferry 89000 Auxerre. RCS Auxerre 888151271. CIP 4806.

AL25018464

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl SEMINAIRES AND WINES 8 place du Marché à Blé 89310 Noyers. RCS Auxerre 450287800. CIP 4810.

AL25018465

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique EURL JEAUNEAU DUSTIN 24 rue des Écoles Jonches 89000 Auxerre. RCS Auxerre 949751218. CIP 4811.

AL25018466

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique I.D.E.A. INSTALLATION DECOR ESPACE AGENCEMENT 5 rue Louis Renault 89000 Auxerre. RCS Auxerre 334204005. CIP 4767.

AL25018467

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 arrêtant le plan de redressement sur 10 an de la Sàrl à associé unique AIRTECH PEINTURE rue de la Plaine des Isles 89000 Auxerre (Peinture électrostatique). RCS Auxerre 878355734. CIP 4752. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre

AL25018468

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la Sàrl AMBULANCES SAINT CHRISTOPHE 1 rue de la Bèze BP 15 89560 Courson-les-Carrières (taxi, ambulances). RCS Auxerre 532042785. CIP 4815. Commissaire au plan : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12, Bd Davout 89000 Auxerre.

AL25018469

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS à associé unique SASU GUILLAUD FABIEN 23 Rue Sainte-Anne 89250 Seignelay (électricité générale). RCS Auxerre 844597443. CIP 4868. Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY

AL25018470

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique HERON ROMAIN 1 chemin Saint Eloi 89600 Vergigny (plomberie, chauffage). RCS Auxerre 820015576. CIP 4869. Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY

AL25018471

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique DEM'COM 23 rue de Preuilly 89000 Auxerre (conception de supports publicitaires). RCS Auxerre 813101953. CIP 4872. Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25018472

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 07/04/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique ALPHA COLIS 13 Allée Fontaine 89000 Perrigny (transport routier de fret). RCS Auxerre 511053654. CIP 4874. Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25018473

PUBLIEZ
VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET ANNONCES LÉGALES
EN TOUTE SIMPLICITÉ
SAISIE ET DEVIS EN LIGNE SUR agribourgogne.fr
Terres de Bourgogne 03 80 78 90 42 • legales@terres-de-bourgogne.net



SCP Stéphane DROUET, Notaire,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 17/10/2023, Monsieur Michel René SERRE, en son vivant retraité, demeurant à MIGENNES (89400) 16 Avenue Edouard Branly.
Né à MIGENNES (89400), le 16 novembre 1956.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à PERRIGNY (89000) (FRANCE),le 24 février 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, le 11 avril 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400) 75 Bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25018527

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA CIVETTE

Société en nom collectif
En liquidation
Au capital de 48 783,69 euros
Siège social : 83 Rue de la République
89100 SENS
Siège de liquidation :
22 Rue du Haut de l'Echelotte
89100 PARON
706 780 194 RCS SENS

L'AG réunie le 11/03/2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Pierre COLSON, demeurant 22 Rue du Haut de l'Echelotte 89100 PARON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/12/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis, le Liquidateur

AL25018006

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CABINET CONSULTING CELDRAN-RUIZ YONEL SAS

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 rue du Pâtis
89130 TOUCY
813 148 483 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Yonel CELDRAN RUIZ, demeurant 8 Rue de la Croix Saint-Marc 89130 TOUCY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 12 Rue du Pâtis 89130 TOUCY.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018431

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CARROSSERIE BRIENONNAISE

SARL au capital de 10 000 €
Siège social :
ZI LE FRANC ALLAIS CHEMIN DE LA PETITE PRAIRIE
89210 BRIENON SUR ARMANCON
RCS SENS 751 283 409

L'assemblée générale extraordinaire du 31/03/2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur FLEURY JEAN-MARIE, demeurant 13 RUE DE LA REPUBLIQUE, 89400 MIGENNES et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce SENS.
FLEURY JEAN-MARIE

AL25018481

ANNONCES LÉGALES

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SELARL DU DOCTEUR ALAIN HADIDA

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 280 000 euros
Siège social :
5 Avenue Fontaine Sainte Marguerite
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 65 Rue du Port Kerdro
Le Pouldu 29360 CLOHARS CARNOET
453 401 358 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Alain HADIDA, demeurant 65 Rue du Port Kerdro - Le Pouldu 29360 CLOHARS CARNOET, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 65 Rue du Port Kerdro - Le Pouldu - 29360 CLOHARS CARNOET.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25018515

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROSOY du 13/03/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : TITOSERVICE ET FILS
Siège social : 29 Bis RN 6, 89100 ROSOY
Objet social : Plaquisterie, électricité, plomberie, maçonnerie, peinture intérieure/extérieure, terrassement, menuiserie, revêtement de sols et toute activité connexe / Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 500 euros
Gérance : Monsieur Christopher VERISSIMO, demeurant 61 Rue des Renardières 89140 PONT SUR YONNE
Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis, la Gérance

AL25018061

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination MF RANDO, une SAS unipersonnelle au capital de 1.000 €, ayant son siège social à FLEURY LA VALLEE (89113) 23, allée de Noailles, ayant pour objet l'organisation et l'animation de promenades a` quads ou au moyen de tout véhicule terrestre a` moteur ou engins circulants ; la location et vente d'engins a` moteur pour les loisirs ; l'achat et vente de pièces détachées et accessoires. Il a été procédé à la nomination de M. Florian REBOUILLAT demeurant à FLEURY-LA-VALLEE (89113) 23, allée de Noailles en qualité de Président.
Accès aux assemblées - vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce de SENS.

AL25018486





Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225€

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
- ☐ pour 1 an 63 € par revue
- ☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

BOVINS VIANDE ☐	LA CHÈVRE ☐	VOLAILLES ☐	PÂTRE ☐	PORCS ☐
GRANDES CULTURES ☐	FRUITS et LÉGUMES ☐	LAIT ☐	VIGNE ☐	BIO numérique ☐

LOISIRS

// PRODUITS LOCAUX

21 20 sur 20 en champignons !

Une enseignante et le responsable de la restauration de la cité scolaire de Montchapet, à Dijon, ont entraîné des collégiens et lycéens dans une aventure de production de champignons. Une superbe ouverture sur l'agriculture et l'intérêt de consommer local.



133 kg de pleurotes ont été produits par les élèves de Montchapet, dans le cadre du projet Montchap'Ignon.



Sarah Tricon, enseignante en technologie, et Romain Turban, responsable de la restauration à la cité scolaire de Montchapet, ont mis sur pied et accompagné cette expérience de production locale.

Ces dernières semaines, la cité scolaire de Montchapet, à Dijon, a été le théâtre d'un étrange manège : chaque jour, entre midi et 14 heures de nombreux élèves (collégiens et lycéens) disparaissaient dans un sous-sol de l'établissement, avant d'en ressortir. Cela a duré jusqu'aux vacances de Pâques. Les élèves, tous volontaires, étaient impliqués dans le projet Montchap'Ignon d'une production locale de champignons, destinée à alimenter les cuisines de la cité scolaire. L'idée est venue de Sarah Tricon, enseignante en technologie au collège Montchapet, qui l'a proposée à Romain Turban, responsable du service Restauration de la cité scolaire. Les visites régulières des élèves dans le sous-sol, c'était pour venir rendre visite à leurs « bébés », contrôler leur bon développement, les prendre en photo pour les poster sur les réseaux.

Production sous contrôle

La cité scolaire avait acheté 70 ballots de culture qui contiennent du substrat pour une production bio, auprès d'un de ses fournisseurs : la champignonnière de Tanay. Cette dernière a aussi apporté son concours en termes de conseils pour la production. Le principe était le suivant : les élèves ont « adopté » les ballots qu'ils ont personnalisés, en leur donnant un nom ou en les décorant. Chaque jour, dans la pièce dédiée, hygrométrie et température étaient contrôlées. L'équipe s'est débrouillée pour que cette production coûte le moins possible, équipant le sous-sol avec des bâches de récupération, réutilisant des étagères déjà présentes. Montchap'Ignon bénéficie aussi d'une subvention du Conseil départemental de Côte-d'Or, au titre de projet innovant. L'établissement a investi dans deux climatisations qui serviront par la suite pour les bureaux. Le projet a mobilisé 107 personnes (80 collégiens, 17 lycéens et 10 membres du personnel de la cité scolaire). *« On a compris que les élèves se prenaient vraiment au jeu lorsqu'ils ont commencé à nous dire « Il faut que j'aille voir mes champignons ! »* explique Sarah Tricon. *Il y a eu un véritable emballement. Les ballots ont été livrés en deux fois et lors de la deuxième livraison, ils ont été adoptés en 48 heures. Les élèves étaient jusqu'à 4 par ballot. Chez eux, ils ont annoncé qu'ils étaient les heureux parents d'un ballot de champignons ! Parfois, ils sont arrivés un peu en retard en cours pour cause de récolte mais nos collègues ont été conciliants. »*

133 kg

Les élèves étaient étonnés de la rapidité de pousse des champignons. Des pesées régulières de la production étaient faites et chaque élève connaissait la quantité de champignons qu'il était parvenu à produire. Un petit challenge en interne s'est ainsi instauré. Les cuisines de la cité scolaire ont utilisé la production. *« On les a cuisinés de différentes manières,* précise Romain Turban : *une partie a été incluse dans des sauces, on les mixait aussi dans des chutneys (sauce aigre-douce), des duxelles (hachis de champignons). On a essayé d'en proposer tous les jours mais sous des formes diverses… Des élèves qui disaient ne pas aimer les champignons en ont mangé sans s'en rendre compte et ont été surpris. »* Pour Sarah Tricon, cette expérience aura aussi servi de support pédagogique dans ses cours. Au final, Montchap'Ignon aura permis de récolter 133 kg de pleurotes. Pour le 1er avril, l'équipe avait fait une blague sur les réseaux, déclarant que la production était si importante qu'ils allaient devoir en vendre sur les marchés ! Au bout du compte, l'expérience pourrait connaître quelques prolongements : *« On espère gagner un trophée dans le cadre du concours « Génération(s) Ecollèges Côte-d'Or » du Département, en catégorie Alimentation »* conclut Sarah Tricon. Les résultats seront connus le 16 juin et la cérémonie de remise des trophées aura justement lieu à la cité scolaire de Montchapet.

Berty Robert

// CUISINE

89 Connaître les plantes qui nous entourent

C'est dans le cadre du *Printemps à la Ferme*, que Camille et Marie-Anne organisent des ateliers de cuisine sauvage au sein de leur exploitation.

Dimanche 13 avril, Camille Poulain et Marie-Anne Beltjens ont organisé un atelier de cuisine sauvage pour donner du goût à des recettes locales. *« Nous proposons une série de recettes à réaliser en groupe de deux, pour que l'atelier soit inclusif. Lara, tu seras avec lui, et vous allez faire des rouleaux de printemps et une tarte aux chèvres »*, affirme Camille. C'est en parcourant les bois environnants que des plantes comme l'ortie, le lierre terrestre et le gaillet gratteron sont cueillies par les membres de l'atelier. *« Il a un goût particulier celui-là »*, confie Régis après avoir goûté le lierre terrestre. Régis Taupin, agriculteur en polyculture élevage dans la Nièvre a souhaité tenter l'expérience. *« Je connais bien les filles et j'ai voulu en connaître plus sur les plantes qui nous entourent. J'avoue que j'ai déjà une appétence pour la flore sauvage, je trouve ça très intéressant. J'avais déjà participé à un atelier comme ça en Suisse et je voulais réitérer l'expérience »*, confie-t-il, pendant que d'autres poursuivent la cueillette des plantes à ajouter à leurs recettes.

Pendant ce temps, Camille, passe à la récolte suivante, celle de l'ortie. *« Pour éviter de se piquer, c'est important de récolter les feuilles d'ortie en les caressant dans le sens du poil. Et pour les goûter directement, il faut rouler en boule les feuilles, on peut les mettre dans la bouche »*, explique-t-elle aux curieux. Les cueilleurs continuent le tour, leurs paniers autour de la taille, ciseaux en main. *« Je suis musicienne, donc rien à voir avec ce monde-là, mais ma sœur, elle, crée des tisanes dans le Périgord, alors j'avais envie d'en savoir un peu plus. J'ai envie de voir tout ce que ça peut nous apporter. En plus d'être bonnes pour les recettes, les plantes peuvent avoir un côté médicinal. Marie-Anne était pharmacienne avant, alors on sait qu'on est bien entourés »*, témoigne Isabelle, en cueillant de l'ail des vignes.

Découvrir les bienfaits des plantes

C'est après deux heures de balade que les cueilleurs rentrent au domicile de Camille pour commencer à cuisiner. Les groupes s'affairent autour des tables pour préparer les recettes concoctées par l'intervenante. *« Pour que les recettes soient adaptées à l'atelier, je vais me balader quelques jours avant pour voir ce qui peut être cueilli »*, confie Camille. *« C'est un cadeau de Noël que mon mari a offert. J'ai la chance d'avoir des tisanes offertes aussi par mon mari. Elles sont super bonnes, donc je suis ravie »*, confie Lara, en coupant l'ortie. Parce qu'en plus de proposer des ateliers de cuisine, Marie-Anne et Camille, cueillent à leur tour des plantes pour en faire des tisanes et les vendre sur le marché. *« Nous avons un atelier, avec une coupeuse, une balance et un petit panier pour couper les plantes dans les dimensions exactes dans lesquelles on veut les couper »*, déclare Marie-Anne dans l'atelier en bois. *L'objectif est de mettre en avant les plantes, tant pour leur aspect médicinal qu'alimentaire, alors pour ça on est présentes sur le marché d'Avallon, et peut-être bientôt en Pharmacie »*, détaille-t-elle. Les cueilleurs s'activent aux fourneaux, et après une heure de cuisson, c'est sous un soleil généreux que tout le monde se retrouve autour de la table pour déguster le festin.

CS



La récolte du jour.



Après la cueillette il est temps de passer en cuisine.

LOISIRS

// FÊTE DÉPARTEMENTALE

21 Vous êtes invités

Les JA de Montbard-Venarey organisent la fête départementale de l'agriculture les 23 et 24 août à Hauteroche. Les inscriptions sont ouvertes dans toutes les activités.

Vous souhaitez participer à la course de C15, au moiss'batt cross ou au marché de producteurs de la prochaine fête de l'agriculture en Côte-d'Or ? Faites-vous connaître, les inscriptions sont ouvertes depuis plusieurs jours. *« Tout le monde est le bienvenu, il suffit de contacter les animatrices à Bretenière ou l'un des membres de notre équipe cantonale »*, indique Baptiste Prévotat, exploitant à Boux-sous-Salmaise et président de la fête 2025. Le responsable de l'évènement annonce un très beau programme : *« pour les C15, nous aurons notamment une manche nocturne le samedi soir. Cela s'annonce très bien, il y a une belle émulation dans le département depuis la première course organisée il y a deux ans au lycée la Barotte ! Pour les moiss'batt, il serait bien d'avoir un bolide par canton JA, même si la préparation demande beaucoup plus de temps et d'investissements que les C15. En ce qui concerne le marché de producteurs, nous organisons chaque année un rendez-vous à Montbard ou au Château de Bussy-Rabutin à la fin du mois d'avril : nous délocalisons cette édition 2025 à Hauteroche avec, nous l'espérons, encore plus de participants ! »*.



Une grande présentation d'animaux sera proposée les 23 et 24 août, Baptiste Prévotat lance là aussi un appel aux personnes intéressées : *« les bovins, les ovins et même les équins sont concernés, l'idée est de réunir de nombreuses races pour apprécier la diversité de nos productions. Là encore, il ne faut pas hésiter à nous contacter si vous souhaitez apporter des animaux ! »*. Le président de la fête s'adresse ensuite aux futurs partenaires et bénévoles : *« pour les premiers cités, nous sommes en train de les contacter. La mise à l'herbe est pratiquement terminée de notre côté, ce qui nous laisse un peu plus de temps pour aller rendre visite à ceux qui nous aideront à financer ces festivités. Un catalogue de la fête sera créé et édité en 17 000 exemplaires ! Les entreprises qui souhaitent figurer à l'intérieur sont elles aussi les bienvenues. En ce qui concerne les bénévoles, organiser une fête départementale demande beaucoup de bras, cela va sans dire ! Nous comptons sur nos collègues des cantons voisins et même de plus loin, il n'y a pas besoin d'être agriculteur pour venir nous aider, merci à tous ! »*. Sans être exhaustif dans les diverses animations, le jeune agriculteur de Boux-sous-Salmaise annonce la prestation de trois groupes musicaux le samedi en soirée, la présence de la buvette mobile de JA de Châtillon-Laignes-Montigny, des tours de calèche autour du superbe site retenu pour la fête, des démonstrations de chiens de troupeaux et de tonte de moutons, au plus grand plaisir des futurs visiteurs.

AG

Contacts : Baptiste Prévotat (06 32 80 12 60), Quentin Caverot (06 14 17 14 51).

// APPOIGNY

89 La fête de la bière s'annonce festive !

Lundi 7 avril, le comité des fêtes d'Appoigny s'est réuni dans l'espace culturel du village. Objectif : accueillir les fans de bières et les familles en toute bienveillance !

C'est avec une soixantaine de bénévoles que la réunion de préparation pour la 4e édition de la Fête de la Bière icaunaise, prévue le 17 mai, commence. À 43 jours de l'événement, le programme est déjà prêt. *« 10 brasseries artisanales seront présentes, dont huit sont de l'Yonne. On retrouve notamment, la brasserie Fayyar de Saint-Bris, Grand Duc de Sommery, la brasserie Larché de Sens, la brasserie de Vézelay, la cuverie d'Irancy, la Colline de Vézelay et la Vaugermaine de Saint-Cyr »*, annonce fièrement le président du comité des fêtes. Du côté de la soirée, les bénévoles se sont retroussé les manches. *« Nous comptons quatre groupes différents pour la soirée : la Fanfare du Silex, The Mobs, Maltavern et DJ Latour »*, exprime, sourire aux lèvres, la bénévole en charge du pôle musical.

« Pour amuser le public, on prévoit un taureau mécanique, du lancer de haches et pour les plus petits, un château gonflable ! », s'amuse la responsable du pôle animation. *« On pensait peut-être aussi faire un dunk tank ! Pour ceux qui ne connaissent pas c'est un jeu où il y a un réservoir d'eau, un siège basculant et une cible et l'objectif est de faire tomber la cible à l'eau, qui veut se dévouer pour être la cible ? »*, ajoute l'un des autres responsables du comité, en rigolant. Les fans de foot pourront profiter de la soirée en regardant le match PSG/AJA sur écran.

Valoriser le local

« Et concernant la nourriture, il y aura donc des andouillettes, du cochon cuit à la broche, des crêpes et un barbecue. Il me faudrait trois volontaires ! », sollicite le troisième responsable. Dans une bonne ambiance, entre les rires, la réunion avance rapidement, pour terminer par trinquer… avec des bières. *« Ce qu'on veut faire, c'est véritablement mettre en avant le savoir-faire local, que ce soit par les brasseries, les groupes de musique ou encore par la nourriture. On est dans un petit village, on veut l'animer et le faire rayonner à travers le département et ceux qui sont limitrophes »*. La 4e édition s'annonce bon enfant, avec un public important et venu de tous horizons. *« On attend près de 2 800 personnes. Selon les retours qu'on a, les personnes peuvent être autant des fans de bières, que de musique et parfois, ce sont juste des familles qui veulent passer du bon temps ! »*, conclut le président du comité.

Charlotte Sauvignac

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• À partir du 18 avril

// Sculptures de Paul Day à Beaune

Le musée des Beaux-Art de Beaune, situé porte Marie de Bourgogne, 6, boulevard Perpreuil, propose l'exposition « Paul Day. Une vie en relief ». Première rétrospective consacrée au sculpteur britannique Paul Day, cette exposition revient sur le parcours exceptionnel d'un artiste installé en Bourgogne. Vingt-cinq années de travail et une centaine d'œuvres exposées permettent d'appréhender son processus créatif. C'est aussi l'occasion de mieux découvrir l'attachement de Paul Day à la Bourgogne, l'une de ses sources d'inspiration, à travers une série d'œuvres sur les Climats du vignoble de Bourgogne spécialement réalisées pour l'exposition.

www.beaune.fr

• Sam.19, lun 21, sam. 26 avril

// Jeu de piste du cacao à Beaune

À l'occasion de Pâques, l'Hôtel des Ducs de Bourgogne-Musée du Vin propose un grand jeu de pistes aux 6-9 ans. Les enfants partent à la découverte de l'histoire du chocolat. Une mission très spéciale les attend : les précieuses fèves de cacao ont été cachées dans le musée, à eux de les retrouver ! Pour cela, ils exploreront l'histoire du chocolat : son origine, sa fabrication et ses secrets tout en s'amusant.

Tarif : 4 euros. Réservations au 03 80 22 08 19 ou par mail : culture@mairie-beaune.fr

• Jeudi 24 avril

// L'histoire des vins effervescents en Bourgogne

Dans le cadre du cinquantenaire de l'appellation Crémants de Bourgogne, une table-ronde sur l'histoire des vins effervescents de la région est organisée à la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne, à Beaune, à 18 heures. Thomas Labbé, docteur en histoire et chercheur à l'université de Bourgogne, auteur de l'ouvrage « Bulles. L'histoire singulière du Crémant de Bourgogne » présentera le fruit de trois ans de recherches et de réflexions. La table-ronde accueillera également Pierre du Couëdic, délégué général de l'Union des producteurs élaborateurs de Crémants de Bourgogne (UPECB) et Manon Rémy-Dumey, viticultrice à Savigny-lès-Beaune.

www.citeclimatsvins-bourgogne.com

Nièvre

• 19 au 21 avril

// 25e Foire de Pâques

Les JA de Pouilly-Donzy-Cosne-La Charité, proposent des animations durant la 25e foire de Pâques de Donzy : le 19 avril à partir de 18 h restauration et élection de la reine lors du bal des JA et le 21 foire agricole. Le 20 sera dédié la journée à la brocante et au concert de Panic Station en soirée.

• 20 avril

// Élection de la reine du comice de Lormes

À partir de 19 h le 20 avril à la salle polyvalente de Lormes se tiendra l'élection de la reine du comice. Au programme repas (28 euros pour les adultes et 14 euros pour les enfants) et bal à partir de 22 h (10 euros).

Réservations : 03 86 22 82 74 ou au 06 87 43

• 26 avril

// Soirée Karaoké

Les JA de Guérigny-Pougues proposent une soirée karakoé le 26 avril à partir de 19 h 30 à la salle des fêtes de Parigny-les-Vaux. Au menu : kir, poulet basquaise et riz, fromage et tartelette (Tarif : 23 euros).

Réservation avant le 16 avril : 07 81 45 69 05 ou au 06 64 04 95 29.

• 27 avril

// Foire de la Saint-Georges

Les JA de Varzy-Clamecy participeront à la foire de la Saint-Georges à partir de 10 h 30 à Varzy, avec au programme : concours de jugement de bétail, exposition de matériel agricole, brocante, fête foraine, buvette et restauration.

Yonne

• 19 et 20 avril

// Les Vinées Tonneroises

Tonnerre accueille la nouvelle édition des Vinées Tonneroises avec une nouveauté au programme, une première vente aux enchères aux Hospices de Tonnerre. Retrouvez également au programme : dégustations, animations, randonnées oenologiques, artisanat

Contacter au contact@vineestonnerroises.com

• Du 19 au 21 avril

// Fêter Pâques au Château de Maulnes

Le Château de Maulnes deviendra le « Sanctuaire de la déesse Diane » et proposera trois chasses aux œufs à partir de 14 h 30. Des œufs en chocolats, mais également des œufs sacrés détenant des pass annuels et des entrées gratuites à gagner pour pouvoir revenir à tous les événements annuels. Le Château met à disposition un espace pour les moins de 8 ans et pour les plus de 8 ans.

Réservations en ligne : www.maulnes.com/

• 25 avril, 30 mai et 27 juin

// Marché de producteurs

EARL LA MAITERIE (6 rue des Valots, 89110 Villiers-sur-Tholon), spécialisée dans l'élevage de volaille, organise un marché de producteurs.

• Dimanche 6 juin

// Journée découverte

Journée découverte à la Ferme de Flo' (7 rue des Ramoneds, 89140 Évry), pour un moment pédagogique avec plus de 200 animaux et 30 espèces différentes, avec parcours et ateliers (sur réservation).

Contacter la Ferme de Flo' au 03 86 95 29 80

OXYGÈNE

// MANUFACTURE TONNELIÈRE LA GRANGE

Cercler son avenir

Pendant une journée, courant mars, les tonneliers de France ont fait découvrir leur profession aux personnes en recherche de formation ; comme à Murlin au sein de la Manufacture tonnelière La Grange.

Sous la houlette de la Fédération des tonneliers de France, les entreprises du secteur, réparties dans trois régions viticoles (Sud-Ouest, Charente et Bourgogne), étaient invitées à ouvrir leur porte pour faire découvrir leur savoir-faire à un public en recherche de formation. Ainsi, dans la Nièvre, outre la Tonnellerie Berthomieu Ermitage (La Charité-sur-Loire), la Manufacture tonnelière La Grange (Charlois) à Murlin participa à cette initiative baptisée *« Toucher du bois, c'est la bonne voie »*, le 26 mars.

« Les métiers de la tonnellerie, et du bois de manière générale, sont assez méconnus par le grand public et moyennement attractifs pour les jeunes, notamment à cause de la dureté physique du travail », précise Guillaume Tozer, ingénieur culturel au sein de Charlois. *« Il est donc indispensable d'ouvrir nos portes régulièrement aux personnes de tous âges afin de mettre en lumière toutes les spécificités de nos métiers »*.

Parmi ces dernières, il détaille : *« par exemple, il n'existe pas de lieu de formation pour la merranderie. En effet, ce savoir-faire se transmet entre les générations de professionnels, et pas autrement. C'est unique ! »*. En plus de ce point, les portes ouvertes permettent de rappeler certains aspects. *« La tonnellerie offre de belles satisfactions avec un travail manuel du bois de A à Z afin de réaliser les fûts qui permettront aux plus grands crus de libérer toutes leurs notes aromatiques. C'est également vrai pour les alcools forts élevés en fûts. En France, nous avons la chance d'avoir un patrimoine viticole et œnologique de haute qualité marqué par un certain attachement de la population. Mais l'importance du fût est parfois oubliée. Il est donc important de redonner à la tonnellerie et à la merranderie leurs lettres de noblesse dans ce paysage »*. D'ailleurs, en parlant de paysage, les portes ouvertes sont aussi un moment privilégié pour réaffirmer l'attachement des professionnels à la matière première et au territoire. *« En effet, le premier atelier Charlois s'est installé à Murlin en 1928 car il y a une proximité avec les forêts de chênes de Bourgogne, comme celle des Bertranges. Une inclination que Charlois n'a jamais abandonnée depuis, tout en diversifiant ses activités »*.

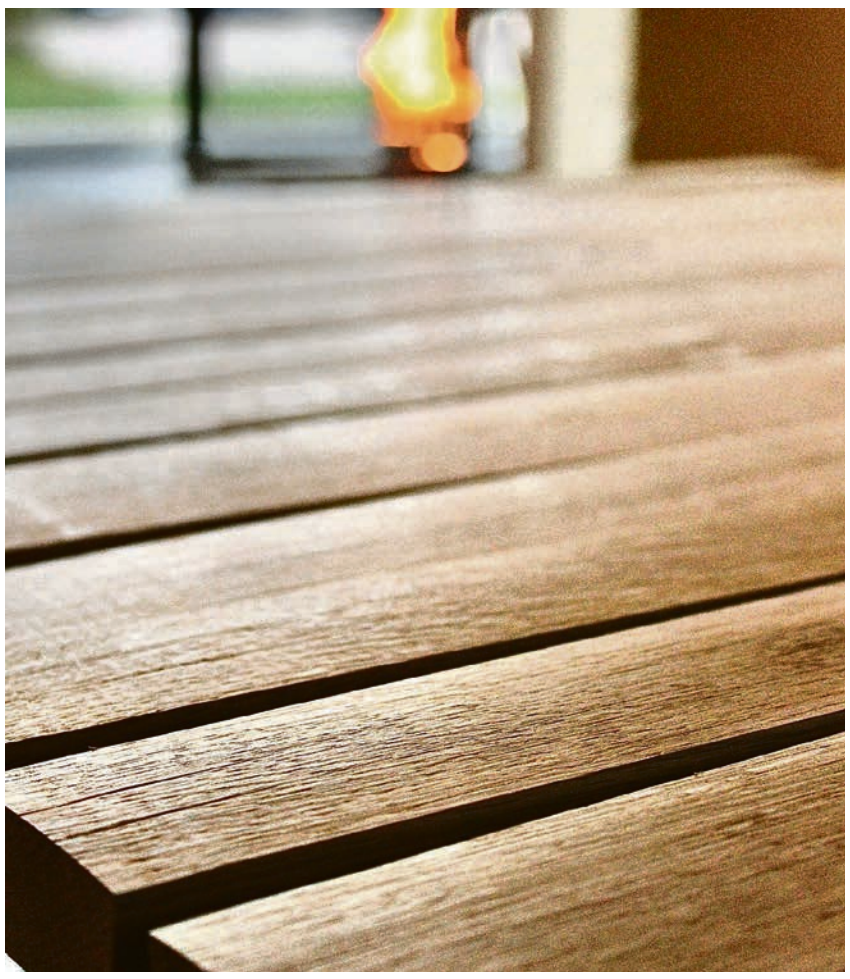


La Manufacture tonnelière La Grange participe pour la 3e fois à l'initiative de la Fédération des tonneliers de France.

Grande diversité

Guillaume Tozer développe : *« outre la Manufacture tonnelière La Grange, Murlin regroupe en un même lieu la merranderie ainsi qu'un laboratoire d'analyses sensorielles spécialisées dans l'agroalimentaire (Laboratoire Exact) qui développe également nos cosmétiques (La Chênaie) issus des diverses parties du chêne »*. Il poursuit : *« le chêne pour la tonnellerie, même s'il reste donc un univers confidentiel, regroupe un écosystème de métiers plus variés les uns que les autres, mais toujours lié à l'exception. Malgré une méconnaissance indéniable de nos professions, engendrant une problématique de main-d'œuvre, nous avons encore quelques personnes curieuses et passionnées qui s'engagent dans ces voies. Pour l'exemple, nous accueillons actuellement un jeune de 20 ans diplômé en menuiserie et en reconversion professionnelle. Il suit les cours au CFA de Beaune et réalise son immersion ici à Murlin. La passion pour les métiers du bois n'est donc pas éteinte, mais il est vrai que son feu peine à se propager plus largement. D'où l'importance des portes ouvertes »*. Pour l'avenir, Guillaume Tozer n'espère qu'une seule chose : *« la prospérité, que ce soit pour le groupe Charlois mais également pour les métiers de la tonnellerie et du bois »*.

Chloé Monget



Charlois regroupe une quarantaine de maisons spécialisées en foresterie, scierie, parqueterie, merranderie, foudrerie ou encore tonnellerie.

À noter dans les agendas !



La Manufacture tonnelière La Grange à Murlin ouvrira ses portes les 21 et 22 juin.

Afin de célébrer la forêt, un week-end dédié est organisé les 21 et 22 juin à Murlin. Durant les deux jours, sont proposés : un marché de producteurs et artisans locaux, des démonstrations des tonneliers de la Manufacture tonnelière La Grange, la découverte de la merranderie, des expositions (Fonds Charlois, œuvres de l'artiste Pascal Oudet ainsi que des savoir-faire de la foudrerie), la visite du laboratoire Exact ou encore des lectures musicales contées. En sus, toujours durant les deux jours, sont organisés (sur réservations) des dégustations de vins, des mini-soins cosmétiques La Chênaie, des ateliers. Le 22 juin, des sorties découverte de la forêt sont proposées sur réservation.

Réservations et informations : www.fondscharlois.com/ ou au 03 86 38 17 55.

// EN SAVOIR PLUS

57 entreprises sont rassemblées au sein de la Fédération des tonneliers de France, installées dans les principales régions viticoles. Pour en savoir plus : https://www.tonneliersdefrance.fr/

De son côté, Charlois, regroupe trois divisions (Black Oak, White Oak et Green Oak) qui elles-mêmes réunissent au total 39 maisons spécialisées dans des domaines spécifiques : foresterie, merranderie, scierie, parqueterie, architecture et design, tonnellerie, valorisation et recyclage des barriques, foudrerie, chêne pour l'œnologie, ingénierie, R&I / analyses, cosmétiques, valorisation du patrimoine, agriculture et agroforesterie, hospitalité. Plus d'informations : https://charlois.com/